



WHC/23/45.COM/10A
Paris, le 4 juillet 2023
Original : anglais

unesco

Convention du
patrimoine mondial

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**Quarante-cinquième session élargie
Riyad, Royaume d'Arabie saoudite
10-25 septembre 2023**

Point 10 de l'Ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

**10B : Rapport sur les résultats du troisième cycle de l'exercice de soumission des
Rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes**

RÉSUMÉ

Ce document présente les résultats du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes conformément à la décision **41 COM 10A** et est structuré comme suit :

Partie I - Troisième cycle de soumission du Rapport périodique en Amérique latine et dans les Caraïbes

Chapitre 1 : Introduction

Chapitre 2 : Mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* par les États parties d'Amérique latine et des Caraïbes

Chapitre 3 : Mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* sur les biens du patrimoine mondial dans la région Amérique latine et Caraïbes

Chapitre 4 : Indicateurs de suivi pour la région Amérique latine et Caraïbes

Chapitre 5 : Conclusion

Partie II – Plan d'action cadre et processus

Chapitre 6 : Projet de Plan d'action (2023– 2029) pour la région Amérique latine et Caraïbes

Chapitre 7 : Projet de décision

Des informations complémentaires sur les Rapports périodiques de la région Amérique latine et Caraïbes sont mises à jour en continu à l'adresse suivante :

<https://whc.unesco.org/fr/lac/>

Projet de décision : 45COM 10B, voir Partie II,

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	3
Résumé analytique	4
PARTIE I. TROISIÈME CYCLE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES DANS LA RÉGION	
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	9
1. INTRODUCTION.....	9
1.1 Premier et deuxième cycles de Rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes	9
1.2 Troisième cycle de Rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes.....	10
1.3 Observations sur le troisième cycle	19
2. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL PAR LES	
ÉTATS PARTIES D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES.....	23
2.1 Introduction.....	23
2.2 Synergies avec les autres conventions, programmes et recommandations pour la conservation du patrimoine culturel et naturel.....	24
2.3 Listes indicatives	29
2.4 Propositions d'inscription	31
2.5 Élaboration d'une politique générale	33
2.6 Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel	36
2.7 État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel	37
2.8 État des ressources financières et humaines.....	38
2.9 Renforcement des compétences	41
2.10 Politique et ressources des biens du patrimoine mondial.....	44
2.11 Coopération internationale.....	46
2.12 Éducation, information et sensibilisation	48
2.13 Conclusions et actions recommandées.....	50
2.14 Bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> au niveau des États parties.....	51
2.15 Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques	52
2.16 Conclusions relatives à la section I.....	55
3. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL SUR LES	
BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET	
CARAÏBES	56
3.1 Données relatives aux biens du patrimoine mondial	56
3.2 Autres conventions / programmes au titre desquels les biens du patrimoine mondial sont protégés	57
3.3 Déclaration de valeur universelle exceptionnelle	59
3.4 Facteurs affectant le bien.....	60
3.5 Protection et gestion du bien	79
3.6 Ressources humaines et financières	87
3.7 Études scientifiques et projets de recherche.....	89
3.8 Éducation, information et sensibilisation	90
3.9 Gestion des visiteurs	92
3.10 Suivi	93
3.11 Identification des besoins prioritaires en matière de gestion	95

3.12	Résumé et conclusions.....	96
3.13	Impact de l'inscription au patrimoine mondial.....	97
3.14	Bonnes pratiques de mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i>	98
3.15	Évaluation du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques.....	100
3.16	Conclusions relatives à la section II.....	102
4.	INDICATEURS DE SUIVI POUR la région Amérique latine et Caraïbes.....	104
4.1	Méthodologie.....	104
4.2	Principaux résultats	104
5.	CONCLUSION.....	107
	PARTIE II. PROJET DE PLAN D'ACTION CADRE ET PROCESSUS.....	109
6.	PLAN D'ACTION CADRE POUR LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES.....	109
6.1	Démarche et description détaillée.....	109
6.2	Vision.....	109
6.3	Mise en œuvre de la stratégie et appropriation du Plan d'action par les États parties	110
6.4	Processus de suivi.....	111
6.5	Plan d'action cadre régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2023-2029)..	112
7.	PROJET DE DÉCISION.....	130
	Annexes.....	131

Remerciements

Le bon déroulement du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes a été rendu possible grâce à :

- L'engagement des États parties qui, par l'intermédiaire de leurs points focaux nationaux et des gestionnaires de sites du patrimoine mondial, ont complété les questionnaires concernant les 33 pays et les 146 sites inscrits au patrimoine mondial. La région Amérique latine et Caraïbes a été la deuxième région à réaliser cet exercice entièrement en ligne, dans le contexte difficile de l'après-pandémie de COVID-19, notamment toutes les sessions de formation et les réunions de suivi. Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO est très reconnaissant du dévouement et de la motivation de tous les participants à l'exercice, qui ont démontré leur engagement dans cet exercice important de la Convention du patrimoine mondial.
- Les Organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui ont apporté un soutien et des contributions permanentes tout au long de l'exercice ;
- Les experts régionaux des Rapports périodiques dont l'analyse approfondie de grandes quantités de données collectées dans le cadre de l'exercice est présentée dans ce rapport.
- Les centres de catégorie 2, à savoir l'Institut régional pour le patrimoine mondial à Zacatecas (Mexique) et le Centre régional Lucio Costa pour la formation à la gestion du patrimoine (Brésil) pour la facilitation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région ;
- Les bureaux hors siège de l'UNESCO dans la région Amérique latine et Caraïbes pour leur participation active aux sessions de formation et pour le soutien qu'ils ont apporté à de nombreux États parties de la région tout au long de l'exercice.

Résumé analytique

Le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 41^e session (Cracovie, 2017), a lancé le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes à la suite de la décision **41 COM 10A**, conformément à l'article 29 de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Le troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région concernait les États d'Amérique latine et des Caraïbes parties à la Convention ainsi que leurs biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, y compris les sites inscrits par le Comité lors de sa 44^e session à Fuzhou et en ligne en 2021.

La phase d'exercice de soumission des rapports s'est déroulée de septembre 2021 à juillet 2022, et l'ensemble des 33 États d'Amérique latine et des Caraïbes parties à la Convention ont été invités à fournir des réponses à un questionnaire en ligne. Sur un total de 147 biens inscrits au patrimoine mondial provenant de 28 pays de la région, 144 biens ont également fourni des informations spécifiques sur leur site dans le cadre de l'exercice.

Le questionnaire se divise en deux sections :

- **Section I** : Mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau des États parties
- **Section II** : Mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau des biens du patrimoine mondial

Les 147 biens de la région – 101 culturels, 38 naturels et 8 mixtes – représentent près de 13 % des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

La région compte six biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril (deux biens naturels et quatre biens culturels) dont trois sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis la présentation du rapport du deuxième cycle au Comité en 2012.

Les informations détaillées issues de cet exercice offrent un large éventail de réponses à la situation actuelle dans la région, avec des données désagrégées au niveau sous-régional qui reflètent les spécificités des Caraïbes, de l'Amérique centrale et du Mexique, ainsi que de l'Amérique du Sud. Les principales conclusions peuvent être résumées comme suit :

Mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau national

À la date butoir des rapports, les 33 États parties de la région Amérique latine et Caraïbes s'étaient tous engagés dans le processus de suivi. La grande majorité des pays de toutes les sous-régions, soit un total de 30 réponses, montrent que les institutions gouvernementales ont été directement impliquées dans le remplissage de la section I du questionnaire, avec une absence notoire du secteur social dans cet exercice. Les Caraïbes, en revanche, montrent une plus grande implication de diverses parties prenantes, avec une participation évidente des commissions nationales, ainsi qu'une certaine implication des ONG.

1. Listes indicatives et propositions d'inscription

Tant pour les listes indicatives que pour les propositions d'inscription, les institutions gouvernementales dirigent les processus en collaboration avec les gestionnaires des sites du patrimoine mondial. L'égalité des genres pourrait être renforcée dans ces deux processus. En moyenne, 24 % des pays de la région ont bénéficié du processus en amont pour mettre à jour leurs listes indicatives. À l'avenir, 88 % des répondants aimeraient bénéficier de formations sur ce processus. Si les listes indicatives actuelles favorisent le dialogue entre les institutions et les communautés locales, les sites existants ne témoignent pas d'un engagement clair en matière de coopération internationale.

2. *Synergies avec les autres conventions, programmes et recommandations pour la conservation du patrimoine culturel et naturel*

La région s'est clairement engagée à participer à d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). En ce qui concerne le patrimoine culturel, les conventions les plus largement suivies sont la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique est mieux acceptée dans les Caraïbes et en Amérique centrale et au Mexique. La coopération et les synergies avec d'autres conventions et programmes liés à la biodiversité et à la culture existent bel et bien mais pourraient être renforcées. La coopération interministérielle pourrait toutefois être renforcée.

3. *Élaboration d'une politique générale*

Les réglementations nationales en matière de patrimoine semblent plus adaptées à l'identification du patrimoine qu'à sa conservation, avec de nettes différences selon les sous-régions. Dans 20 pays, le patrimoine est considéré comme ayant une fonction dans la vie des communautés, mais des lacunes subsistent au niveau de la mise en œuvre. Dans 78 % des pays, la coordination et l'intégration des accords multilatéraux, des programmes, des politiques et des stratégies du patrimoine mondial dans les politiques nationales sont limitées. Au total, 76 % des pays ont répondu que le patrimoine était intégré d'une manière ou d'une autre dans des politiques plus larges au niveau national, mais avec des lacunes évidentes.

4. *État des ressources financières et humaines*

Les sources de financement ne sont pas très diversifiées et la plupart des États parties s'accordent à dire que la principale source de financement des frais de fonctionnement et d'entretien provient du gouvernement national. Les petits États insulaires en développement (PEID), notamment ceux de la sous-région des Caraïbes, reçoivent des fonds de sources plus diverses, y compris des financements internationaux. Les ressources financières dégagées pour le patrimoine et sa durabilité devraient être renforcées dans l'ensemble de la région. La majorité des réponses de la région indiquent que les ressources humaines mises à disposition sont inadéquates ou inférieures aux niveaux optimaux.

5. *Renforcement des compétences*

Les priorités en matière de renforcement des compétences sont axées sur la préparation aux risques et l'adaptation au changement climatique, ainsi que sur les outils d'évaluation de l'impact et les capacités de conservation et de gestion du patrimoine. Concernant les stratégies nationales existantes de renforcement des capacités, près de la moitié de la région ne possède pas de stratégie nationale et encourage le renforcement des capacités de façon adéquate, tandis qu'un groupe similaire de pays affirme que la stratégie existante présente des lacunes au niveau de sa mise en œuvre.

6. *Politique et ressources des biens du patrimoine mondial*

De nombreux pays encouragent et soutiennent une gestion et un développement durables du flux de visiteurs et du tourisme sur les sites du patrimoine mondial, mais ce soutien pourrait être davantage renforcé. De même, les structures de gouvernance existantes pourraient être améliorées en vue de faciliter la coopération entre les réseaux ainsi que l'engagement des parties prenantes. Si des améliorations ont été apportées aux législations

nationales, plus de la moitié des pays de la région estiment que des lacunes importantes doivent encore être comblées.

7. *Coopération internationale*

Les pays des trois sous-régions ont réalisé des progrès significatifs au niveau de la promotion de la coopération internationale en matière de conservation et de protection du patrimoine naturel et culturel, dans le cadre notamment de différentes activités. Dix pays disposent de programmes de jumelage au niveau national ou international, surtout en Amérique du Sud, qui représente six de ces programmes. Nombre de pays ont également exprimé leur intérêt à participer aux programmes de jumelage de biens du patrimoine mondial.

Principaux domaines d'amélioration identifiés au niveau national

Selon les points focaux, les deux principales questions considérées comme des domaines prioritaires d'amélioration au niveau national sont les suivantes :

- Renforcement des capacités
- Coopération internationale

En outre, l'adéquation, la pérennité et la diversification des budgets sont considérées comme un domaine important à améliorer.

Mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau des biens du patrimoine mondial

La section II du questionnaire a reçu des réponses de 145 sites (dont trois sites transfrontaliers), fournissant des informations sur la situation spécifique de chaque site. Depuis le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques, le nombre de biens inscrits au patrimoine mondial et soumis à cet exercice est passé de 128 à 145 actuellement, soit une augmentation de 17 sites.

1. *Valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits au patrimoine mondial*

Les gestionnaires de sites de 75 % des biens déclarent que les attributs clés de leur valeur universelle exceptionnelle (VUE) sont bien préservés. Les biens mixtes affichent de meilleurs résultats en ce qui concerne la préservation de leurs attributs, 90,6 % d'entre eux faisant état d'une bonne préservation. Aucun attribut gravement compromis n'a été signalé dans les biens mixtes, alors que c'est le cas dans 2,6 % des biens culturels et 8,8 % des biens naturels.

2. *Synergies avec d'autres conventions, programmes et recommandations*

La combinaison des désignations est de plus en plus populaire : 35 biens sont inscrits sur la liste des réserves de biosphère et 22 biens sont inscrits à la Convention de Ramsar ; 30% des gestionnaires de sites ont connaissance d'un élément inscrit sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel et un petit nombre de biens (22 sur 145) ont un patrimoine documentaire listé sous le programme « Mémoire du monde ». La coopération entre les points focaux des différents programmes est jugée comme plutôt faible et la collaboration entre les conventions et les programmes au niveau des biens pourrait être clairement améliorée.

3. *Facteurs affectant le bien*

Dans l'ensemble, les facteurs négatifs ont tendance à avoir plus d'impact que les facteurs positifs. Les trois sous-régions partagent des priorités similaires dans l'identification des deux facteurs ayant le plus d'impact, à savoir « la gestion et les facteurs institutionnels », principalement mentionnés pour leur impact positif actuel, et « les utilisations sociétales/culturelles du patrimoine », considérées comme ayant des impacts à la fois

positifs et négatifs dans des proportions similaires. Les biens culturels partagent ces priorités, tandis que les sites du patrimoine naturel et les sites mixtes sélectionnent la « modification des ressources biologiques » en deuxième priorité. Les gestionnaires de sites indiquent posséder une capacité moyenne à réagir à l'impact de ces facteurs et affirment que leurs effets négatifs sont soit stables, soit en hausse au fil du temps.

4. *Protection et gestion du bien*

Selon 66 % des gestionnaires de sites, les limites des biens sont adéquates pour maintenir leur valeur universelle exceptionnelle, alors que seulement 40 % des participants considèrent que les limites des zones tampons sont adéquates. Le niveau de connaissance et de protection juridique des zones tampons est un domaine où des améliorations s'imposent. Le patrimoine mondial dans la région est géré par le secteur public et le niveau de coordination avec certains groupes pourrait être plus efficace, notamment avec les femmes, les enfants, les jeunes et les peuples autochtones. La connaissance et la mise en œuvre de certains outils de gestion constituent également un domaine à améliorer, s'agissant notamment des outils de l'UNESCO en matière de changement climatique et de préparation aux risques.

5. *Ressources humaines et financières et besoins en matière de gestion*

Les institutions publiques nationales fournissent près de la moitié du financement des biens du patrimoine mondial dans la région, les autres sources de financement provenant d'autres niveaux de gouvernement. En moyenne, 45 % des gestionnaires de biens du patrimoine mondial ont déclaré disposer de budgets acceptables pour la gestion de ceux-ci, tandis que 41 % ont fait état d'un financement inadéquat. Le personnel en charge de ces biens s'occupe principalement de la conservation, de l'administration, de la recherche et de la gestion des visiteurs, alors que peu de membres du personnel sont responsables de la préparation aux risques et du marketing.

6. *Gestion des visiteurs*

La reprise après la pandémie de COVID-19 s'est avérée positive pour les biens mixtes et naturels, mais toujours négative pour les biens culturels, avec des variations entre les sous-régions. D'après 73 % des réponses, les billets d'entrée sont l'une des principales sources d'information pour l'enregistrement des statistiques sur les visiteurs ; 56 % des biens ont indiqué que les visiteurs ne passaient pas la nuit sur place. Au total, 67 gestionnaires de sites ont déclaré disposer d'une stratégie de gestion des visiteurs, de l'activité touristique et de ses impacts sur les biens du patrimoine mondial, mais une meilleure coopération avec l'industrie du tourisme est nécessaire.

7. *Suivi*

Si 39 % des gestionnaires de sites de la région considèrent qu'un système de suivi adéquat et efficace est mis en œuvre, 29 % ne proposent que des activités de suivi limitées. Des améliorations sont également possibles au niveau de la définition des indicateurs utilisés à des fins de suivi. Le personnel des sites du patrimoine mondial, les chercheurs, les autorités locales et les communautés locales ont été identifiés comme les acteurs participant le plus aux activités de suivi.

8. *Besoins prioritaires en matière de gestion*

Les ressources humaines restent un facteur clé à prendre en compte dans la région, étant donné qu'elles figurent parmi les besoins prioritaires dans les trois sous-régions. Alors que les PEID de la sous-région des Caraïbes concentrent leurs besoins sur la pérennité des sources de financement et la gestion du flux de visiteurs, l'Amérique du Sud et l'Amérique

centrale et le Mexique ont également défini les programmes d'éducation comme un besoin important en matière de gestion.

9. *Impact de l'inscription au patrimoine mondial*

L'inscription au patrimoine mondial s'avère particulièrement important dans des domaines tels que la conservation, la reconnaissance, la recherche, le suivi, la politique et les cadres juridiques.

Principaux domaines d'amélioration identifiés au niveau des biens

Les principales questions définies comme des domaines prioritaires d'amélioration au niveau des biens sont les suivants :

- l'adéquation des ressources humaines et le renforcement des capacités (en particulier sur la préparation aux risques, la participation communautaire, le marketing et la promotion)
- les cadres juridiques et de gestion (concernant notamment les zones tampons)

Au niveau des biens, l'adéquation et la pérennité des budgets sont considérées comme des domaines importants à améliorer.

PARTIE I.TROISIÈME CYCLE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

1. INTRODUCTION

Conformément à l'article 29 de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, les États parties doivent présenter des rapports périodiques pour informer le Comité du patrimoine mondial et la Conférence générale de l'UNESCO de l'état de la mise en œuvre de la *Convention* sur leurs territoires respectifs. Les Rapports périodiques sont importants pour assurer plus efficacement la conservation à long terme des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ainsi que pour renforcer la crédibilité de la mise en œuvre de la Convention. Il s'agit également d'un outil important pour évaluer l'efficacité avec laquelle les politiques adoptées par le Comité du patrimoine mondial et l'Assemblée générale sont mises en œuvre par les États parties et les gestionnaires de sites du patrimoine mondial.

Selon le paragraphe 201 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, la soumission des Rapports périodiques vise les objectifs suivants :

- a) Fournir une estimation de l'application de la *Convention du patrimoine mondial* par l'État partie ;
- b) Fournir une estimation du maintien au cours du temps de la valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
- c) Fournir des informations à jour sur les biens du patrimoine mondial et enregistrer les changements des conditions et de l'état de conservation des biens ;
- d) fournir un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties concernant la mise en œuvre de la Convention et la conservation du patrimoine mondial.

Depuis l'adoption du principe de rapports périodiques par le Comité du patrimoine mondial, deux cycles se sont écoulés. Le premier cycle s'est déroulé de 1998 à 2006, et le deuxième de 2008 à 2015.

Le Comité du patrimoine mondial a lancé le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques par la décision **41 COM 10A**, (Cracovie, 2017) et a décidé que l'exercice suivrait le même ordre que le deuxième cycle et, par conséquent, la région Amérique latine et Caraïbes, qui est la quatrième région, a débuté l'exercice statutaire en septembre 2021 jusqu'à juillet 2022.

1.1 Premier et deuxième cycles de Rapports périodiques dans la région Amérique Latine et Caraïbes

1.1.1 Premier cycle : Contexte, résultats et suivi

Le premier cycle de soumission des Rapports périodiques dans région Amérique latine et Caraïbes s'est déroulé de 2002 à 2003 et était surtout expérimental. La région Amérique latine et Caraïbes était la quatrième à soumettre des Rapports périodiques, après les États arabes, l'Afrique et l'Asie et le Pacifique. Cet exercice a impliqué 31 États parties à la Convention et 109 biens du patrimoine mondial (76 biens culturels, 30 biens naturels et 3 biens mixtes) situés dans 25 États parties.

Le premier Rapport périodique pour la région Amérique latine et Caraïbes a été présenté dans le document [WHC-04/28.COM/16](#) au Comité du patrimoine mondial lors de sa 28^e session (Suzhou, 2004) et, par la décision **28 COM 16**, le Cadre stratégique d'action et le Plan d'action pour le patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes ont été approuvés par le Comité. Plusieurs Plans d'action sous-régionaux prioritaires ont été élaborés par les États

parties pour l'Amérique centrale et le Mexique afin de faciliter la mise en œuvre des résultats du premier cycle. Par la suite, en 2006, le Rapport périodique ainsi que les Plans d'action régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont été publiés ([Patrimoine mondial, cahiers n°18](#)).

Le suivi du premier cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes a été présenté au Comité du patrimoine mondial dans ses décisions ultérieures, à savoir : **28 COM 16** (Suzhou, 2004) ; **30 COM 11E** (Vilnius, 2006) ; **32 COM 11D** (Québec, 2008) ; **34 COM 10B.2** (Brasília, 2010) ; et **35 COM 10B** (Paris, 2011).

1.1.2 Deuxième cycle : Contexte, résultats et suivi

Au terme du premier cycle de Rapports périodiques pour toutes les régions (2000–2006), le Comité du patrimoine mondial a décidé, dans la décision **7 EXT.COM 5**, de démarrer une Année de réflexion sur le premier cycle des Rapports périodiques. Le Comité a revu le calendrier du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques par la décision **30 COM 11G** et 2011 a été définie comme l'année de lancement pour la région Amérique latine et Caraïbes, avec la présentation du rapport final dans le document [WHC-13/37.COM/10A](#), pour examen par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 37^e session en 2013.

Le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques a donné aux États parties d'Amérique latine et des Caraïbes une occasion importante de revoir et d'examiner les priorités nationales et régionales. La participation à l'exercice de soumission des Rapports périodiques a également renforcé la sensibilisation à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et à la gestion du patrimoine. En outre, un niveau plus élevé de coopération régionale et de mise en réseau entre les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites a été progressivement mis en place. Il est fortement recommandé aux États parties de maintenir cette prise de conscience et cet élan et de les renforcer dans un avenir proche grâce aux approches thématiques mises en place pour améliorer la collaboration sur les questions relatives au patrimoine mondial.

Le suivi du deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes a été présenté au Comité du patrimoine mondial dans ses décisions ultérieures, à savoir : **36 COM 10C** (Saint-Petersbourg, 2012) ; **37 COM 10C.1** (Phnom Penh, 2013) ; **38 COM 10B.1** (Doha, 2014) ; **39 COM 10B.1** (Bonn, 2015) ; **40 COM 10B.1** (Istanbul/UNESCO, 2016) ; **41 COM 10B.1** (Cracovie, 2017), **43 COM 10A.1** (Bakou, 2019) et **44 COM 10C.1** (Fuzhou/en ligne, 2021).

1.2 Troisième cycle de Rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes

1.2.1 Contexte

À la fin du deuxième cycle, le groupe d'experts chargé de réfléchir à l'exercice de soumission des Rapports périodiques a procédé à un examen de l'efficacité du processus et du questionnaire. Les États parties ont été invités à répondre à un sondage en ligne afin de rendre compte de leur expérience du deuxième cycle. Ce processus d'examen a conduit à la révision du questionnaire et à plusieurs résultats clés. Dans sa décision **41 COM 10A** (Cracovie, 2017), le Comité du patrimoine mondial a accueilli avec satisfaction les recommandations du groupe d'experts chargé de réfléchir à l'exercice de soumission des Rapports périodiques concernant le format, le contenu, la pertinence, l'analyse et l'utilisation des données dans le cadre du processus de soumission des Rapports périodiques. Le questionnaire révisé inclut notamment des questions relatives aux synergies avec d'autres instruments et programmes internationaux concernant le patrimoine culturel et naturel, des questions relatives à la mise en œuvre de la Recommandation de l'UNESCO concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel adoptée en 1972 et de la Recommandation de l'UNESCO concernant le

paysage urbain historique adoptée en 2011, ainsi que des questions évaluant la mise en œuvre de la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la *Convention du patrimoine mondial*, et d'autres politiques clés adoptées par le Comité du patrimoine mondial. En outre, le Comité a accueilli favorablement l'élaboration d'indicateurs de suivi en vue d'améliorer le suivi des avancées effectuées par les États parties dans la mise en œuvre de la *Convention* ainsi que de la Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel. Dans cette même décision, le Comité a décidé de lancer officiellement le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques, mais de reporter exceptionnellement le début de l'exercice de soumission des Rapports périodiques d'une année pour toutes les régions. Le Comité a également décidé de maintenir l'ordre des régions des cycles précédents pour la soumission des rapports, avec une région qui rend son rapport chaque année, la région Amérique latine et Caraïbes devant débiter en 2021. Le Comité s'est également félicité du soutien des centres de catégorie 2 à un exercice mené par les États parties dans la région Amérique latine et Caraïbes, notamment en organisant des réunions régionales en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives.

Au total, 33 États parties à la Convention dans la région Amérique latine et Caraïbes ont été invités à participer à l'exercice, comme le montre le tableau ci-dessous divisé en groupes sous-régionaux.

1.2.2 Portée

Le troisième cycle de Rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes a été lancé en septembre 2022. Les 33 États parties ont été invités à remplir la section I alors que 28 États parties ont été invités à remplir la section II du questionnaire en ligne des Rapports périodiques concernant les 146 biens qui figuraient sur la Liste du patrimoine mondial en septembre 2021 (101 biens culturels, 38 biens naturels et 8 biens mixtes, parmi lesquels 4 biens transfrontaliers), et 145 questionnaires ont été complétés.

Tableau 1.1. États parties participant au troisième cycle de Rapports périodiques par sous-région

Sous-régions	États parties	Année de ratification (R) ou d'acceptation (Ac)
Caraïbes	Antigua-et-Barbuda	1983 (Ac)
	Bahamas	2014 (R)
	Barbade	2002 (Ac)
	Belize	1990 (R)
	Cuba	1981 (R)
	Dominique	1995 (R)
	République dominicaine	1985 (R)
	Grenade	1998 (Ac)
	Guyana	1977 (Ac)
	Haïti	1980 (R)
	Jamaïque	1983 (Ac)
	Saint-Kitts-et-Nevis	1986 (Ac)
	Sainte-Lucie	1991 (R)
	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2003 (R)
Suriname	1997 (Ac)	
Trinité-et-Tobago	2005 (R)	
Amérique centrale et Mexique	Costa Rica	1977 (R)
	El Salvador	1991 (Ac)
	Guatemala	1979 (R)
	Honduras	1979 (R)
	Mexique	1984 (Ac)
	Nicaragua	1979 (Ac)
Amérique du Sud	Panama	1978 (R)
	Argentine	1978 (Ac)
	Bolivie (État plurinational de)	1976 (R)

	Brésil	1977 (Ac)
	Chili	1980 (R)
	Colombie	1983 (Ac)
	Équateur	1975 (Ac)
	Paraguay	1988 (R)
	Pérou	1982 (R)
	Uruguay	1989 (Ac)
	Venezuela (République bolivarienne du)	1990 (Ac)

1.2.3 Structure du questionnaire

Le questionnaire du troisième cycle comporte deux sections : la section I s'intéresse à la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau national, et la section II à sa mise en œuvre au niveau de chaque bien du patrimoine mondial (Tableau 1.2).

Tableau 1.2. Structure du questionnaire du troisième cycle

Section I (État partie)	Section II (bien du patrimoine mondial)
1. Introduction	1. Données relatives aux biens du patrimoine mondial
2. Synergies avec les autres conventions, programmes et recommandations pour la conservation du patrimoine culturel et naturel	2. Autres conventions/programmes au titre desquels le bien du patrimoine mondial est protégé (le cas échéant)
3. Liste indicative	3. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle
4. Propositions d'inscription	4. Facteurs affectant le bien
5. Élaboration d'une politique générale	5. Protection et gestion du bien
6. Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel	6. Ressources humaines et financières
7. État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel	7. Études scientifiques et projets de recherche
8. État des ressources financières et humaines	8. Éducation, information et sensibilisation
9. Renforcement des compétences	9. Gestion des visiteurs
10. Politique et ressources des biens du patrimoine mondial	10. Suivi
11. Coopération internationale	11. Identification des besoins prioritaires en matière de gestion
12. Éducation, information et sensibilisation	12. Résumé et conclusions
13. Conclusions et actions recommandées	13. Impact de l'inscription au patrimoine mondial
14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i>	14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i>
15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques	15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

1.2.4 Stratégie de mise en œuvre

Le Comité du patrimoine mondial, par le biais des décisions **41 COM 10A** (Cracovie, 2017) et **42 COM 10A** (Manama, 2018) a demandé au Centre du patrimoine mondial de coordonner le troisième cycle des Rapports périodiques. Le Centre du patrimoine mondial a ensuite élaboré et diffusé à grande échelle un ensemble de ressources de formation et d'orientation pour de

nombreuses parties prenantes, en application des décisions du Comité **43 COM 10B** (Bakou, 2019) et **44 COM D** (Fuzhou/en ligne, 2021).

Par l'intermédiaire de son Unité des politiques et des réunions statutaires, le Centre du patrimoine mondial a engagé un coordinateur des rapports périodiques, chargé de superviser le troisième cycle de Rapports périodiques et de veiller à ce que toutes les régions appliquent une même démarche globale. Le Centre du patrimoine mondial a présenté l'équipe en charge de la soumission des Rapports périodiques pour la région Amérique latine et Caraïbes et continue d'informer les États parties de la progression de l'exercice par l'envoi régulier de lettres, de notes d'information et de circulaires, en plus des sessions de formation en ligne régulières.

Chaque État partie a désigné un point focal pour coordonner l'exercice au niveau national. Le Centre du patrimoine mondial a donc travaillé en étroite collaboration avec les points focaux nationaux, les gestionnaires de sites et autres parties prenantes du patrimoine, les bureaux régionaux de l'UNESCO, les Organisations consultatives (ICCRROM, ICOMOS et IUCN). Les centres de catégorie 2 (CC2) placés sous l'égide de l'UNESCO ont été invités à contribuer à l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Le Table 1.3 résume les rôles et responsabilités des acteurs clés de la région.

Tableau 1.3. Rôles et responsabilités des principaux acteurs dans le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques

États parties
<p><u>Points focaux nationaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir une aide aux gestionnaires de sites et coordonner leurs réponses pour le Rapport périodique ; • Faire la synthèse nationale des réponses au questionnaire du Rapport périodique ; • Remplir et transmettre la section I du questionnaire du Rapport périodique ; • Remplir et transmettre la section II du questionnaire du Rapport périodique.
<p><u>Gestionnaires de sites du patrimoine mondial</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplir la section II du questionnaire du Rapport périodique ; • Participer aux ateliers régionaux ; • Préparer les informations cartographiques requises dans le cadre de l'inventaire rétrospectif.
Centres de catégorie 2
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des réunions régionales et fournir un soutien technique ciblé aux points focaux nationaux et aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial, en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial.
Organisations consultatives
<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un soutien et des conseils techniques lors des ateliers ; • Examiner les projets de DRVUE officiellement soumis par le ou les État(s) partie(s) concerné(s) ; • Proposer des formations en matière de renforcement des capacités.
Bureaux régionaux de l'UNESCO et bureaux nationaux de l'UNESCO
<ul style="list-style-type: none"> • Animer et coorganiser des réunions et des ateliers régionaux ; • Communiquer avec les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites du patrimoine mondial durant la période de soumission des Rapports périodiques.
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un soutien et des conseils techniques aux États parties qui répondent au questionnaire du Rapport périodique ;

- Permettre aux points focaux nationaux et aux gestionnaires de sites d'accéder au questionnaire du Rapport périodique ;
- Gérer les [plateformes en ligne](#) du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques ;
- Mettre en place une approche holistique pour la réalisation de l'exercice
- Finaliser, en collaboration avec les États parties et les organisations consultatives, le troisième Rapport périodique et le Plan d'action pour la région Amérique latine et Caraïbes

Le Centre du patrimoine mondial a fourni un soutien continu aux points focaux nationaux et aux gestionnaires de sites concernant le contenu et les aspects techniques du questionnaire tout au long du processus de soumission des Rapports périodiques. Conformément à la décision **41 COM 10A** du Comité et à la nécessité de faciliter le rôle moteur des États parties et d'assurer une approche globale dans toutes les régions, le Centre du patrimoine mondial a conçu un ensemble de supports de formation et d'orientation en anglais, français et espagnol, comprenant :

- « Un manuel à l'usage des gestionnaires de sites du patrimoine mondial » qui explique à un vaste éventail de parties prenantes, de manière concise et dans un langage clair et accessible, les objectifs, le processus et le format de l'exercice.
- Deux vidéos d'animation sur l'ensemble du processus de soumission des Rapports périodiques et sur les spécificités de la section II du questionnaire en lien avec les sites du patrimoine mondial.
- Une liste des termes clés, qui complète la fonction d'aide en proposant des définitions de termes associés au patrimoine mondial et à la conservation ou utilisés par le système des Nations Unies à partir de sources publiées préexistantes.
- Des orientations pour le questionnaire afin d'en améliorer la compréhension. Ces orientations constituent un outil dynamique et évolutif qui reflète les changements de circonstances dans toutes les régions et intègre des informations supplémentaires comme l'explication de concepts et termes techniques. Elles peuvent fonctionner en elles-mêmes comme un outil de renforcement des compétences, qui pourra être utilisé pour la formation par les autorités nationales et les gestionnaires de sites.

Tout le matériel de formation mentionné ci-dessus ainsi que d'autres outils sont disponibles sur la plateforme web du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques : <http://whc.unesco.org/fr/prcycle3/>

Une collaboration étroite entre les différentes parties prenantes a été constatée durant l'exercice de soumission des rapports. Le Centre du patrimoine mondial a mis en place un service d'assistance réactif pour favoriser la communication avec les États parties et corriger les problèmes techniques relatifs au questionnaire en ligne. De septembre 2021 à décembre 2022, ce service a répondu à quelques 600 questions posées par les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites du patrimoine mondial, via l'adresse e-mail dédiée aux Rapports périodiques, les appels téléphoniques, les réseaux sociaux et les applications de messagerie multi-plateforme.

Les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites ont fait part de leurs retours sur l'aide qu'ils ont reçue du Centre du patrimoine mondial, afin d'assurer l'amélioration continue du questionnaire en ligne relatif aux Rapports périodiques. Ces retours ont également confirmé que les outils d'orientation proposés sur la plateforme de Rapport périodique étaient largement utilisés lors du remplissage des questionnaires.

Afin de rendre les données des Rapports périodiques accessibles le plus rapidement possible, le Centre du patrimoine mondial fournira des résumés succincts contenant les réponses fournies par les gestionnaires de sites et les points focaux nationaux. Comme le veut la pratique actuelle, des résumés seront publiés sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial dans la langue d'origine de la soumission ; ils sont consultables sur la page consacrée à chaque État partie et à chaque bien du patrimoine mondial, dans l'onglet « Documents ».

En outre, des ensembles de données nationales contenant les données brutes des questionnaires seront envoyés aux points focaux nationaux après l'adoption du Rapport régional et du Plan d'action par le comité. En d'autres termes, les données collectées au cours de l'exercice de soumission des Rapports périodiques pourraient être utilisées indépendamment par toutes les parties prenantes dans le cadre du suivi du troisième cycle afin d'améliorer la gestion du site, ainsi que pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions. Les points focaux nationaux peuvent également accéder aux rapports sur la plateforme des Rapports périodiques.

1.2.5 Méthodologie

- Auto-évaluation

Les Rapports périodiques constituent un exercice d'auto-évaluation ; ils reflètent donc le point de vue des points focaux nationaux et des gestionnaires de sites sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au niveau national et/ou local. Des incohérences sont parfois relevées entre les réponses à des questions similaires, ce qui est prévisible pour un questionnaire de cette nature.

Les auto-évaluations comportent toujours une part de subjectivité ; la façon dont les questions ont été formulées par les concepteurs du questionnaire, puis comprises par les utilisateurs finaux, peut influencer les résultats. Le questionnaire relatif au troisième cycle de soumission des Rapports périodiques a été conçu pour être le plus précis possible, mais certains points focaux nationaux ont soulevé des problèmes de compréhension de certaines questions au cours de l'exercice, en mentionnant notamment que le niveau d'anglais est parfois trop complexe, surtout pour les non-anglophones.

Il convient toutefois de noter que les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites qui ont utilisé le questionnaire du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques ont convenu que le questionnaire du troisième cycle était globalement plus complet, plus compréhensible et plus facile à utiliser (voir les résultats à l'annexe II).

- Ateliers, réunions et activités

Les contraintes relatives à l'après-pandémie de COVID-19 ont compliqué l'organisation de réunions en présentiel et la décision a finalement été prise d'opter pour des formations en ligne uniquement, en utilisant le matériel disponible, complété par une série de sessions de formation en ligne spécifiques et individuelles, ainsi que par une plate-forme d'échange en ligne dédiée aux points focaux nationaux, sur Microsoft Teams ou Zoom (Tableau 1.4).

Tableau 1.4. Formations et calendrier des Rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes

Activité	Description	Date et lieu
Début de l'exercice de soumission des Rapports dans la région Amérique latine et Caraïbes	Conformément à la décision 41 COM 10A du Comité du patrimoine mondial, Les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites ont eu accès à leur questionnaire respectif.	7 septembre 2021 États parties de la région Amérique latine et Caraïbes
Réunion de lancement avec le point focal national	Expliquer les objectifs de l'exercice et donner des informations essentielles sur le troisième cycle lors de réunions et d'événements organisés dans la région Amérique latine et Caraïbes en 2019–2020.	3 décembre 2021 En ligne
Réunion individuelle avec les points focaux nationaux de Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Organisée par le Centre du patrimoine mondial afin d'aider l'État partie à remplir le questionnaire du Rapport périodique	14 avril 2022

Réunion individuelle avec les points focaux nationaux du Suriname	Organisée par le Centre du patrimoine mondial afin d'aider l'État partie à remplir le questionnaire du Rapport périodique	17 mai 2022
Réunion individuelle avec les points focaux nationaux de Trinité-et-Tobago	Organisée par le Centre du patrimoine mondial afin d'aider l'État partie à remplir le questionnaire du Rapport périodique	30 juin 2022
Pré-analyse avant la soumission des questionnaires des États parties	Dans le cadre du soutien à l'assurance qualité fourni aux États parties, une analyse préliminaire des questionnaires nationaux a été effectuée. Les problèmes identifiés dans les réponses des sections I et II ont été portés à l'attention des États parties individuellement afin d'assurer le suivi et la cohérence entre les entrées du questionnaire. Des courriels individuels ont été envoyés aux États parties avec une liste des modifications nécessaires.	Mai à juillet 2022
Consultation en ligne des gestionnaires de sites dans le cadre du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques en Amérique latine et dans les Caraïbes	Une réunion de consultation visant à présenter les résultats de l'exercice de soumission des Rapports périodiques et à recueillir les retours des gestionnaires de sites sur l'exercice, ainsi qu'à présenter les recommandations pour contribuer à la préparation du Rapport régional et du projet de Plan d'action pour le troisième cycle.	les 15 et 16 février 2023 En ligne
Dernier atelier régional en ligne pour les points focaux nationaux dans le cadre du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques en Amérique latine et aux Caraïbes	Dernière réunion de consultation régionale visant à présenter les résultats de l'exercice de soumission des Rapports périodiques ainsi que les contributions des gestionnaires de sites du patrimoine mondial à la préparation du Rapport régional et du projet de Plan d'action pour le troisième cycle.	les 15 et 16 février 2023 En ligne
Réunion en ligne sur la mise en œuvre du Plan d'action cadre pour la région Amérique latine et Caraïbes	Réunir les points focaux nationaux de l'Amérique latine et des Caraïbes pour discuter de la stratégie et de la marche à suivre pour la mise en œuvre du Plan d'action régional.	Après l'adoption du Plan d'action régional pour la région Amérique latine et Caraïbes (2023-2029) par le Comité du patrimoine mondial (date à confirmer)
Mise en œuvre du Plan d'action cadre régional	Mise en œuvre des actions régionales exposées dans le Plan d'action cadre régional.	Après l'adoption du Plan d'action régional pour la région Amérique latine et Caraïbes (2023-2029) par le Comité du patrimoine mondial
	Élaboration et mise en œuvre de plans d'action nationaux.	Après l'adoption par le Comité du patrimoine mondial
Rapport d'évaluation à mi-parcours	Le Centre du patrimoine mondial réalisera une enquête de suivi sur le niveau de la mise en œuvre du Plan d'action aux niveaux national et régional.	Dans les trois ans suivant l'adoption du Plan d'action régional

		par le Comité du patrimoine mondial
--	--	-------------------------------------

En octobre 2021, le Centre du patrimoine mondial a débuté l'exercice dans la région. Une réunion de lancement avec les points focaux nationaux a été organisée en décembre 2021. L'atelier avait pour but de donner aux participants un aperçu du processus de soumission des Rapports périodiques et leur permettre de comprendre le contenu et les fonctions du questionnaire du Rapport périodique. Les retours des participants ont été très positifs, tous s'accordant à dire que l'atelier est utile pour la formation des formateurs. Ces réunions ont grandement contribué à l'établissement de contacts plus étroits entre les points focaux nationaux de la région en vue d'une coopération et d'échanges régionaux futurs sur les Rapports périodiques. Les points focaux nationaux ont été encouragés à organiser des ateliers nationaux et des sessions de formation afin de renforcer le rôle moteur de chaque État partie dans cet exercice. Plusieurs États parties ont organisé de manière proactive des consultations et des ateliers nationaux pour faciliter la mise en œuvre du troisième cycle de Rapports périodiques, qui ont permis de renforcer les interactions entre différentes parties prenantes au niveau national.

La région Amérique latine et Caraïbes est la troisième région à effectuer le troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques et la deuxième région, après la région Asie-Pacifique, à le réaliser entièrement en ligne en raison de la persistance de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, le Centre du patrimoine mondial, grâce à un service d'assistance actif, a accompagné les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites qui ont demandé des formations individuelles, notamment pour remplir le questionnaire et approfondir des chapitres ou des thématiques spécifiques abordées dans le questionnaire.

- Formulation des questions

Comme pour les régions précédentes qui ont participé à cet exercice, les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites ont trouvé que certaines des questions étaient difficiles voire très difficiles à comprendre, notamment à cause du niveau d'anglais. Certains gestionnaires de sites ont indiqué que certaines questions étaient souvent complexes entraînant des difficultés et des incompréhensions, en dépit des précieux conseils de l'équipe de coordination et du Centre du patrimoine mondial.

Par exemple, de nombreux répondants n'ont pas compris la question sur les dépenses publiques annuelles, dans la section I (questions 8.4 et 8.5). Ce problème a donné lieu à plusieurs réponses inhabituelles, certaines dépassant 2 % des dépenses annuelles totales, même si les données disponibles indiquent que c'est rarement le cas dans les budgets annuels consacrés à la conservation du patrimoine dans un pays donné.

- Collecte et analyse des données

La section I du questionnaire, soumise par les points focaux nationaux de la région Amérique latine et Caraïbes, constitue la principale source de données pour ce Rapport périodique régional. Les points focaux ont aussi validé les données entrées dans la section II concernant les biens du patrimoine mondial de chaque pays avant de la soumettre.

Ce processus visait à garantir l'exactitude et la fiabilité des informations fournies sur les programmes nationaux de mise en œuvre et l'état de conservation de chaque bien du patrimoine mondial. Néanmoins, plusieurs incohérences ont été observées entre les deux sections du questionnaire, notamment au niveau des synergies avec des conventions et des programmes. Par exemple, à la section I, les points focaux nationaux ont confirmé que l'État partie ne participait pas à un programme, mais les gestionnaires de sites, à la section II, ont répondu que le bien du patrimoine mondial était protégé en vertu de ce programme. Avant la date limite, l'équipe de coordination du Centre du patrimoine mondial a procédé à plusieurs vérifications de cohérence et a revu les réponses avec les États parties concernés avant la soumission finale.

En outre, les informations concernant l'adhésion à d'autres conventions et la participation à des programmes de l'UNESCO ont été vérifiées et validées afin d'assurer l'exactitude et la cohérence du rapport.

Afin de régler certaines des questions concernant la validité du Rapport périodique, tout a été fait pour utiliser les connaissances acquises par l'intermédiaire d'autres sources au cours du processus d'analyse. Les informations disponibles au Centre du patrimoine mondial, telles que les comptes-rendus des réunions régionales et sous-régionales, les rapports sur l'état de conservation et les rapports sur le suivi réactif, ont été utilisées lorsque c'était nécessaire. Cela a été utile non seulement pour l'analyse des données, mais aussi pour contribuer à la rédaction du Plan d'action régional, conformément à la demande du Comité du patrimoine mondial de « créer des renvois entre les rapports sur l'état de conservation et les rapports périodiques pour améliorer la cohérence entre les mécanismes d'établissement de rapports et assurer, si nécessaire, la prise de mesures de suivi » (décision **29 COM 7B**). Grâce à ces mesures et à la stratégie de mise en œuvre pour l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes, la fiabilité et la validité globales des conclusions présentées dans ce rapport sont jugées satisfaisantes.

- Données présentées dans ce rapport

Certains graphiques et tableaux sont reproduits dans le texte pour illustrer le contenu du rapport. Il convient de noter que l'analyse sur laquelle reposent ces tableaux et graphiques exclut les États parties ou les biens qui n'ont pas apporté de réponse à une question spécifique. Le rapport est essentiellement descriptif et s'appuie sur une analyse statistique illustrée par les réponses qualitatives au questionnaire. Les résumés quantitatifs des résultats des sections I et II se trouvent aux annexes I et II ; ils permettent de vérifier les conclusions du rapport par rapport aux données statistiques primaires. Le rapport contient néanmoins des graphiques statistiques qui ont été considérés comme essentiels pour étayer le texte et donner des explications plus approfondies.

- Biens en série et transfrontaliers

Il existe quatre biens transfrontaliers (trois culturels et un naturel) impliquant neuf États parties dans la région Amérique latine et Caraïbes. Les États parties ayant ces biens en commun ont été invités à se consulter pour désigner un gestionnaire de site et un point focal chargés de superviser le remplissage de la section II du questionnaire. Les autres points focaux nationaux et gestionnaires de sites ont étroitement collaboré avec les personnes désignées pour remplir le questionnaire. Les gestionnaires de sites concernés ont fait part d'une coopération fructueuse et de synergies à l'occasion de cet exercice. Le troisième cycle étant un processus mené par les États parties, pour ces types de biens, les États parties concernés ont clarifié et convenu entre eux de l'État partie qui sera chargé de remplir et de soumettre le questionnaire pour le bien concerné, en étroite consultation avec les autres États parties concernés. Il a été noté que ce problème est réglé entre les États parties concernés dans l'exercice du troisième cycle.

Globalement, les biens transfrontaliers ont indiqué que la section II accordait une place suffisante aux problématiques propres à ce type de biens et qu'il était donc possible d'en faire part de manière appropriée par rapport au deuxième cycle. En outre, les gestionnaires de sites et les points focaux ont indiqué qu'il était parfois difficile de donner une seule réponse à certaines questions, lorsqu'il existait des différences importantes entre les composantes d'un même bien (ce problème a également été mentionné par les régions précédentes qui ont participé à cet exercice). Ils ont donc été contraints de faire un choix qui reflète le mieux la situation du bien et ont ajouté des remarques complémentaires dans les espaces prévus à cet effet à la fin de chaque chapitre du questionnaire.

Il convient de noter que pour « L'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au mouvement moderne », bien inscrit au patrimoine mondial mais bien trans-régional, partagé entre sept États parties sur trois continents, il a été convenu entre les pays concernés que le questionnaire sera rempli par la France en collaboration avec tous les autres

gestionnaires de sites concernés lorsque la région Europe et Amérique du Nord entrera dans sa période de soumission des rapports (2022-2023).

1.3 Observations sur le troisième cycle

Dans l'ensemble, le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques a été évalué positivement. Le fait que les points focaux nationaux aient pu remplir 100 % (44 sur 44) de la section I et 99,3 % (145 sur 146) de la section II du questionnaire du troisième cycle est en soi un élément très positif et montre le soutien continu des États parties à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Si les gestionnaires de sites ont évalué l'exercice de soumission des Rapports périodiques de façon relativement positive, il est assez complexe d'en interpréter les résultats en raison de la grande variété des types de biens et de la compréhension subjective des questions par chaque répondant.

La plupart des gestionnaires de sites ont indiqué que cet exercice avait permis de mieux faire connaître les problèmes actuels de gestion, notamment l'importance des systèmes ou plans de gestion. La meilleure coopération entre les parties prenantes a été souvent citée comme résultat positif et a été mise en avant. Plusieurs gestionnaires de sites ont fait part des nombreux avantages et aspects positifs de leur inscription à la Liste du patrimoine mondial et ont suggéré que le questionnaire devrait davantage tenir compte du contexte régional.

Les outils de formation et les guides en ligne fournis par le Centre du patrimoine mondial ont été généralement considérés comme très utiles et instructifs, et la plupart des participants ont confirmé la facilité d'utilisation du questionnaire, mais ont indiqué qu'il était possible de l'améliorer, notamment en termes de lisibilité, et que l'outil devrait s'adapter aux nouveaux outils de communication tels que les tablettes et les appareils mobiles. S'agissant de la clarté des questions, les notes étaient légèrement plus basses, ce qui laisse entrevoir des possibilités d'amélioration comme mentionné précédemment.

Dans l'ensemble, les points focaux et les gestionnaires de sites ont trouvé le questionnaire facile à utiliser, mais ont indiqué que quelques questions étaient difficiles, voire très difficiles, à comprendre. Plusieurs gestionnaires de sites ont indiqué pendant les ateliers de formation que la formulation des questions était souvent complexe et source de difficultés et d'incompréhensions.

Au moment du lancement du troisième cycle, la région Amérique latine et Caraïbes était composée de 33 États parties à la Convention du patrimoine mondial. Le Comité du patrimoine mondial a inscrit le 1154^e bien sur la Liste à sa 44^e session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021). Amenant ainsi à 147 le nombre de biens du patrimoine mondial dans la région Amérique latine et Caraïbes, soit 12,7 % des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, en comparaison des 13,68 % que représentait le nombre total de sites inscrits dans la région lors du deuxième cycle.

Il convient également de noter que cinq États parties de la région ne possèdent pas de bien inscrit au patrimoine mondial. Tous sont originaires de la sous-région des Caraïbes.

Tableau 1.5 : Liste des États parties d'Amérique latine et des Caraïbes ne comptant aucun bien inscrit

États parties de la région Amérique latine et Caraïbes ne comptant aucun bien inscrit	
Sous-région	État partie
Caraïbes	Bahamas
	Grenade
	Guyana
	Saint-Vincent-et-les-Grenadines

1.3.1 Valeur universelle exceptionnelle : critères utilisés pour l'inscription

Le Comité du patrimoine mondial considère qu'un bien possède une valeur universelle exceptionnelle s'il répond à au moins un des critères énumérés au paragraphe 77 des Orientations. Le tableau 1.6 montre la façon dont ces critères ont été appliqués aux biens d'Amérique latine et des Caraïbes au début de l'exercice.

Tableau 1.6. Critères utilisés pour déterminer la VUE des biens dans la région Amérique latine et Caraïbes. Critère et description	Culturel	Naturel	Mixte	Total biens inscrits	% du total des biens de la région	Inscrits sur la base d'un seul critère	Inscrits sur la base d'un seul critère en %*
Critère (i) « Chef-d'œuvre du génie créateur humain »	24	0	3	27	18,36 %	0	0 %
Critère (ii) « Échange d'influences considérable »	50	0	1	51	34,69 %	1	0,68 %
Critère (iii) « Témoignage [...] exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation »	39	0	6	45	30,61 %	8	5,44 %
Critère (iv) « Exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique »	77	0	3	80	54,42 %	7	4,76 %
Critère (v) « Exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer »	16	0	1	17	11,56 %	0	0 %
Critère (vi) « Associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances »	16	0	1	17	11,56 %	1	0,68 %
Critère (vii) « Phénomènes naturels remarquables ou aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles »	0	23	2	25	17 %	1	0,68 %
Critère (viii) « Grands stades de l'histoire de la terre »	0	12	0	12	8,16 %	1	0,68 %
Critère (ix) « Processus écologiques et biologiques en cours »	0	24	5	29	19,72 %	0	0 %
Critère (x) « Habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation <i>in situ</i> de la diversité biologique »	0	31	7	38	25,85 %	2	1,36 %

* Pourcentage de biens dans la région Amérique latine et Caraïbes inscrits sur la base d'un seul critère.
Note : Un bien peut être inscrit sur la base d'autant de critères que le Comité juge appropriés au moment de l'inscription.

Depuis le deuxième cycle des Rapports périodiques, le Comité du patrimoine mondial a inscrit 23 nouveaux biens (16 culturels, 3 naturels et 4 mixte) de la région Amérique latine et Caraïbes sur la Liste du patrimoine mondial (Tableau 1.7). Ces nouvelles inscriptions se sont fondées sur les 10 critères qui permettent de définir la VUE d'un bien (Tableau 1.6). Pour les biens culturels, le critère (iv), « Exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique » demeure le critère le plus utilisé pour l'inscription, suivi du critère (ii), « Échange

d'influences considérable ». Pour les biens naturels, le critère le plus souvent utilisé est le critère (x) « Habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique ».

Tableau 1.7. Nombre de biens inscrits sur base de chaque critère dans la région Amérique latine et Caraïbes depuis le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques (2012-2022)

Critère	(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	(vi)	(vii)	(viii)	(ix)	(x)
Nombre d'applications du critère	4	7	5	9	3	5	3	1	2	7

1.3.2 État de conservation des biens du patrimoine mondial dans la région Amérique latine et Caraïbes

Outre la collecte et la mise à jour d'informations statutaires de base, le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques en Amérique latine et dans les Caraïbes a permis de mieux comprendre l'état de conservation de tous les biens du patrimoine mondial de la région.

Le processus de soumission des Rapports périodiques est étroitement lié au suivi de l'état de conservation des biens par le Comité, les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial. Si les Rapports périodiques sont l'occasion de s'auto-évaluer pour les autorités nationales et locales chargées d'un bien du patrimoine mondial, les activités de suivi et les examens des experts internationaux externes offrent un point de vue extérieur. Sans ces deux processus, il n'est pas possible d'obtenir une vue d'ensemble complète et précise de l'état de conservation des biens, étant donné qu'un processus se concentre sur les problèmes connus alors que l'autre consiste en une auto-évaluation subjective. Ensemble, ces processus se complètent et permettent une compréhension globale de l'état de conservation des biens en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Au mois de juin 2023, 238 rapports sur l'état de conservation de 55 biens situés dans 21 États parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont été examinés par le Comité du patrimoine mondial.

Le tableau 1.8 compare les principales menaces affectant les biens de la région, selon le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques. En outre, les menaces sont comparées aux rapports sur l'état de conservation entre 2012 et 2021 (année de la dernière session du Comité du patrimoine mondial).

Tableau 1.8. Principales menaces mentionnées dans le cadre du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques par rapport aux principales menaces mentionnées dans les rapports sur l'état de conservation des biens

Rang	Principales menaces mentionnées dans le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques	Principales menaces mentionnées dans 238 rapports SOC, depuis le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques (2012-2021) inclus
1	Systèmes de gestion/plan de gestion	Systèmes de gestion/plan de gestion (206)
2	Habitat	Cadre juridique (90)
3	Impact des activités touristiques/de loisirs/des visiteurs	Habitat (80)
4	Cadre juridique	Impacts des activités touristiques/de loisirs/des visiteurs (79)
5	Activités illégales	Activités illégales (55)

6	Modification du régime des sols	Modification du régime des sols (48)
7	Impact des activités touristiques/de loisirs/des visiteurs	Infrastructures et transport de surface (39)
8	Infrastructures et transport de surface	Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés (37)
9	Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs	Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs (37)
10	Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés	Gouvernance (29) Élevage de bétail / pacage d'animaux domestiques (29) Infrastructures hydrauliques (29)

Ces résultats correspondent étroitement à ceux du troisième cycle de Rapports périodiques. Suite au deuxième cycle, les rapports sur l'état de conservation des biens de la région Amérique latine et Caraïbes présentés au Comité se décomposaient de la façon suivante : Le Comité du patrimoine mondial examine chaque année l'état de conservation d'une moyenne de 25 biens du patrimoine mondial situés en Amérique latine et dans les Caraïbes.

1.3.3 Liste du patrimoine mondial en péril

La région Amérique latine et Caraïbes compte six biens (deux naturels et quatre culturels) inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Depuis le deuxième cycle, deux biens ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Tableau 1.9. Liste du patrimoine mondial en péril dans la région Amérique latine et Caraïbes en juin 2023

Sous-région	État partie	Bien du patrimoine mondial	Année d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril
Amérique centrale et Mexique	Honduras	Réserve de biosphère de Río Plátano	2011
	Mexique	Îles et aires protégées du Golfe de Californie	2019
	Panama	Fortifications de la côte caraïbe du Panama : Portobelo, San Lorenzo	2012
Amérique du Sud	Bolivie	Ville de Potosí	2014
	Pérou	Zone archéologique de Chan	1986
	Venezuela (République bolivarienne du)	Coro et son port	2005

Tableau 1.10. Liste des biens du patrimoine mondial qui ont été retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril depuis le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques (période 2012-2023)

Sous-région	État partie	Bien du patrimoine mondial	Année de retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril
Amérique du Sud	Colombie	Parc national de Los Katíos	2015
	Chili	Usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura	2019
Caraïbes	Belize	Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize	2018

2. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL PAR LES ÉTATS PARTIES D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES

Cette section présente un résumé de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* par les États parties au niveau national. Elle se fonde sur l'analyse et les résultats de la section I du questionnaire du troisième cycle, remplie et transmise par les points focaux nationaux au nom de leurs États parties respectifs. Tous les points focaux nationaux du patrimoine mondial de la région ont participé à l'exercice et tous ont remplis la section I du questionnaire. Il convient de noter que le nombre total de rapports d'États parties n'a augmenté que d'un seul par rapport au deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques, les Bahamas ayant adhéré à la Convention en 2014.

L'analyse suivante se base sur les questionnaires remplis par les 33 États parties de la région et l'ensemble complet des statistiques est disponible à l'annexe I du présent rapport.

2.1 Introduction

Le questionnaire analyse la mise en œuvre de la Convention au niveau national en tentant de définir les groupes et les institutions impliqués dans la préparation du Rapport périodique. Les réponses montrent clairement que dans la très grande majorité des États parties de la région (30 sur 33), les institutions gouvernementales chargées du patrimoine culturel et naturel sont responsables de cet exercice.

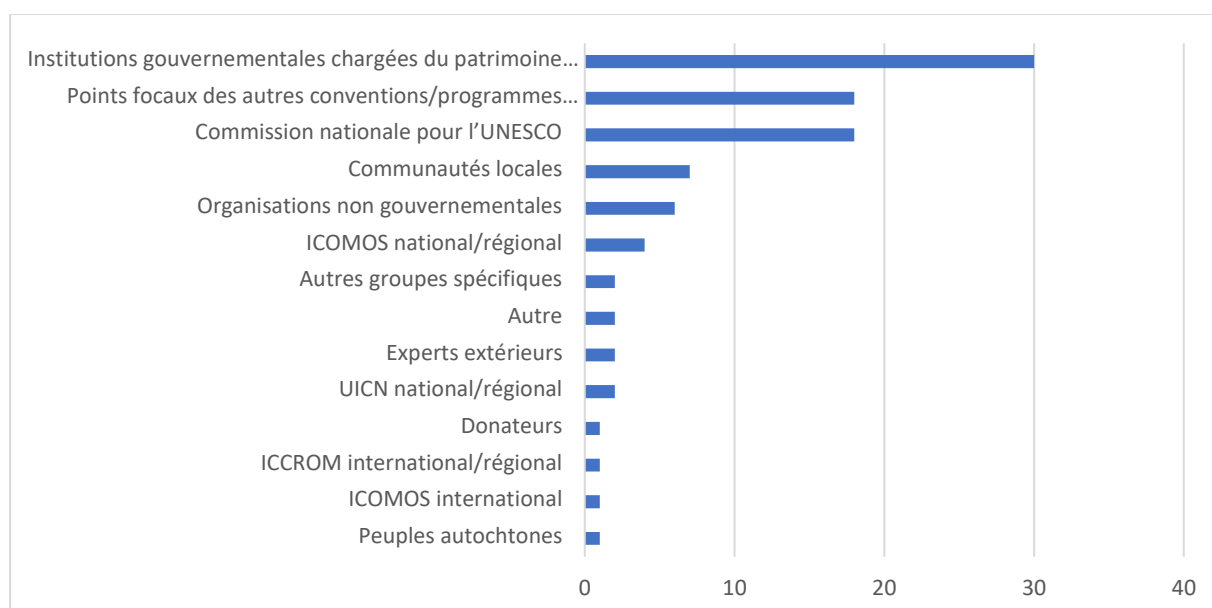


Figure 2.1. Groupes et institutions qui ont participé à la préparation du Rapport

Par ailleurs, les gestionnaires de sites du patrimoine mondial, les commissions nationales pour l'UNESCO et les points focaux pour d'autres conventions/programmes internationaux participent également à cet exercice. Les communautés locales, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et d'autres groupes spécifiques, ainsi que les organisations consultatives du Comité (UICN, ICOMOS et ICCROM) et d'autres, n'ont en revanche pas été inclus de manière identifiable. Étant donné l'importance des peuples autochtones dans la région, il convient de souligner que seul un pays d'Amérique du Sud a mentionné l'implication des peuples autochtones dans la soumission des Rapports périodiques pour l'ensemble de la région. Les ONG sont plus impliquées dans les pays des Caraïbes

(31,25 % des questionnaires reçus), alors qu'elles sont absentes en Amérique centrale et au Mexique, et un seul État partie d'Amérique du Sud mentionne la participation d'ONG. Concernant la participation des experts, les experts nationaux sont davantage inclus que les représentants internationaux des organisations consultatives.

2.2 Synergies avec les autres conventions, programmes et recommandations pour la conservation du patrimoine culturel et naturel

2.2.1 Accords multilatéraux sur l'environnement

Tous les États parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont signé la Convention sur la diversité biologique et la Convention internationale pour la protection des végétaux. En outre, tous les États parties, sauf un, ont signé la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Tous les États parties des sous-régions d'Amérique centrale et du Mexique et d'Amérique du Sud adhèrent à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar). Pour les Caraïbes, le pourcentage d'États parties à la Convention de Ramsar s'élève à 68,8 % (Figure 2.2).

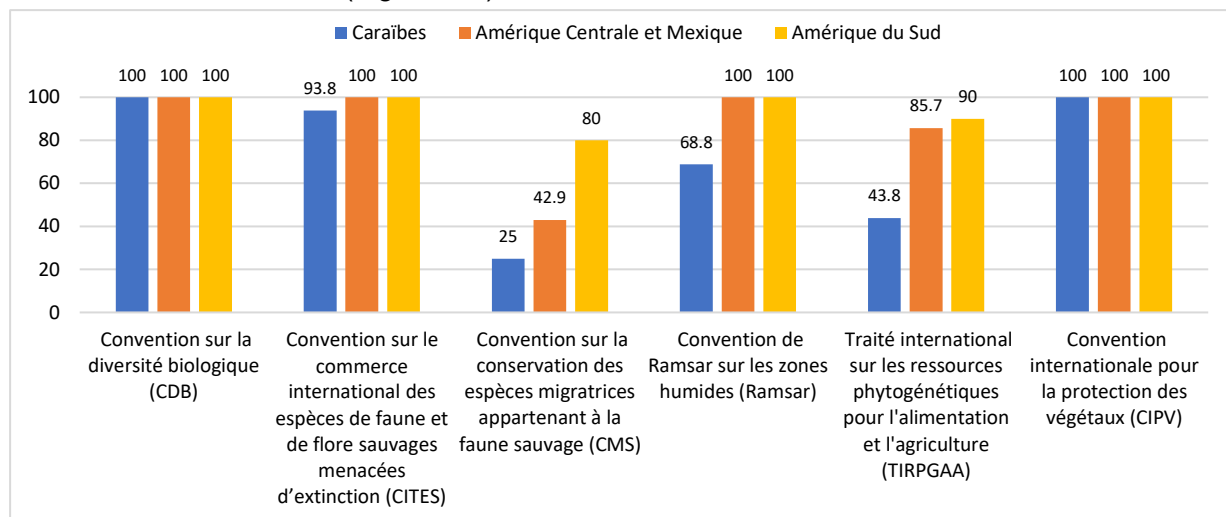


Figure 2.2. Niveau d'adhésion aux accords multilatéraux sur l'environnement dans la région Amérique latine et Caraïbes

Dans la sous-région Amérique centrale et Mexique, seul le Mexique a l'intention de désigner un bien du patrimoine mondial comme zone humide d'importance internationale dans les trois prochaines années. Il s'agit de l'ancienne cité maya et forêts tropicales protégées de Calakmul, un site mixte également désigné comme réserve de biosphère par l'UNESCO. Concernant l'Amérique du Sud, quatre États parties ont l'intention de désigner six biens du patrimoine mondial comme zones humides d'importance internationale au cours des trois prochaines années : Le Parc national de Los Alerces (Argentine), le Parc national Noel Kempff Mercado (Bolivie), le Parc national de Sangay (Équateur) et le Parc national de Huascarán (Pérou). En outre, l'Argentine et le Pérou ont l'intention d'inscrire sur la liste des sites Ramsar le bien transnational du patrimoine mondial Qhapaq Ñan, le réseau de routes andin.

En ce qui concerne le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA), six des sept États parties d'Amérique centrale et du Mexique et neuf des dix États parties d'Amérique du Sud ont adhéré au traité. Pour la sous-région des Caraïbes, ce chiffre est de 7 sur 16.

La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a été ratifiée par 80 % des États parties d'Amérique du Sud, 43 % des États d'Amérique centrale et du Mexique et 25 % des États des Caraïbes. Les États parties ont également indiqué que d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) étaient en vigueur dans la région, à l'instar de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. La Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer a été mise en avant en Amérique centrale et en Amérique du Sud en tant qu'autre convention importante sur les espèces migratrices. Pour la sous-région des Caraïbes, la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la région des Caraïbes (WCR), la Convention de Carthagène qui comprend le « Protocole relatif aux sources terrestres de pollution marine » et la Convention baleinière internationale ont été mentionnées, entre autres.

2.2.2 Conventions culturelles de l'UNESCO

Outre la Convention du patrimoine mondial, tous les pays des régions Amérique du Sud et Amérique centrale et Mexique sont parties à la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et à la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, suivis de près par les Caraïbes, où seul un État partie n'a pas ratifié ces deux conventions culturelles les plus récentes de l'UNESCO.

La Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique est très présente dans les Caraïbes, où 12 des 16 États parties l'ont ratifiée (75 %), suivis par cinq des sept pays d'Amérique centrale et du Mexique (71,43 %). Dans la sous-région de l'Amérique du Sud, quatre pays sur dix (40 %) ont adhéré à la convention de 2001.

La Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels est ratifiée par tous les pays des sous-régions d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et du Mexique, alors que seulement sept pays (43 %) l'ont ratifiée dans les Caraïbes.

Tous les États parties d'Amérique centrale et du Mexique ont ratifié la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, ainsi que son deuxième protocole. Les États parties de la sous-région d'Amérique du Sud suivent de près cet exemple, avec neuf États parties sur dix. Il importe de noter que seuls trois États parties des Caraïbes ont ratifié la Convention de 1954 et son deuxième protocole de 1999.

Seul un État partie d'Amérique centrale et du Mexique et deux d'Amérique du Sud ont fait part de leur intention de demander l'octroi d'une protection renforcée en vertu du deuxième protocole de 1999 à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé pour l'un de ses biens inscrits au patrimoine mondial dans les années à venir.

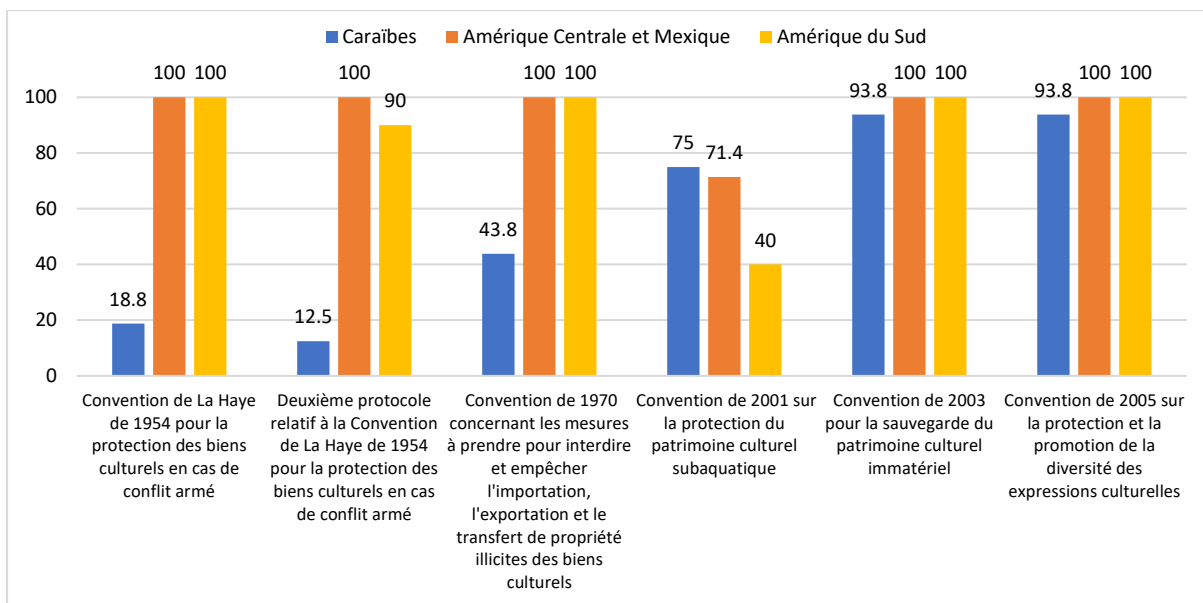


Figure 2.3. Niveau d'adhésion aux Conventions culturelles de l'UNESCO dans la région Amérique latine et Caraïbes

Les États parties, notamment dans la sous-région de l'Amérique du Sud, ont déclaré avoir ratifié d'autres conventions internationales sur le patrimoine culturel ; beaucoup ont mentionné le MERCOSUR culturel comme l'une des conventions les plus importantes. Il s'agit d'un programme thématique commun visant à renforcer la coopération en matière de patrimoine culturel entre les 12 pays d'Amérique du Sud. Parmi les autres conventions ou accords mondiaux et régionaux sur le patrimoine culturel auxquels les États des Caraïbes sont parties figure la Politique culturelle régionale de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

2.2.3 Programmes de l'UNESCO

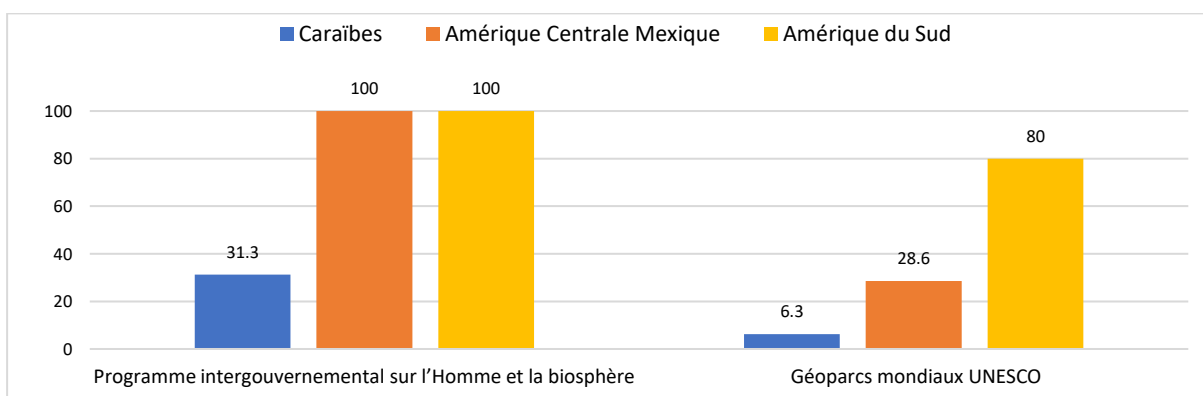


Figure 2.4. Niveau d'adhésion aux Programmes de l'UNESCO dans la région Amérique latine et Caraïbes

Concernant certains des principaux programmes de l'UNESCO, tous les États parties d'Amérique centrale et du Mexique et d'Amérique du Sud participent au Programme sur l'Homme et la biosphère, avec 60 réserves de biosphère dans la sous-région. Ce programme est suivi par quelques pays des Caraïbes (31,3 % de la sous-région).

Il existe 132 réserves de biosphère dans 22 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ce qui démontre l'engagement de la région envers ce programme. En outre, quatre pays (Bolivie, Costa Rica, Panama et Pérou) ont déclaré qu'ils avaient l'intention de proposer la désignation d'un bien inscrit au patrimoine mondial comme réserve de biosphère au cours des trois prochaines années.

Le Programme mondial des géoparcs de l'UNESCO est moins connu dans la région : seul un pays des Caraïbes (Cuba) a répondu positivement. L'Amérique du Sud, avec 8 pays adhérant aux programmes, constitue le pourcentage le plus élevé (66,7 %) de la région. Seuls deux États parties d'Amérique centrale et du Mexique (le Mexique et le Nicaragua) participent à ce programme.

Concernant les biens du patrimoine mondial, selon les informations fournies, deux sites pourraient faire partie du Réseau mondial des géoparcs dans les années à venir : Le Parc national de Sangay (Équateur) en Amérique du Sud et la Vallée de Viñales (Cuba) dans les Caraïbes ont introduit une demande en ce sens.

2.2.4 Coopération et synergies entre les Conventions et les programmes

En ce qui concerne la communication entre le point focal du patrimoine mondial et les points focaux d'autres conventions et programmes, il est évident que la communication est plus courante avec les points focaux des conventions culturelles qu'avec ceux des conventions environnementales.

La meilleure communication est celle avec les responsables de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel (26 réponses positives) et de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (23 réponses positives). La coopération atteint 100 % en Amérique du Sud pour la Convention de 2003 et 90 % pour la Convention de 2005.

La coopération liée aux accords environnementaux est dirigée par les points focaux chargés de la Convention sur la diversité biologique (CDB), avec 19 réponses. À ce niveau, ce sont les Caraïbes qui jouent un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération entre ces acteurs, dans la mesure où 75 % des pays de cette sous-région sont en communication avec les points focaux de la CDB. Un nombre et une répartition assez similaires sont observés par rapport à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Les points focaux du patrimoine mondial participent à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'action nationaux en matière de patrimoine naturel dans 64 % des pays de la région, même au-delà des thématiques spécifiques liées au patrimoine mondial. Toutefois, en ce qui concerne les réponses liées aux stratégies et politiques relatives au patrimoine culturel, ce pourcentage monte à 75 %, ce qui signifie que les points focaux d'Amérique latine et des Caraïbes ont tendance à être plus présents dans les politiques culturelles du pays que dans les politiques naturelles (Figure 2.5).

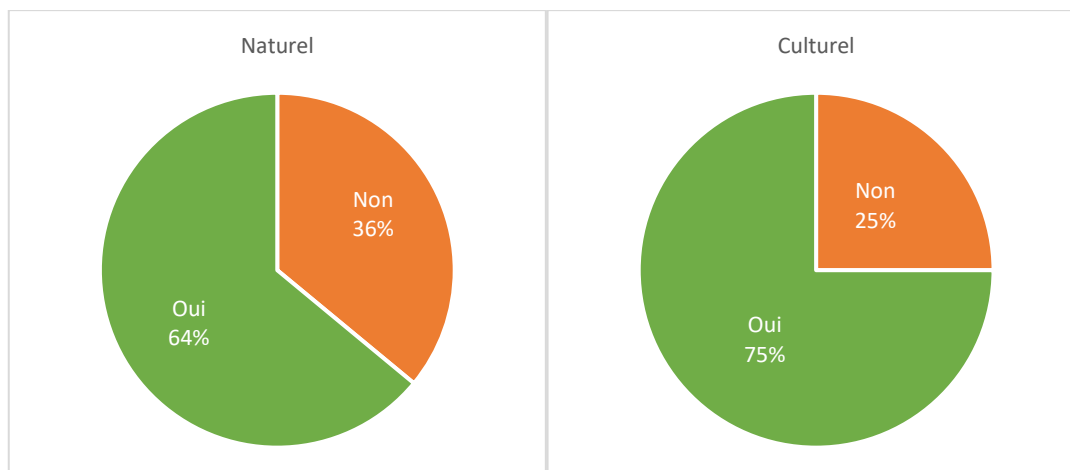


Figure 2.5. Pourcentage d'implication des points focaux dans la mise en œuvre des stratégies relatives au patrimoine naturel (à gauche) et des stratégies relatives au patrimoine culturel (à droite) dans la région Amérique latine et Caraïbes

Cette implication varie largement d'une sous-région à l'autre : Les États parties d'Amérique centrale et du Mexique ont fait état d'une participation totale (100 %) aux politiques naturelles et culturelles. Les États parties des Caraïbes mentionnent une participation de 75 % aux politiques liées au patrimoine naturel et de 69 % aux politiques culturelles. Par ailleurs, les pays d'Amérique du Sud ne participent pas autant aux politiques relatives au patrimoine naturel, puisque seulement 20 % des pays ont donné une réponse positive ; l'Amérique du Sud compte toutefois 60 % de pays qui participent aux politiques culturelles.

2.2.5 Recommandations de l'UNESCO

Les États parties de la région utilisent les recommandations de l'UNESCO, avec différents degrés de mise en œuvre. La Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel est utilisée par 100 % des États parties d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et du Mexique, et par 75 % des États parties des Caraïbes.

La Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique est utilisée par 80 % (8) des pays de la sous-région d'Amérique du Sud et par 62,5 % (10) des pays des Caraïbes, mais seulement par 28,6 % (2) des pays de la sous-région d'Amérique centrale et du Mexique (Tableau 2.1).

Tableau 2.1. Nombre d'États parties utilisant les recommandations de l'UNESCO dans la région Amérique latine et Caraïbes

Région/sous-région	Recommandation de 1972 concernant la protection, sur le plan national, du patrimoine culturel et naturel	Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique
Amérique latine et Caraïbes	29	20
Caraïbes	12	10
Amérique centrale et Mexique	7	2
Amérique du Sud	10	8

2.3 Listes indicatives

Selon les informations fournies par les États parties, le manuel de référence du patrimoine mondial [Préparation des propositions d'inscription au patrimoine mondial](#) est l'outil le plus utile dans le processus de préparation de leur liste indicative pour réaliser une évaluation préliminaire de la valeur universelle exceptionnelle potentielle. Viennent ensuite les études thématiques de l'ICOMOS et la [Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible](#) de l'UNESCO. En revanche, [La Liste du patrimoine mondial : priorités futures pour une liste crédible et complète de biens naturels et mixtes](#) de l'UICN et d'autres analyses comparatives mondiales sont les moins utilisées : seul un tiers de la sous-région a mentionné ces outils (Tableau 2.2).

Tableau 2.2 Nombre d'États parties, processus de préparation des listes indicatives, utilisation des outils listés pour réaliser une évaluation préliminaire de la valeur universelle exceptionnelle potentielle

Région/sous-région	Caraïbes	Amérique centrale et Mexique	Amérique du Sud	Total
Études thématiques de l'ICOMOS	9	5	9	23
Études thématiques de l'UICN	6	4	6	16
Comblent les lacunes - Un plan d'action pour le futur (ICOMOS)	6	3	5	14
Liste du patrimoine mondial : priorités futures pour une liste crédible et complète de biens naturels et mixtes (UICN)	5	2	4	11
Réunions pour harmoniser les listes indicatives de votre région	7	2	5	14
Stratégie globale de l'UNESCO pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible	9	4	7	20
Autres analyses comparatives mondiales	3	2	6	11
Manuel de référence « Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial »	11	6	9	26
Autres	6	1	3	10

Concernant l'utilisation du processus en amont, qui a été mis en œuvre en 2010 pour répondre aux difficultés rencontrées par les États parties lors de la préparation des propositions

d'inscription, seuls 8 (24 %) des États parties ont indiqué qu'ils y avaient déjà eu recours lors de la révision de leur liste indicative.

Compte tenu de l'importance que la *Convention du patrimoine mondial* attache au dialogue et à la coopération, il a été demandé aux États parties s'ils considéraient que l'un des biens inclus dans leur liste indicative avait le potentiel de générer un tel dialogue. Plus de la moitié des réponses (55 %) considèrent que certains biens pourraient promouvoir la coopération entre l'État partie et les communautés, et 30 % pensent qu'ils pourraient améliorer le dialogue entre les communautés. Notons toutefois qu'aucun des pays ne considère que les sites de leur liste indicative pourraient encourager la coopération entre les États parties de la région (Figure 2.6).

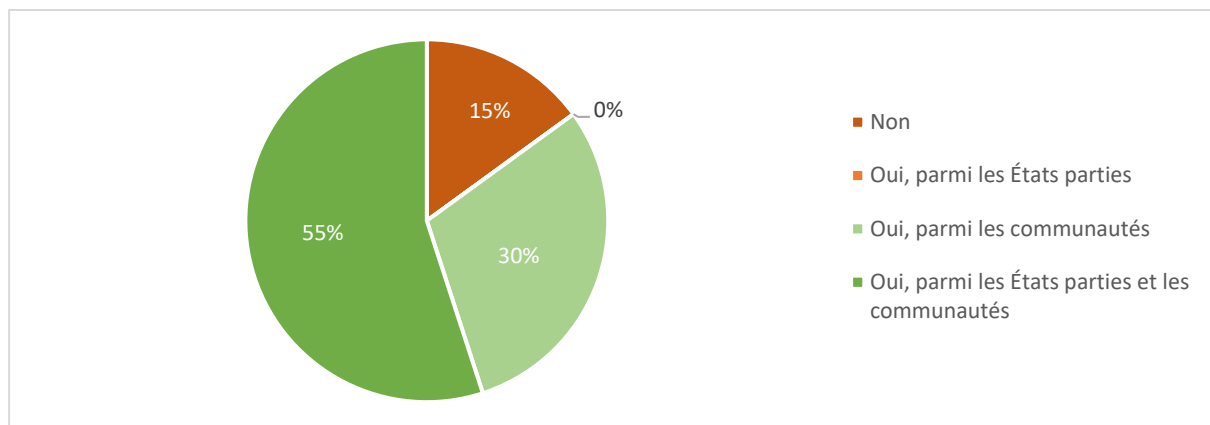


Figure 2.6. Pourcentage des sites inscrits sur les Listes indicatives qui ont le potentiel de susciter le dialogue et la coopération entre les États parties et différentes communautés

Concernant la participation des parties prenantes à la préparation des listes indicatives du patrimoine mondial, la situation est similaire dans toutes les sous-régions : les institutions gouvernementales nationales et les gestionnaires de sites du patrimoine mondial dirigent ce processus avec la collaboration de consultants et d'autres experts. D'autres services gouvernementaux et les commissions nationales de l'UNESCO sont également fréquemment impliqués, avec une participation significative des commissions nationales dans la sous-région des Caraïbes. La participation la plus faible concerne les peuples autochtones, les communautés locales, les industries locales et le secteur touristique, les acteurs commerciaux et les propriétaires fonciers.

Selon les données fournies par les États parties, l'équilibre entre les genres n'était pas prioritaire lors de la préparation de la Liste indicative. Parmi les États parties de la région, 55 % ont indiqué que l'équilibre entre les genres n'avait pas été explicitement pris en compte ou mis en œuvre dans ce processus (Figure 2.7).

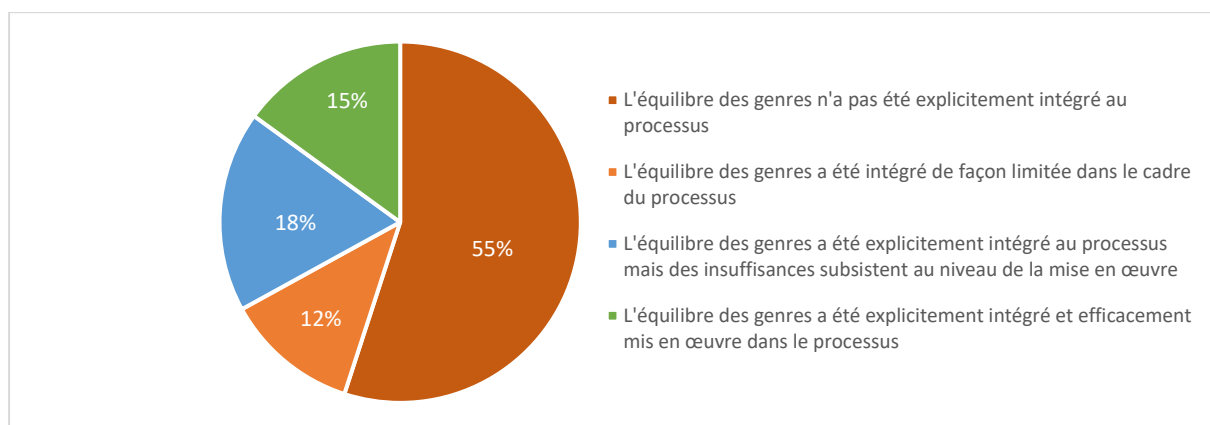


Figure 2.7. Pourcentage d'États parties dont la contribution et la participation à la préparation des listes indicatives sont équilibrées du point de vue du genre

En ce qui concerne les sites figurant sur leurs listes indicatives, 46 % des biens proposés bénéficient déjà d'autres désignations internationales, notamment en vertu des programmes de l'UNESCO ou de la Convention de Ramsar (Figure 2.8).

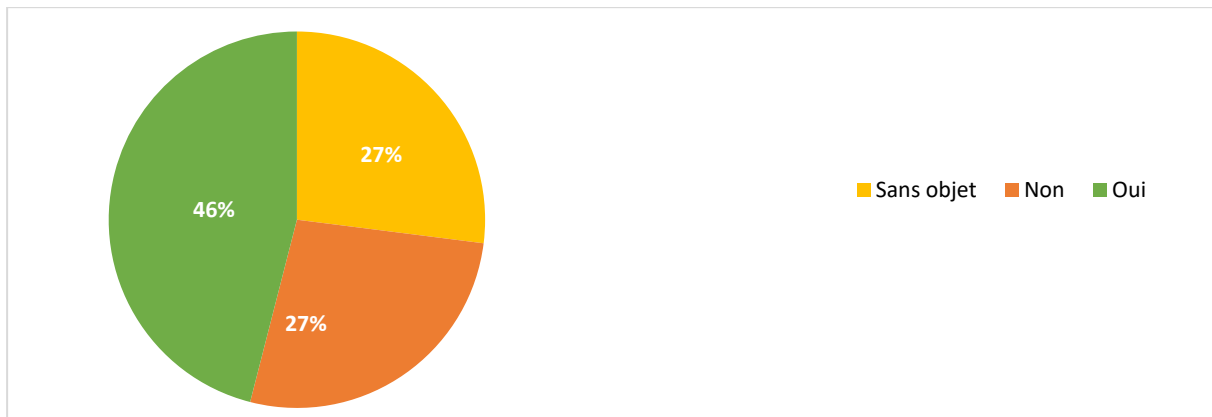


Figure 2.8. Sites figurant sur les listes indicatives et bénéficiant déjà d'autres désignations internationales, en vertu d'autres conventions ou programmes de l'UNESCO ou de la Convention de Ramsar

2.4 Propositions d'inscription

Dans le cadre du processus de propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial, les gestionnaires de sites et les institutions gouvernementales nationales sont les deux entités les plus impliquées dans la préparation des dossiers de proposition d'inscription les plus récents, tandis que les propriétaires fonciers et les industries locales/le secteur touristique et les acteurs commerciaux sont les moins impliqués, suivis de près par les peuples autochtones. Dans l'ensemble de la région, seuls 39 % des points focaux nationaux ont confirmé qu'une contribution et une participation équilibrées entre les genres avaient été explicitement considérées et mises en œuvre dans la préparation des dossiers de proposition d'inscription les plus récents (Figure 2.9). Cette intégration de l'équilibre entre les genres est présente dans 44 % des États parties des Caraïbes, 43 % des États parties d'Amérique centrale et du Mexique et 30 % des États parties d'Amérique du Sud. Les tendances en matière de participation des parties prenantes et d'équilibre entre les genres dans les propositions d'inscription sont similaires à celles observées lors de la préparation des listes indicatives.

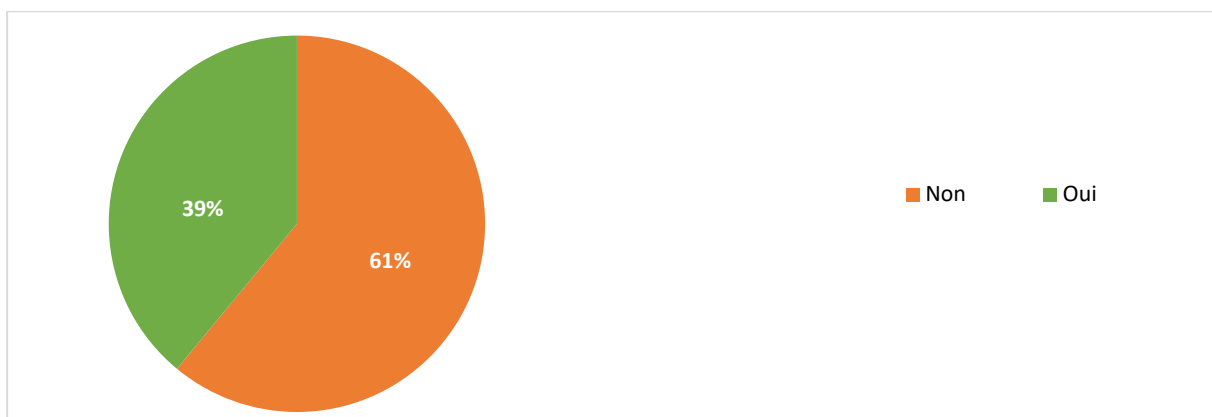


Figure 2.9. Une contribution et une participation équilibrées entre les genres ont-elles été considérées et mises en œuvre dans la préparation des dossiers de proposition d'inscription les plus récents ?

Les avantages perçus de l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial se concentrent principalement sur l'honneur et le prestige, ainsi que sur l'amélioration de la présentation des biens du patrimoine mondial, ce qui constitue la contribution la plus importante des biens du patrimoine mondial reconnus par les États parties d'Amérique latine et des Caraïbes. Ces résultats sont assez similaires d'un pays à l'autre. Par ailleurs, quatre réponses ont reçu des scores similaires : la hausse du nombre de touristes et de visiteurs, le renforcement de la protection et de la conservation du patrimoine, l'amélioration des pratiques de conservation, et la valorisation et l'amélioration de la participation de la communauté aux processus liés au patrimoine. Dans cette région, la durabilité environnementale, l'inclusion, le développement social et l'équité, l'augmentation des sources de financement et la promotion de la paix et de la sécurité sont les avantages les moins bien perçus (Tableau 2.3).

Tableau 2.3. Nombre d'États parties évaluant les avantages perçus de l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial

Région/sous-région	Caraïbes	Amérique centrale et Mexique	Amérique du Sud	Total
Amélioration de la durabilité environnementale, en valorisant des sites essentiels au bien-être des êtres humains	12	5	8	25
Développement social renforçant l'inclusion et l'équité entre toutes les parties prenantes	10	5	8	23
Renforcement (législatif, réglementaire, institutionnel et/ou traditionnel) de la protection et de la conservation du patrimoine	13	7	10	30
Amélioration des pratiques de conservation	16	7	8	31
Valorisation et amélioration de la participation des communautés aux processus liés au patrimoine	14	6	9	29
Meilleure mise en valeur des sites	15	7	8	30
Honneur/prestige accru	15	7	10	32
Augmentation du financement	13	4	8	25
Auxiliaire supplémentaire de défense d'intérêts/d'influence politique	10	5	7	22
Renforcement de la paix et de la sécurité, avec la promotion des partenariats et de la conservation	11	5	7	23
Augmentation du nombre de touristes et de visiteurs	13	7	9	29
Promotion d'un développement économique inclusif, offrant des emplois et des revenus décents aux communautés	13	7	7	27
Autre(s)	3	0	1	4

Le questionnaire a permis d'évaluer dans quelle mesure l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial contribuera à atteindre les objectifs de la Politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les avantages liés à la protection de la diversité biologique et culturelle et des services écosystémiques constituent la contribution la plus importante des biens inscrits au patrimoine mondial dans les trois sous-régions, au même titre que la promotion de l'investissement économique et du tourisme de qualité. Ensuite, la résilience accrue aux risques

naturels et au changement climatique, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être, sont également perçues comme des contributions des biens du patrimoine mondial au développement durable.

Les États parties ont indiqué que la prévention des conflits et le relèvement après un conflit, ainsi que l'égalité des sexes, ne sont pas perçus comme des contributions importantes des biens du patrimoine mondial. Ce dernier point pourrait également être analysé en relation avec le faible équilibre entre les genres dans la préparation des listes indicatives et des propositions d'inscription.

2.5 Élaboration d'une politique générale

Selon les réponses qualitatives fournies par les participants, la région dispose de politiques et de cadres juridiques complets et adéquats concernant le patrimoine naturel et culturel au niveau national. Cependant, leur mise en œuvre dans la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel obtient des scores plus faibles que leur identification (Figures 2.10 et 2.11). L'adéquation des cadres juridiques est plus évidente en Amérique centrale et au Mexique et en Amérique du Sud que dans la sous-région des Caraïbes, où les notes données par les représentants gouvernementaux montrent qu'elle pourrait nécessiter davantage d'attention.

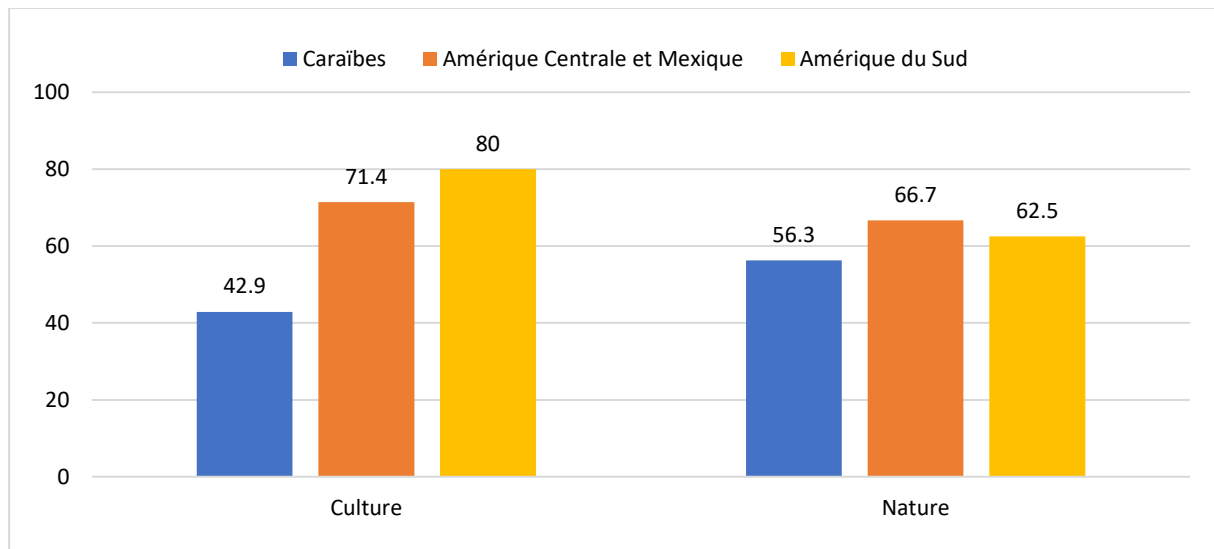


Figure 2.10. Adéquation des cadres juridiques nationaux pour l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel

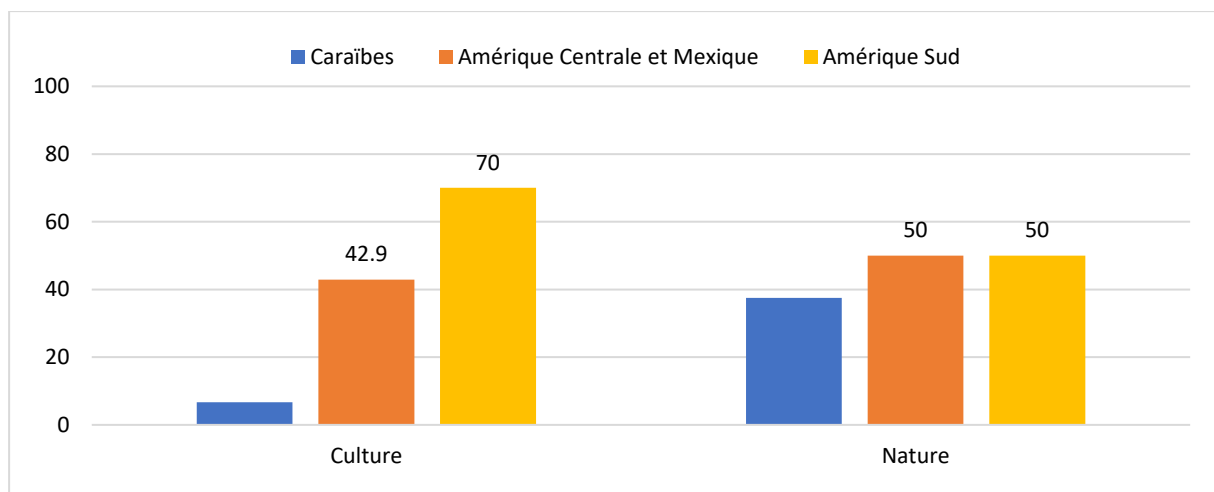


Figure 2.11. Adéquation des cadres juridiques nationaux pour la conservation du patrimoine culturel et/ou naturel

Interrogés sur la possibilité d'appliquer le cadre juridique, une nette majorité d'États parties ont répondu qu'ils ne disposaient pas de capacités/ressources efficaces pour appliquer le cadre juridique et que les capacités/ressources existantes pourraient être renforcées. Les réponses ont montré qu'il était davantage possible de faire appliquer le cadre juridique en Amérique centrale et au Mexique (Figure 2.12).

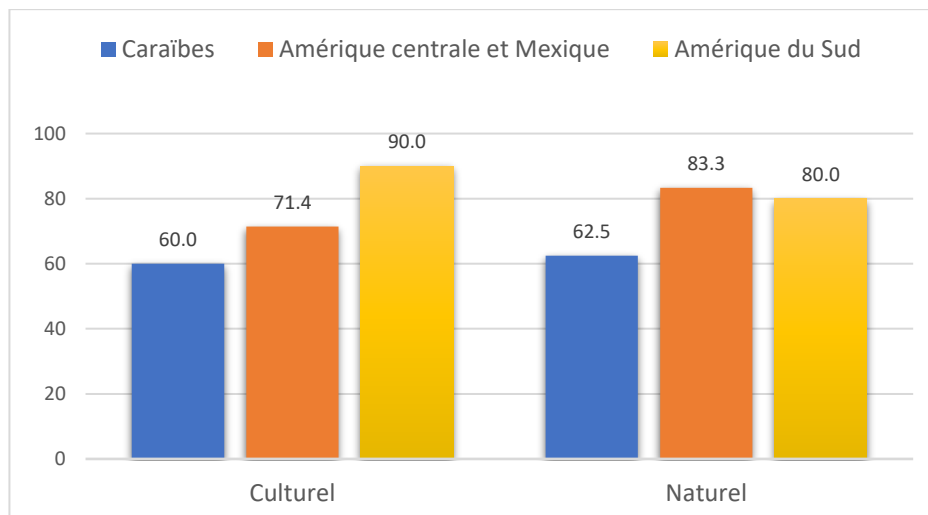


Figure 2.12. Réponse des États parties sur la possibilité de faire appliquer un cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) relatif à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel

Le questionnaire a inclus la question de savoir comment les politiques nationales assignent au patrimoine culturel et naturel une fonction dans la vie des communautés, un objectif clé de la Recommandation de 1972. Sur les 33 États parties, 20 ont estimé qu'ils disposaient de politiques spécifiques mais que leur mise en œuvre présentait certaines lacunes. Quatre pays ont opté pour la réponse selon laquelle, outre le fait qu'ils disposent de politiques spécifiques, celles-ci sont efficaces pour les biens culturels, et cinq pays pour les biens naturels. À l'inverse, neuf pays de la région ont répondu qu'ils ne disposaient pas de politiques spécifiques assignant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés mais que cela se faisait de manière ponctuelle (Figure 2.13).

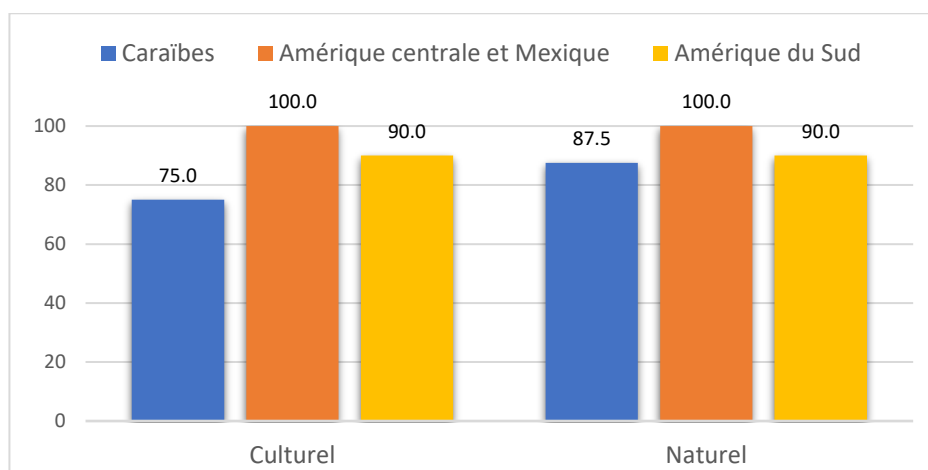


Figure 2.13. Pourcentage d'États parties considérant que les politiques en place assignent au patrimoine culturel et naturel une fonction dans la vie des communautés

Concernant l'intégration de la conservation et de la protection du patrimoine en tant qu'élément stratégique des politiques durables nationales, les États parties ont indiqué l'intégration du

patrimoine à la protection de la diversité biologique et culturelle , la fourniture d'avantages et de services écosystémiques (30 États parties), et la résilience accrue aux risques naturels et au changement climatique (30 États parties), suivie de la promotion des investissements économiques et d'un tourisme de qualité (28 États parties) comme les principaux éléments contribuant aux stratégies de développement durable, au même titre que la contribution à l'inclusion et à l'égalité (27 États parties).

Les aspects les moins pris en compte concernant ces éléments stratégiques sont la protection du patrimoine en cas de conflit (8 États parties), la promotion de la résolution des conflits (11 États parties) et la contribution au relèvement après un conflit (11 États parties). En tout état de cause, ces aspects présentent des différences sous-régionales, étant donné que l'Amérique centrale et le Mexique ont davantage pris en compte les aspects relatifs aux conflits et au relèvement que les autres sous-régions.

La Recommandation de 2011 sur le paysage urbain historique est actuellement examinée par les États parties dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention : Quelques 16 États parties ont indiqué qu'ils avaient adapté la recommandation à leur contexte national spécifique, mais des différences apparaissent entre les sous-régions, puisque cela ne concerne que 31,25 % des réponses des Caraïbes, alors que ce chiffre atteint 60 % en Amérique du Sud et 71,43 % en Amérique centrale et au Mexique.

En outre, il est intéressant de constater que 76 % des participants ont affirmé qu'il existait des politiques d'intégration de la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification à plus grande échelle au niveau national, mais que leur mise en œuvre présentait des lacunes. Très loin de ce chiffre, avec seulement 12 % des réponses, certains participants considèrent que, même si ces politiques ne sont pas intégrées dans les programmes globaux de planification, elles sont mises en œuvre de façon ponctuelle (Figure 2.14).

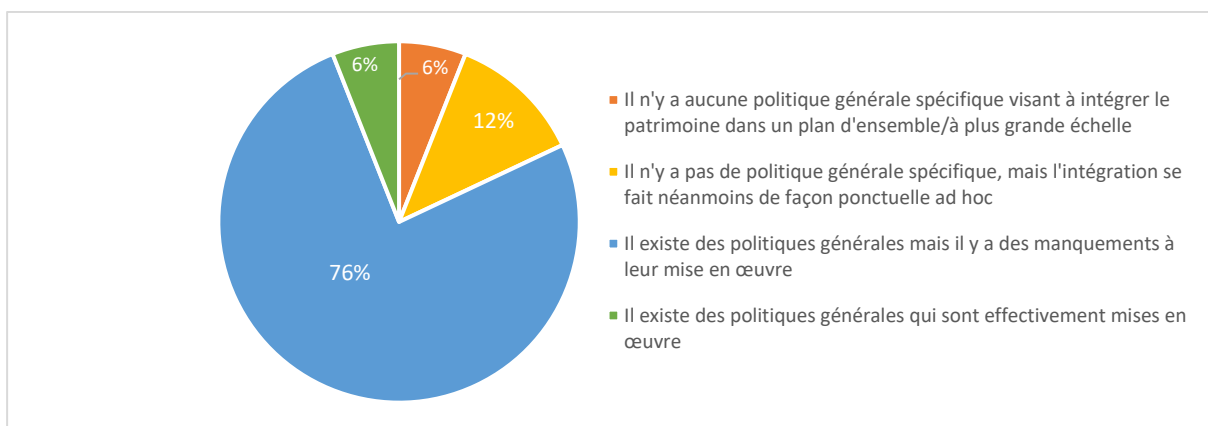


Figure 2.14. Avec quelle efficacité l'État partie intègre-t-elle la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel dans les programmes de planification à plus grande échelle ?

Concernant les politiques et stratégies approuvées par les organes directeurs de la Convention du patrimoine mondial, la stratégie de réduction des risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial est l'élément le plus pris en compte dans les stratégies et politiques nationales, mentionnée par 26 pays (100 % de l'Amérique centrale et du Mexique, 80 % de l'Amérique du Sud et 68,75 % des Caraïbes). Ensuite, la politique de développement durable du patrimoine mondial et le document d'orientation relatif aux impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial sont pris en considération par 23 pays de la région. La

stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités est le document le moins mentionné, suivi par seulement 56,25 % des pays des Caraïbes, 50 % de l'Amérique du Sud et 42,86 % de l'Amérique centrale et du Mexique

Il est intéressant d'analyser les informations qui confirment que dans 78 % des pays, la coordination et l'intégration de la mise en œuvre de ces accords et programmes multilatéraux et des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial dans les politiques nationales sont limitées (Figure 2.15).

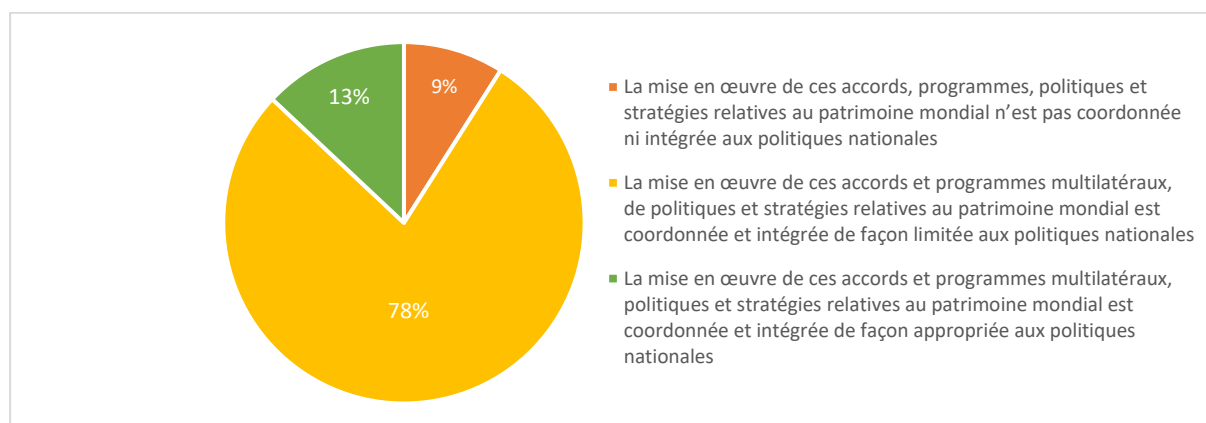


Figure 2.15. Mise en œuvre des accords et programmes multilatéraux et des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial et leur intégration à l'élaboration de politiques nationales pour la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

2.6 Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel

Les inventaires, listes et registres du patrimoine culturel et naturel sont l'un des principaux outils mis en œuvre par les États parties, en particulier ceux qui couvrent le niveau national. Des inventaires nationaux du patrimoine culturel ont été rapportés par 22 États parties de la région (Tableau 2.4) et 19 États parties ont mentionné des inventaires du patrimoine naturel (tableau 2.5).

Tableau 2.4. Nombre d'États parties ayant déjà établi des inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et niveau de compilation

Région/sous-région	Culturel			
	National / Fédéral	Régional / Provincial	Local	Autres
Amérique latine et Caraïbes	22	11	10	1
Caraïbes	11	5	5	1
Amérique centrale et Mexique	5	3	1	0
Amérique du Sud	6	3	4	0

Tableau 2.5. États parties ayant déjà établi des inventaires/listes/registres du patrimoine naturel et niveau de compilation

Région/sous-région	Naturel			
	National / Fédéral	Régional / Provincial	Local	Autres

Amérique latine et Caraïbes	19	10	8	1
Caraïbes	9	3	4	1
Amérique centrale et Mexique	4	3	0	0
Amérique du Sud	6	4	4	0

En Amérique du Sud, en Amérique centrale et au Mexique, tous les pays ont indiqué que les inventaires permettaient de rendre compte de la diversité du patrimoine culturel et naturel. Pour les Caraïbes, cette affirmation s'applique à 80 % des pays ; 20 pays confirment également qu'ils utilisent ces inventaires et registres pour protéger le patrimoine culturel et naturel.

Outre les praticiens du patrimoine et les institutions académiques, les États parties de la région considèrent qu'ils impliquent les communautés et les peuples autochtones, définissant cette implication comme « régulière » ou « occasionnelle » dans 91 % de la région pour le patrimoine culturel et 88 % pour le patrimoine naturel, ce qui signifie que l'implication de ces acteurs clés serait étendue dans la région pour l'identification du patrimoine à inclure dans ces inventaires.

Pour les processus de préparation et de mise à jour des listes indicatives nationales, les points focaux nationaux d'Amérique latine et des Caraïbes ont tendance à utiliser ces inventaires et registres, dans une proportion allant de 75 % à 100 % dans la région.

2.7 État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

L'analyse suivante se base sur trois niveaux de coopération entre les agences et les parties prenantes pour l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Cette coopération se situe :

- Entre les principales agences/institutions chargées du patrimoine culturel et naturel ;
- Entre les autres agences/institutions gouvernementales et les principales agences/institutions chargées du patrimoine culturel et naturel ;
- Entre les principales et les autres agences/institutions gouvernementales et tous les acteurs de la société civile.

Au premier niveau, 73% des réponses indiquent qu'il existe une certaine coopération entre les principales agences et institutions en charge du patrimoine dans la région, avec des chiffres similaires dans chaque sous-région, mais que celle-ci pourrait être améliorée (Figure 2.16).

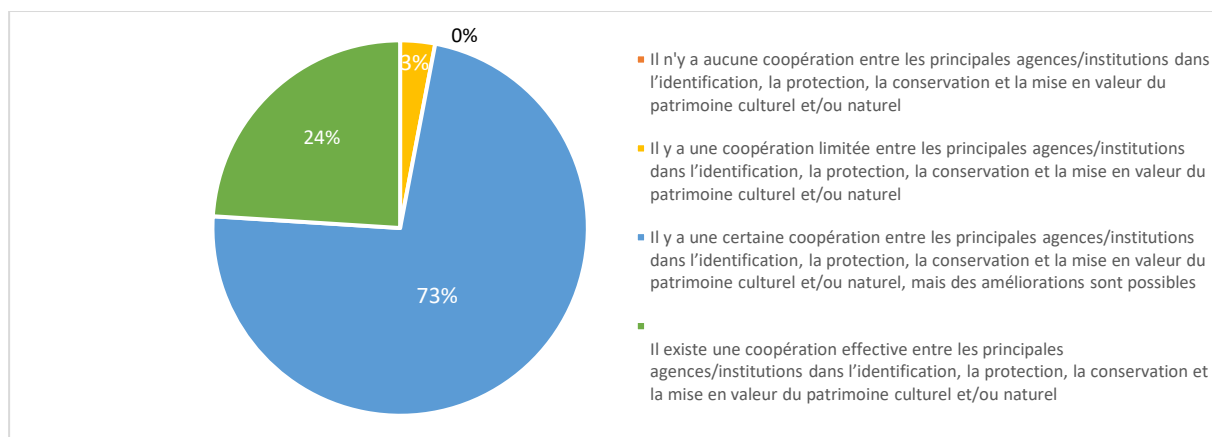


Figure 2.16. Niveau de coopération entre les principales agences/institutions chargées du patrimoine culturel et naturel dans l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur de ce patrimoine

Les États parties (61%) déclarent qu'il existe généralement une coopération avec d'autres agences gouvernementales et les principales institutions chargées du patrimoine, mais qu'il existe certaines lacunes. Seuls deux États parties des Caraïbes et un État partie d'Amérique centrale et du Mexique considèrent que cette coopération est efficace et englobe toutes les agences principales (Figure 2.17).

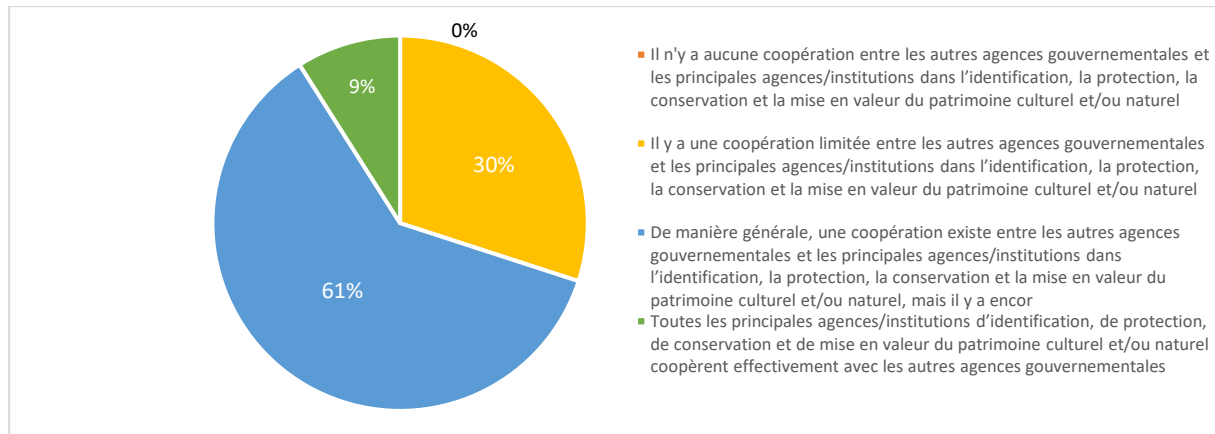


Figure 2.17. Niveau de coopération entre les autres agences gouvernementales et les principales agences/institutions dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel

Concernant l'implication des différents niveaux de gouvernement, la région tend à affirmer qu'il existe une certaine coopération, mais que celle-ci présente certaines lacunes. Quoi qu'il en soit, toutes les sous-régions montrent que la coopération intergouvernementale concerne environ 80 à 85 % des États parties.

Le niveau suivant est l'identification de la coopération entre le gouvernement et les différents acteurs de la société civile. En règle générale, la réponse la plus choisie montre qu'il existe une certaine coopération avec la société civile pour l'identification du patrimoine, une certaine coopération ou une coopération efficace étant mentionnée dans 28 pays de la région. Les différentes sous-régions affichent certaines différences : L'Amérique du Sud a tendance à inclure plus clairement la société civile, tandis que l'Amérique centrale et le Mexique mentionnent une participation plus faible.

2.8 État des ressources financières et humaines

Les sources de financement pour soutenir la conservation et la protection du patrimoine naturel et culturel ne sont pas très diversifiées et dépendent largement des capacités financières des institutions gouvernementales.

Concernant les fonds publics nationaux, 100 % des gouvernements nationaux d'Amérique centrale et du Mexique et d'Amérique du Sud affirment qu'il s'agit des principales sources de financement pour la protection du patrimoine, mais ce chiffre tombe à 50 % dans les Caraïbes.

Les Caraïbes bénéficient d'un financement plus direct que les autres sous-régions, provenant de fonds multilatéraux internationaux et de fonds bilatéraux internationaux, ainsi que de sources issues d'autres conventions internationales. Compte tenu des commentaires formulés par les points focaux nationaux dans les questionnaires, la sous-région des Caraïbes constate que, bien que certains fonds des États parties soient consacrés à la conservation du patrimoine culturel et naturel, et qu'ils aient quelque peu augmenté ces dernières années, ceux-ci restent

très insuffisants, ce qui entraîne une dépendance à l'égard des demandes de subventions et des appels à projets pour obtenir des fonds.

En Amérique du Sud, en Amérique centrale et au Mexique, le financement bilatéral international et le secteur privé sont considérés comme des sources minimales voire inexistantes. L'Amérique centrale et le Mexique reçoivent des financements multilatéraux internationaux pour 57,14 % des pays. **Tableau 2.6. Nombre d'États parties déclarant des sources de financement pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel dans leur pays**

Région/sous-région	Caraïbes	Amérique centrale et Mexique	Amérique du Sud	Total
Fonds du gouvernement national	8	7	10	25
Autres niveaux de gouvernement (provincial, régional, local)	1	1	4	6
Assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial	3	2	2	7
Fonds provenant d'autres conventions/programmes internationaux	6	1	1	8
Financement multilatéral international (Banque mondiale, BID, Union européenne, etc.)	7	4	2	13
Financement bilatéral international (AFD, GIZ, DGCS, GEF, etc.)	6	3	1	10
Organisations non gouvernementales (internationales et/ou nationales)	4	2	2	8
Fonds du secteur privé	4	0	1	5
Autres	1	0	1	2

La plupart des pays d'Amérique centrale et du Mexique et d'Amérique du Sud ont mis en place des politiques visant à affecter une partie des revenus des sites à la conservation et à la protection du patrimoine. Ces résultats sont plus faibles dans les Caraïbes, où les pays ne rapportent la réaffectation de ce type de revenus des sites que dans 44 % des pays pour le patrimoine culturel, et dans 56 % pour le patrimoine naturel.

Concernant le budget actuel pour la protection et la conservation du patrimoine, en Amérique centrale et au Mexique, le budget actuel est presque acceptable pour le patrimoine culturel (71 %) et naturel (67 %) mais pourrait être davantage amélioré pour répondre pleinement aux besoins. Les résultats en Amérique du Sud diffèrent assez largement selon le type de patrimoine : le budget du patrimoine naturel semble approprié pour 70 % de la sous-région, alors que ce n'est le cas que pour 40 % des pays d'Amérique du Sud pour le patrimoine culturel. Les Caraïbes, avec un tiers des États parties représentant la région, bénéficient de fonds suffisants pour le patrimoine culturel, et 44 % des pays considèrent que le budget est suffisant pour le patrimoine naturel (Figure 2.18). La pandémie de COVID-19 a notamment engendré une baisse considérable du budget consacré à la conservation du patrimoine culturel et à la formation technique dans les sous-régions.

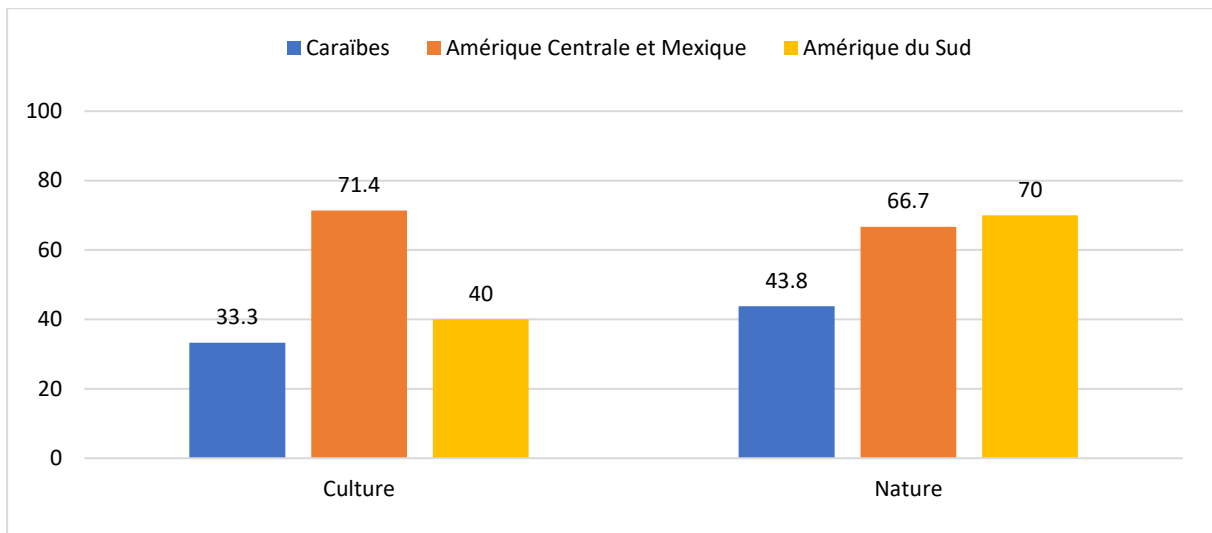


Figure 2.18. Pourcentage d'États parties déclarant que le budget actuel est suffisant pour conserver, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel de manière efficace

Les États parties ont indiqué que le pourcentage des dépenses publiques annuelles totales consacré au patrimoine était très faible, avec un score légèrement plus élevé dans la région Amérique centrale et Mexique. En dépit de cela, les montants accordés sont jugés insuffisants pour assurer la conservation et la protection du patrimoine national.

Le montant total moyen dépensé pour la conservation du patrimoine dans la région représente moins de 1 % des budgets nationaux. Cette question a été particulièrement difficile à comprendre et certains pays ont indiqué des pourcentages très élevés, pouvant aller jusqu'à 68 % des dépenses publiques annuelles alloués à la conservation du patrimoine, ce qui ne reflète pas la situation réelle.

Concernant les ressources humaines pour la protection du patrimoine, la majorité de la région a affirmé que les ressources humaines disponibles étaient inadéquates ou sous-optimales. Seuls deux pays considèrent que leurs ressources humaines sont suffisantes pour répondre aux besoins actuels, l'un provenant des Caraïbes et l'autre de l'Amérique centrale et du Mexique.

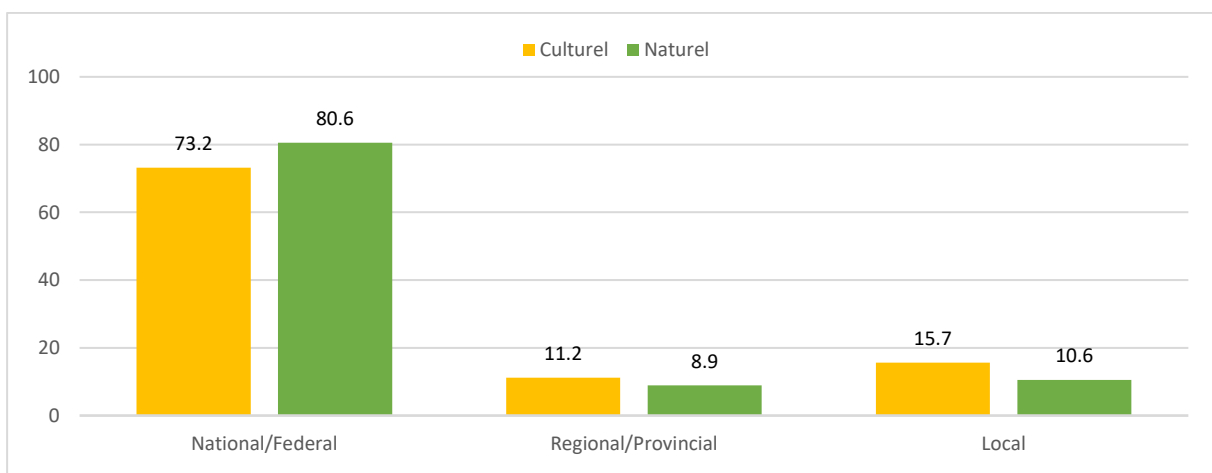


Figure 2.19. Pourcentage des dépenses publiques annuelles totales consacré au patrimoine culturel et naturel à chaque niveau de gouvernement.

2.9 Renforcement des compétences

Compte tenu des 26 options différentes proposées aux États parties sur différents besoins thématiques, voici la liste des priorités définies par les participants :

- La préparation aux risques et la gestion des risques liés aux catastrophes apparaissent comme la première priorité, avec 25 pays (75,76 %) qui la citent pour le patrimoine culturel, et 20 pour le patrimoine naturel (60,60 %). Vient ensuite la conservation et la gestion des sites du patrimoine, qui a été sélectionnée par 23 États parties pour le patrimoine culturel (69,7 %) et par 19 pays pour le patrimoine naturel (57,57 %).
- Le renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles et l'adaptation et l'atténuation du changement climatique sont également prioritaires pour les participants : 21 États parties (63,64 %) pour le patrimoine culturel et 19 pays pour le patrimoine naturel (57,57 %) ont sélectionné cette réponse.
- Les outils d'évaluation d'impact (environnemental, patrimonial et social) ont également été identifiés par 20 pays pour le patrimoine culturel (60,60 %). Mais ils ne concernent que 42,42 %, soit 14 pays, si l'on considère les évaluations d'impact concernant le patrimoine naturel.
- Le renforcement des capacités devrait être abordé au niveau national ou fédéral, selon les réponses fournies par les participants, étant donné que plus de la moitié d'entre eux ont sélectionné cette réponse dans leur questionnaire.

Par sous-région, il est intéressant de constater qu'en règle générale, des résultats similaires sont obtenus en Amérique latine et dans les Caraïbes, mais que certaines spécificités peuvent être soulignées :

- Avec 10 réponses positives (62,5 %) concernant le patrimoine culturel dans les Caraïbes, les PEID de cette sous-région incluent dans leurs priorités le fait que la « Gouvernance (à savoir les cadres et mécanismes législatifs, institutionnels et financiers) » devrait faire partie de leurs programmes de renforcement des capacités.
- Pour l'Amérique du Sud, le développement économique inclusif dans les systèmes de gestion du patrimoine mondial figure parmi les priorités, 80 % des pays ayant choisi cette option pour le patrimoine culturel et 70 % pour le patrimoine naturel. Cela pourrait également être lié à l'engagement de la communauté locale, par exemple.
- En Amérique centrale et au Mexique, outre la préparation aux risques, l'option la plus sélectionnée est « Les processus statutaires : rapports et suivi », avec 71,43 % des réponses pour le patrimoine culturel et 57,14 % pour le patrimoine naturel.

En revanche, les besoins les moins pris en compte pour le développement des capacités sont le patrimoine mondial en tant qu'instrument et moteur de la paix, l'équilibre entre les genres dans les systèmes de gestion et l'adoption d'approches de la gestion du patrimoine fondées sur les droits, qui ne concernent que 18 à 30 % des réponses aux questionnaires.

Concernant les publics cibles de ces processus de formation, ce sont les administrateurs et les organes gouvernementaux à tous les niveaux qui retiennent le plus l'attention dans les réponses des points focaux nationaux. Par ordre de priorité, lorsqu'ils sont considérés comme « très prioritaires » par les États parties, ces administrateurs devraient être formés dans des domaines tels que :

- Conservation et gestion des sites du patrimoine (27)
- Mise en œuvre de la Convention (26)
- Renforcement de la résilience environnementale et sociale (26)
- Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets (26)
- Préparation aux risques et gestion des risques de catastrophe (25)

Les communautés, les peuples autochtones, les propriétaires fonciers, les entreprises locales et d'autres groupes sociaux se voient accorder une priorité élevée dans le renforcement des capacités liées à « l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets » (21) et au « renforcement de la résilience environnementale et sociale » (20). Les universités et les ONG sont considérées comme des possibilités pour la formation sur le changement climatique et l'atténuation de ses effets (21) et le développement durable (19). Pour les praticiens du patrimoine, la conservation et la gestion des sites patrimoniaux ainsi que la préparation aux risques et la gestion des risques liés aux catastrophes sont les priorités, obtenant 20 réponses positives.

Il est clair que les États parties ont identifié les différents niveaux d'implication de ces parties prenantes, étant donné que les réponses données pour certains aspects clés offrent une image claire de la gouvernance et de la participation au niveau des biens. À titre d'exemple, 22 pays considèrent les « approches et méthodologies de gestion » comme très prioritaires pour les organes gouvernementaux, alors que celles-ci ne sont prioritaires que pour 5 pays lorsqu'il s'agit de les associer aux communautés. Des chiffres similaires sont obtenus pour l'option « Rapports et suivi », considérée par 22 pays pour les organes gouvernementaux et seulement 7 pays pour les communautés.

Le « développement durable » (85 réponses), « l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets » (79 réponses) et la « préparation aux risques » (79 réponses) ont obtenu les scores les plus élevés, toutes catégories de parties prenantes confondues.

Tableau 2.7. Nombre d'États parties selon la priorisation de leurs besoins en matière de renforcement des capacités

Besoins de renforcement des capacités	Administrateurs et organes gouvernementaux à tous les niveaux	Communautés, peuples autochtones, propriétaires fonciers, entreprises locales, autres groupes sociaux, etc.	Universités, ONG, etc.	Praticiens du patrimoine
Mise en œuvre de la <i>Convention</i>	26	18	12	17
Processus statutaire : Listes indicatives	21	13	8	12
Processus statutaire : Propositions d'inscription	22	13	8	15
Processus statutaire : Rapport et suivi	22	7	8	12
Processus statutaire : Assistance internationale	17	8	9	8
Conservation et gestion des sites du patrimoine	27	15	17	20
Questions scientifiques et techniques	18	7	18	13
Processus de conservation traditionnels	18	14	12	15

Utilisation et gestion durables des ressources	23	17	13	16
Interprétation/communication sur les biens du patrimoine mondial	21	11	11	15
Préparation aux risques et gestion des risques de catastrophe	25	18	16	20
Outils d'étude d'impact (environnement, patrimoine et social)	23	13	13	17
Utilisation et gestion durables du tourisme	22	19	15	19
Évaluation de l'efficacité de la gestion	24	9	10	14
Approches et méthodes de gestion (HUL compris)	22	5	10	13
Sensibilisation et promotion	19	13	13	16
Gouvernance : cadres et mécanismes législatifs, institutionnels et financiers	24	10	12	14
Développement durable	24	19	19	17
Renforcer la résilience environnementale et sociale	26	20	17	16
Intégration de la diversité écosociale dans les systèmes de gestion	19	17	15	16
Adoption d'approches de gestion du patrimoine basées sur les droits	17	13	13	14
Développement de systèmes de gestion inclusifs, équitables et efficaces	21	15	14	17
Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets	26	21	21	17

Concernant les ressources existantes dans la région, 25 États parties utilisent la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial (2011) en sensibilisant le public à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine culturel et naturel ; selon 21 États parties, la Stratégie de renforcement des capacités sert à identifier les priorités en matière de renforcement des capacités. Selon les réponses des participants, cette stratégie ne permet pas d'aider les pays à collecter des fonds.

Le questionnaire fournit également des informations sur les stratégies nationales existantes en matière de renforcement des capacités. La région est divisée en 2 groupes : 14 pays (42,42 %) ne disposent pas de stratégie nationale, bien qu'ils renforcent leurs capacités de façon ponctuelle, tandis que 14 autres pays ont mis en place une stratégie nationale, mais constatent des lacunes dans la mise en œuvre de celle-ci. Trois États parties des Caraïbes et un État partie d'Amérique du Sud déclarent ne pas avoir mis en place de stratégie nationale de renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine.

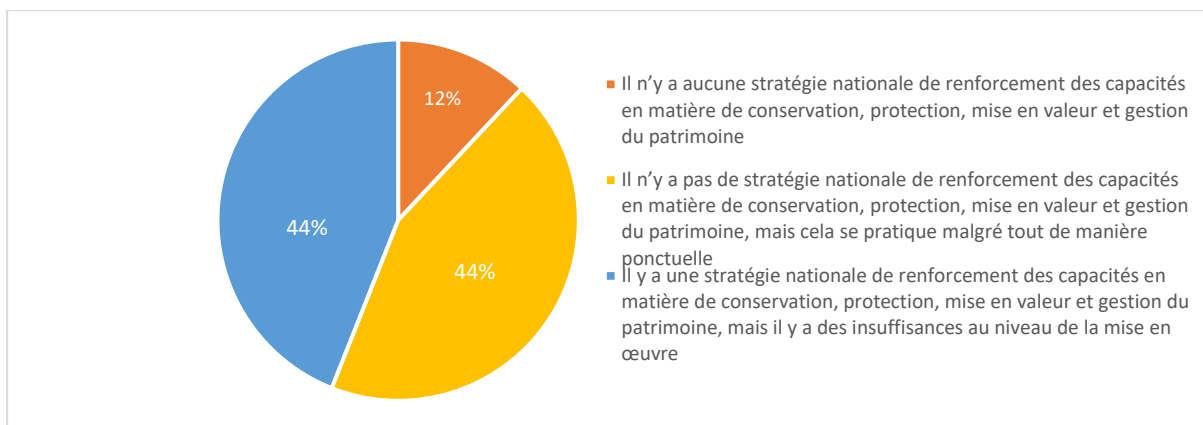


Figure 2.20. Pourcentage d'États parties affirmant avoir mis en place une stratégie nationale de formation/d'éducation pour améliorer le renforcement des capacités en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine

2.10 Politique et ressources des biens du patrimoine mondial

Tous les États parties de la région affirment que les services fournis par les agences/institutions ont la capacité de protéger, conserver, mettre en valeur et gérer les biens du patrimoine mondial sur leurs territoires respectifs. Toutefois, 10 d'entre eux ont indiqué qu'il subsistait « quelques lacunes » et 17 ont indiqué qu'il subsistait « des lacunes importantes ». Cinq États parties (trois dans les Caraïbes, un en Amérique centrale et au Mexique et un en Amérique du Sud) ont indiqué que les capacités des services étaient adéquates.

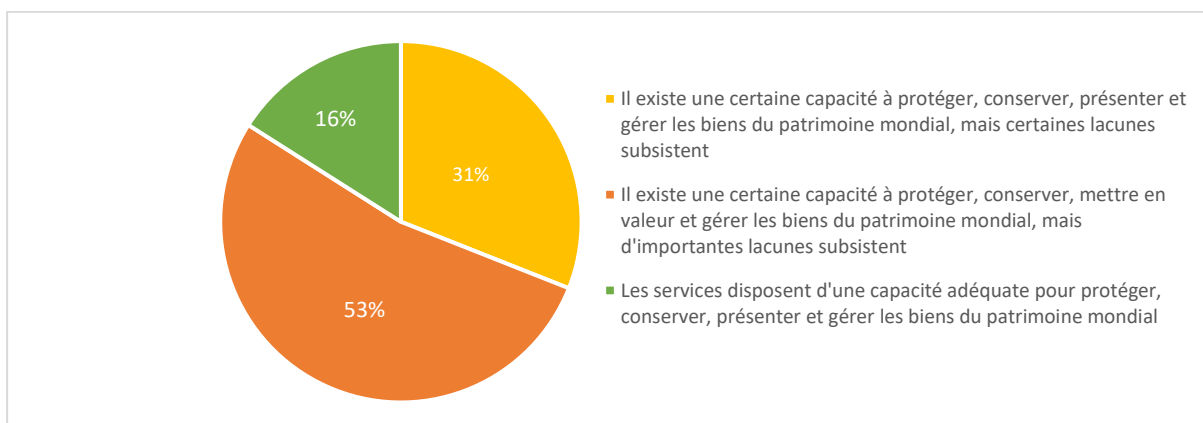


Figure 2.21. Pourcentage d'États parties ayant évalué leur capacité à protéger, conserver, mettre en valeur et gérer les biens du patrimoine mondial

Interrogés sur la manière dont l'État partie encourage et aide les biens du patrimoine mondial à gérer et développer les visites et le tourisme de façon durable, les points focaux de la région ont identifié différentes options, avec quelques différences sous-régionales. En Amérique du Sud, neuf États parties sur dix élaborent des politiques exigeant la mise en place de stratégies relatives au tourisme durable, tandis que cette option est mentionnée dans 50 % des États parties dans les Caraïbes et dans 57,1 % des États parties en Amérique centrale et au Mexique.

Certains États parties ont déclaré encourager et aider les biens du patrimoine mondial à gérer et à développer durablement la fréquentation et le tourisme en fournissant une formation en matière de renforcement des capacités aux gestionnaires de sites. Cela concerne 21 États parties de la région. Les États parties ont également indiqué que la facilitation de la coopération en réseau et de l'engagement des parties prenantes via le développement de structures de gouvernance permettait d'encourager et d'aider les biens du patrimoine mondial à gérer et à

développer un tourisme durable, avec 85,7 % des réponses en Amérique centrale et au Mexique, 60 % dans les Caraïbes et 50 % en Amérique du Sud.

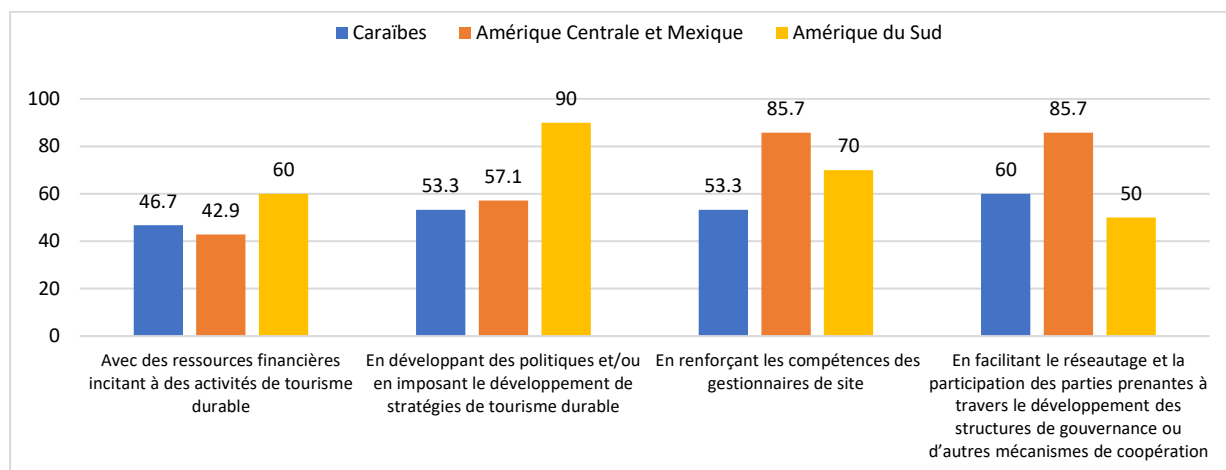


Figure 2.22. Les États parties ont abordé les différentes stratégies développées pour encourager et aider les biens du patrimoine mondial à développer et gérer la fréquentation/le tourisme de manière durable.

L'utilisation d'évaluations d'impact pour les programmes (comme les évaluations environnementales stratégiques) ou les projets de développement (comme les évaluations d'impact environnemental, les évaluations d'impact sur le patrimoine) est de plus en plus demandée et considérée comme un outil efficace pour la prévention des problèmes et la conservation durable du patrimoine. Dans la région, 59 % des pays ont déclaré disposer d'un cadre réglementaire qui inclut l'utilisation de l'évaluation d'impact, mais ceux-ci ont admis que ce cadre devait être amélioré. Quatre États parties de la région - deux d'Amérique du Sud et deux des Caraïbes - n'ont toujours pas mis en place de cadre réglementaire. D'un point de vue plus positif, sept États parties ont indiqué que leur cadre juridique était mis en œuvre de façon efficace au niveau des évaluations d'impact (deux en Amérique centrale et au Mexique, deux en Amérique du Sud et trois dans les Caraïbes).

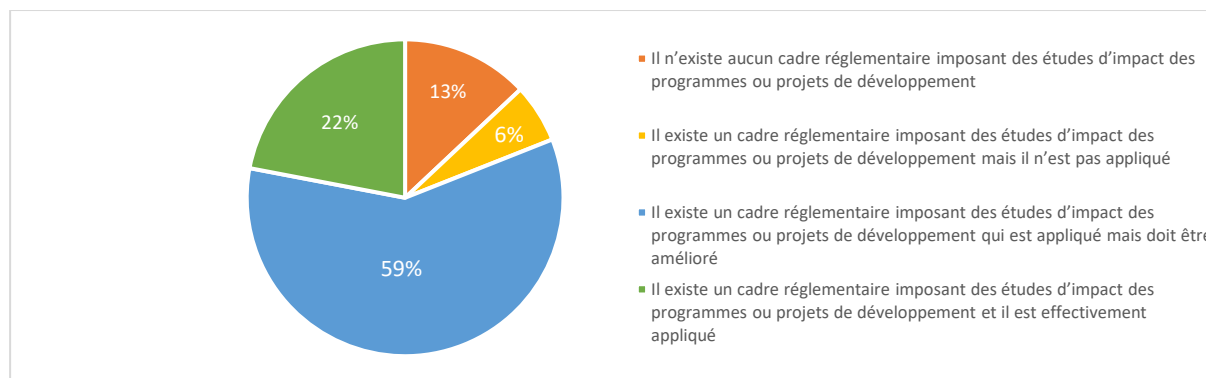


Figure 2.23. Pourcentage d'États parties qui exigent l'utilisation d'évaluations d'impact pour les programmes susceptibles d'avoir un impact sur les biens du patrimoine mondial, leur zone tampon et leur cadre plus large

Pas moins de 12 États parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont mis en place une stratégie nationale de renforcement des capacités en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial, mais ils observent des lacunes au niveau de leur mise en œuvre ; 12 autres États parties ont indiqué que, même s'ils ne disposaient pas de stratégie nationale, ils travaillaient sur le renforcement des capacités de façon ponctuelle.

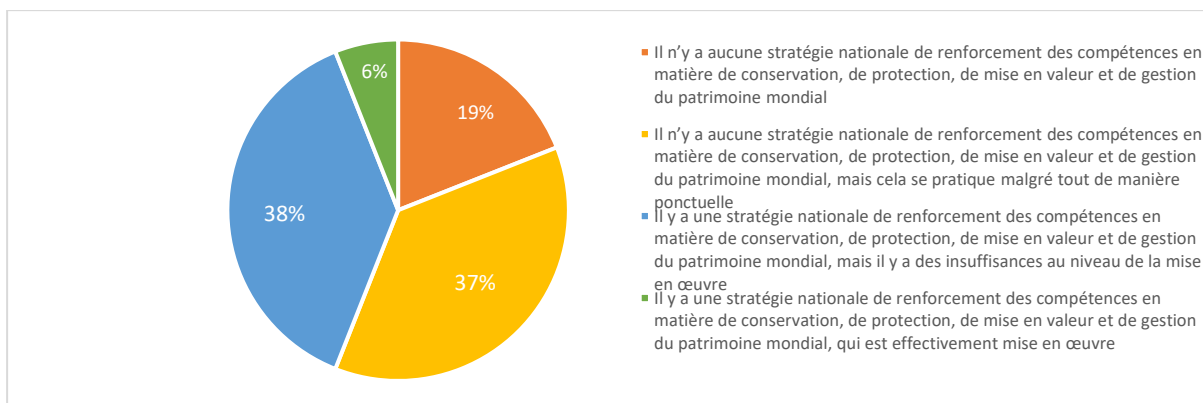


Figure 2.24. Pourcentage d'États parties dotés d'une stratégie nationale de renforcement des compétences pour la conservation, la protection, la mise en valeur et la gestion du patrimoine mondial

En règle générale, les États parties considèrent avoir la capacité institutionnelle de mener des recherches spécifiques sur des questions liées au patrimoine mondial, mais que cette capacité pourrait être améliorée (22 pays sur 33). Cette réponse a recueilli 80 % des réponses en Amérique du Sud, 71 % en Amérique centrale et au Mexique, et 56 % dans les Caraïbes.

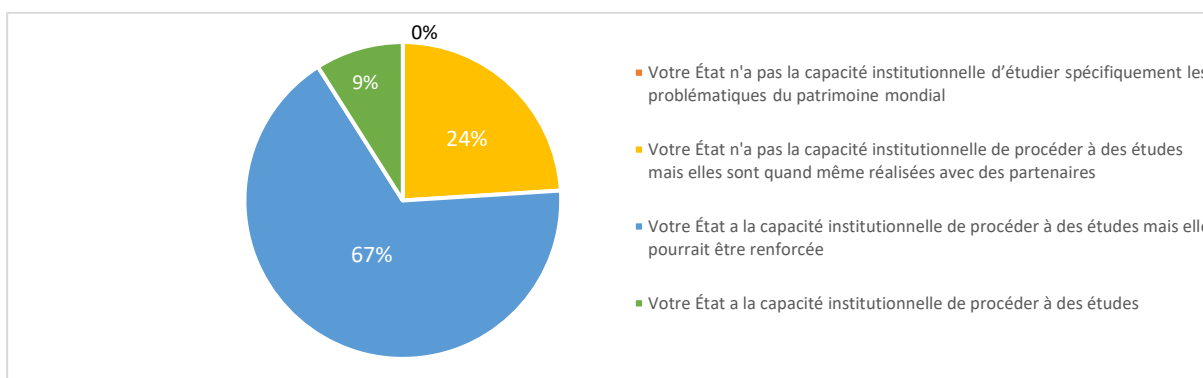


Figure 2.25. Pourcentage d'États parties ayant la capacité institutionnelle de mener des recherches spécifiques sur des questions relatives au patrimoine mondial

La plupart des États parties affirment ne pas avoir contribué à la création de fondations ou d'associations nationales, publiques et privées, pour réunir des fonds et recevoir des dons pour la protection du patrimoine mondial.

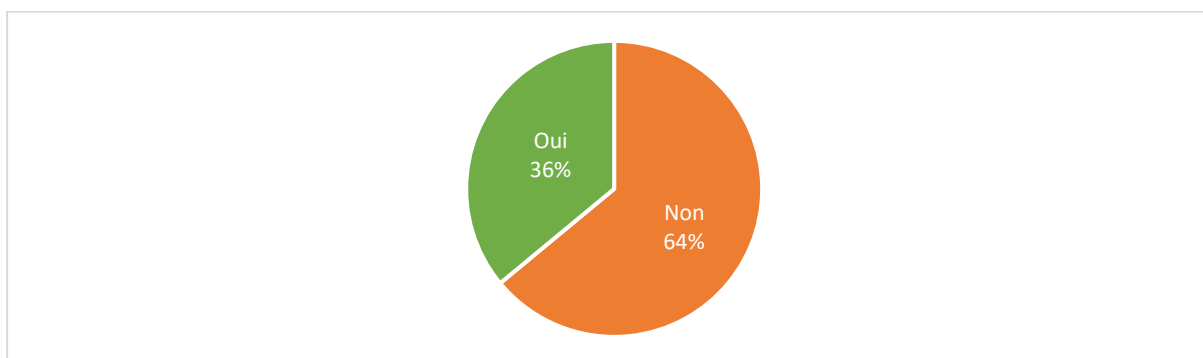


Figure 2.26. Pourcentage d'États parties ayant contribué à créer des fondations ou des associations nationales, publiques et privées, pour réunir des fonds et recevoir des dons pour la protection du patrimoine mondial.

2.11 Coopération internationale

Les États parties des trois sous-régions ont réalisé des progrès significatifs dans la promotion de la coopération internationale en matière de conservation et de protection du patrimoine.

Selon les informations fournies, il existe des différences dans les mécanismes mis en œuvre pour atteindre ces objectifs (Tableau 2.8) :

- L'organisation et/ou la participation à des formations/séminaires internationaux est considérée comme un aspect essentiel dans 27 pays, dont 90 % en Amérique du Sud, 87,5 % dans les Caraïbes et 57,14 % en Amérique centrale et au Mexique.
- Les accords bilatéraux et multilatéraux sont également importants pour 22 États parties, dont 80 % en Amérique du Sud.
- Le partage d'expertise pour le renforcement des capacités a été sélectionné par 20 pays comme le troisième élément le plus important : 60 % en Amérique du Sud et 56,25 % dans les Caraïbes, mais moins en Amérique centrale et au Mexique.
- La distribution de matériel, la diffusion d'informations et le partage d'expertise pour promouvoir une participation équitable des communautés aux mécanismes du patrimoine ont été cités par 19 participants, suivis de près par 18 réponses positives pour « le soutien financier ».

La coordination avec le secteur privé et les fondations internationales, ainsi que la participation aux programmes des Nations unies ont été les moins prioritaires.

Tableau 2.8. Les États parties rendant compte de la promotion de la coopération internationale et de l'établissement de mécanismes de coopération pour le patrimoine depuis le dernier Rapport périodique en indiquant le type de coopération qui décrit le mieux leurs activités

Région/sous-région	Caraïbes	Amérique centrale et Mexique	Amérique du Sud	Total
Organisation et/ou participation à des formations/séminaires internationaux	14	4	9	27
Accords bilatéraux et multilatéraux	9	5	8	22
Partage de l'expertise pour le renforcement des capacités	8	3	9	20
Distribution de matériel/Diffusion de l'information	8	4	7	19
Partage de l'expertise pour promouvoir une participation équitable des communautés aux mécanismes du patrimoine	9	4	6	19
Soutien financier	7	4	7	18
Participation à d'autres programmes des Nations unies, notamment à des programmes de développement durable et à des programmes relatifs aux droits de l'homme et à l'égalité entre les genres	8	2	5	15
Contribution à des organisations privées pour la préservation du patrimoine culturel et naturel	4	1	4	9
Participation à des fondations de coopération internationale	3	1	4	8
Aucune coopération	0	0	1	1
Autres	2	0	1	3

Près de 70 % des États parties ont déclaré ne pas jumeler des biens du patrimoine mondial avec d'autres biens au niveau national ou international (Figure 2.27). Cette option est davantage mise en œuvre en Amérique du Sud, où six des dix États parties ont déclaré avoir pris cette initiative. Selon les commentaires des participants, plusieurs États parties ont déclaré avoir

entamé un dialogue sur les possibilités de jumelage avec d'autres biens du patrimoine mondial au sein de leur région ou au-delà de celle-ci. Certains États parties souhaitent participer à des programmes de jumelage de sites du patrimoine mondial et ont suggéré qu'une telle initiative pourrait être menée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Certains points focaux nationaux ont indiqué, depuis la pandémie de COVID-19, avoir cherché à renforcer la solidarité et la coopération multilatérale, afin d'établir des méthodologies et des projets régionaux communs pour la conservation du patrimoine mondial.

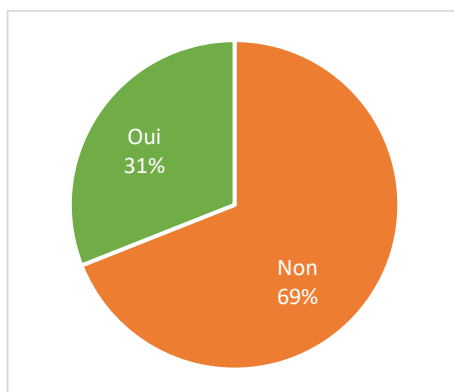


Figure 2.27. Pourcentage de biens du patrimoine mondial qui ont été jumelés avec d'autres au niveau national ou international.

2.12 Éducation, information et sensibilisation

Selon les informations fournies, plus de 70 % des États parties ont mis en œuvre des stratégies de sensibilisation au patrimoine mondial ; cependant, plus de la moitié (55 %) ont indiqué que la mise en œuvre de ces stratégies présentait quelques lacunes. C'est le cas de neuf États parties des Caraïbes (56,2 %), de quatre États parties d'Amérique centrale et du Mexique (57,1 %) et de 50 % des États parties d'Amérique du Sud. En Amérique du Sud, 30 % des États parties ont affirmé que leurs stratégies d'éducation étaient mises en œuvre de façon efficace. Concernant les pays où la sensibilisation se fait de façon ponctuelle, cinq États parties des Caraïbes ont confirmé que c'était le cas (31,25 %) (Figure 2.28).

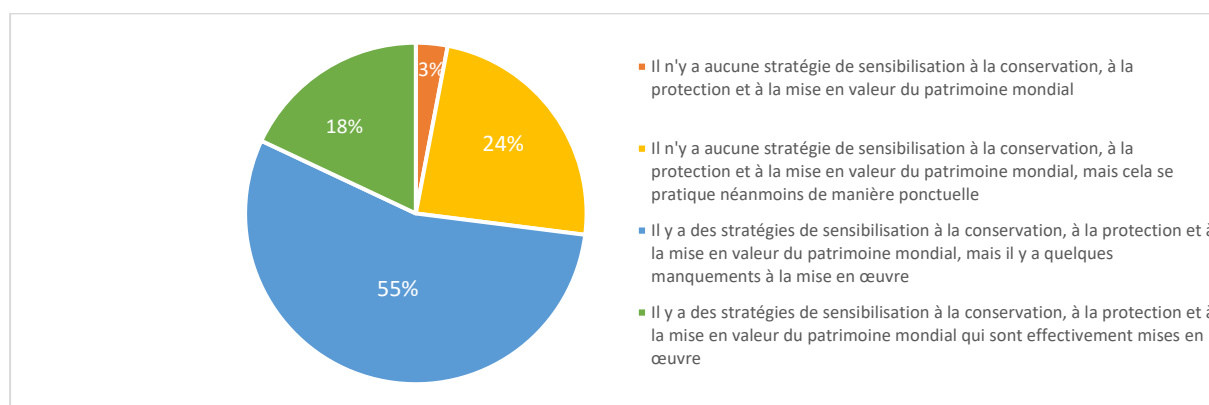


Figure 2.28. Pourcentage d'États parties ayant déclaré disposer d'une stratégie de sensibilisation des communautés et des différentes parties prenantes à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial

Concernant les groupes sociaux, l'industrie du tourisme a obtenu le score le plus élevé par rapport au niveau de sensibilisation générale au patrimoine mondial, suivie de très près par les communautés vivant à l'intérieur et aux alentours des biens. En troisième position, les décideurs et le personnel des services publics possèdent un bon niveau de sensibilisation. Au niveau des sous-régions, force est de constater que tous les pays des Caraïbes ont mentionné l'industrie

du tourisme, ce qui montre le lien étroit que la gestion du patrimoine et le tourisme peuvent avoir dans ces pays.

Les communautés semblent avoir un bon niveau de sensibilisation selon 90 % des réponses en Amérique du Sud, 85,71 % en Amérique centrale et au Mexique et 81,2 % dans les Caraïbes. L'Amérique centrale et le Mexique indiquent que la sensibilisation des décideurs est « moyenne » ou « bonne » dans tous les pays.

L'éducation au patrimoine est un aspect clé et un objectif essentiel de la Convention. Les représentants de l'Amérique latine et des Caraïbes confirment qu'ils disposent de programmes d'éducation au patrimoine destinés aux enfants et aux jeunes et que ceux-ci améliorent la compréhension du patrimoine, mais observent des lacunes au niveau de leur mise en œuvre dans 19 pays. Sept autres pays font également état d'une mise en œuvre ponctuelle de ces programmes d'éducation sur le patrimoine (Figure 2.29).

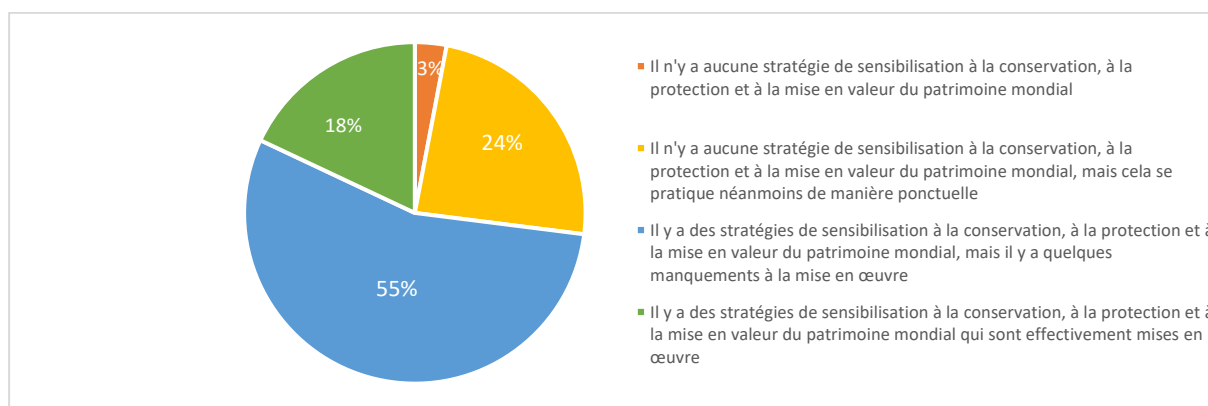


Figure 2.29. Pourcentage d'États parties développant des programmes d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et les jeunes afin d'améliorer la compréhension du patrimoine, de promouvoir la diversité et de favoriser le dialogue interculturel

Les activités les plus fréquentes relatives à l'éducation sur le patrimoine des enfants et des jeunes sont les visites scolaires organisées sur les sites du patrimoine mondial (63,6 % de la région). D'autre part, le « Kit : le patrimoine mondial entre les mains des jeunes » n'est pas mis en œuvre dans la région.

Dans le même ordre d'idées, 25 pays ont indiqué que leur État partie ne participait pas au programme de l'UNESCO intitulé « Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes » (Figure 2.30). Parmi eux, 11 États parties ont affirmé qu'ils avaient l'intention de le faire. Un pays des Caraïbes (Cuba) intègre ce programme dans les programmes scolaires.

Ces données montrent que les outils éducatifs existants sur le patrimoine mondial ne sont pas suffisamment connus et qu'une action en ce sens pourrait améliorer la mise en œuvre de ces mécanismes dans la région.

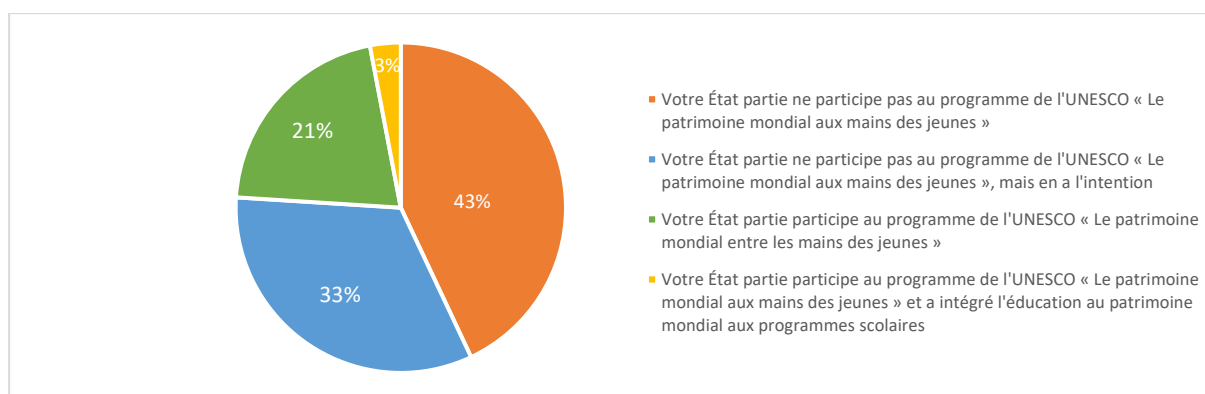


Figure 2.30. Pourcentage d'États parties participant au programme de l'UNESCO « Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes »

2.13 Conclusions et actions recommandées

Les États parties étaient invités à fournir des informations sur les actions entreprises concernant leur mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Les principaux problèmes identifiés et les priorités de l'évaluation peuvent être résumés comme suit (Tableau 2.9) :

Tableau 2.9. Nombre d'États parties identifiant les principaux problèmes au niveau national

Principaux problèmes	Caraïbes	Amérique centrale et Mexique	Amérique du Sud	Total
Stratégie nationale relative à la formation/l'éducation pour améliorer le renforcement des capacités en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine	15	7	10	32
Renforcement des capacités - Utilisation de la Stratégie de renforcement des capacités de 2011	15	6	10	31
Promotion de la coopération internationale et mise en place de mécanismes de coopération pour le patrimoine	11	6	9	26
Mise en œuvre des accords et programmes multilatéraux et des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial et leur intégration à l'élaboration de politiques nationales pour la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.	12	5	8	25
Budget adéquat pour conserver, protéger et mettre en valeur efficacement le patrimoine culturel et naturel	9	2	6	17
Stratégie nationale de renforcement des compétences pour la conservation, la protection, la mise en valeur et la gestion du patrimoine mondial.	8	3	5	16
Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel au niveau national comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable	6	3	5	14
Assignation d'une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés.	7	2	2	11
Utilisation des dispositions de la Recommandation de 1972 et de la Recommandation de 2011 pour définir des politiques ou des stratégies de protection du patrimoine culturel et naturel	3	5	2	10
Allocation de ressources humaines adéquates pour conserver, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel	8	1	0	9
Adéquation des services fournis par les agences/institutions pour la protection, la conservation, la mise en valeur et la gestion des biens du patrimoine mondial	5	3	1	9

2.14 Bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau des États parties

Le chapitre 14 du questionnaire (Section I) donne l'occasion aux États parties de fournir un exemple de bonne pratique mise en œuvre à l'échelle nationale pour la protection, l'identification, la conservation ou la gestion du patrimoine.

Plusieurs États parties, notamment dans la sous-région des Caraïbes, ont identifié comme bonne pratique le niveau de protection associé à une inscription au patrimoine mondial. La Guyane a mentionné la mise en œuvre des directives pour la protection des monuments et des sites, élaborées par la National Trust of Guyana.

Concernant les systèmes de gouvernance, la Barbade a présenté la création du Comité du patrimoine mondial de la Barbade comme une bonne pratique. Cela a permis aux différentes entités impliquées dans l'entretien, la gestion et la maintenance du bien de collaborer à sa gestion et à la mise en œuvre de la Convention, par le biais de son Comité technique. La Jamaïque propose également une bonne pratique en ce qui concerne l'implication des différentes parties prenantes dans la gestion du bien du patrimoine mondial des Montagnes bleues et monts John Crow, incluant notamment l'organisme chargé de sa gestion, qui est une ONG. Cuba a partagé différentes pratiques communautaires, telles que le programme communautaire pour la population de la Vieille Ville de la Havane et la stratégie touristique communautaire dans la Vallée de Viñales. Saint-Kitts-et-Nevis a mentionné l'élaboration d'un plan de gestion des catastrophes pour le Parc national de la forteresse de Brimstone Hill, inscrit au patrimoine mondial. Le Parlement de Trinité-et-Tobago et le site archéologique de Jodensavanne au Suriname ont également été mentionnés, entre autres.

Les bonnes pratiques mentionnées par de nombreux États parties d'Amérique centrale et du Mexique se concentrent sur le développement et la gestion durables. C'est le cas du Costa Rica et du Honduras, avec des exemples liés à des plans de gestion et de conservation ; la conservation du patrimoine naturel par le biais de zones protégées pour le Panama ; des projets à grande échelle qui améliorent les alliances entre les institutions gouvernementales et la coopération internationale pour le Salvador ; la coopération intergouvernementale pour le Nicaragua ; enfin, le Guatemala a présenté des bonnes pratiques en matière de conservation dans les réserves de biosphère (dans le cas spécifique de la réserve de biosphère Maya).

En Amérique du Sud, les bonnes pratiques mentionnées sont liées à la mise en réseau et au renforcement des capacités des jeunes et des enfants, avec un accent particulier sur les zones rurales (le cas de « Qhapaq Ñan entre les mains des jeunes : Réseau d'écoles » en Argentine) ; l'inclusion des dimensions culturelles dans la gestion du patrimoine (dans les cas de la Bolivie, de l'Équateur et de la Guyane) ; la création de la Commission nationale intersectorielle du patrimoine mondial (Colombie) ; la gestion participative des sites (Brésil) ; les programmes de surveillance et de biodiversité ; le Centre national des sites du patrimoine mondial (au Chili) ; la création de la Commission nationale intersectorielle du patrimoine mondial (Colombie) ; et les plans de gestion du patrimoine mondial (Uruguay, Suriname, Pérou et Paraguay) qui ont été couronnés de succès.

Les thèmes abordés dans ces exemples de bonnes pratiques révèlent une tendance à mettre en avant des expériences en matière de gestion, ainsi que des pratiques en matière de développement durable et de conservation. Le renforcement des capacités est également représenté dans les bonnes pratiques partagées en Amérique du Sud.

2.15 Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

La dernière partie du questionnaire permet au participant d'évaluer l'ensemble du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques ainsi que l'aspect technique du questionnaire.

En règle générale, les États parties ont considéré que l'exercice de soumission des Rapports périodiques et son questionnaire étaient utiles et fournissaient des informations adéquates sur la mise en œuvre de la Convention.

Les quatre objectifs des Rapports périodiques ont été considérés comme abordés en grande partie de manière adéquate par les 33 États parties :

- 29 États parties ont estimé que le questionnaire permettait d'évaluer la mise en œuvre de la convention par chaque État partie.
- 23 États parties ont considéré que les Rapports périodiques fournissaient des informations actualisées afin d'enregistrer l'évolution des circonstances et de l'état de conservation des biens.
- 21 points focaux ont estimé qu'il permettait d'évaluer si la valeur des biens se maintenait dans le temps.
- 19 ont estimé qu'il s'agissait d'un mécanisme d'échange régional et d'information.

Dans les réponses qualitatives, certaines ont souligné qu'un seul questionnaire ne pouvait pas couvrir entièrement une grande variété de sites confrontés à des problèmes différents, mais qu'il s'agissait d'une bonne solution pour collecter des données basiques. La COVID-19 et les difficultés à se réunir en raison de la pandémie ont également été mentionnées par les participants.

Dans les recommandations, les participants mentionnent, entre autres, la nécessité de promouvoir des réunions consultatives durant le processus de réponse aux questionnaires et de promouvoir l'échange d'informations et de bases de données entre les États parties. Il convient de prendre davantage en considération les réalités socioculturelles de la région et de créer un lien plus clair avec les réponses du cycle précédent, qui devraient être prises en compte durant la réalisation de l'exercice. Les participants ont demandé la possibilité d'ajouter des informations qualitatives à certaines questions et de permettre aux États parties de distinguer le patrimoine naturel et culturel dans un plus grand nombre de questions. Enfin, la possibilité d'utiliser l'espagnol et d'autres langues pour la réalisation de l'exercice a été évoquée.

Pour l'avenir, il est intéressant de définir l'utilisation que chaque État partie envisage de faire des données : l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention est essentielle pour tous les pays (sauf un en Amérique du Sud) et la révision des priorités, des stratégies et des politiques dans le domaine du patrimoine concerne également 31 pays (y compris tous les pays d'Amérique du Sud, avec une seule exception dans les Caraïbes et en Amérique centrale et au Mexique).

Par ailleurs, l'exercice de soumission des Rapports périodiques n'est clairement pas perçu comme un outil permettant de collecter des fonds (Tableau 2.10).

Tableau 2.10. Nombre d'États parties abordant l'utilisation des données des Rapports périodiques au niveau national

Région/sous-région	Caraïbes	Amérique centrale et Mexique	Amérique du Sud	Total
Amélioration de la mise en œuvre de la <i>Convention</i> par l'État partie	16	7	9	32
Révision des priorités/stratégies/politiques de protection, gestion et conservation du patrimoine	15	6	10	31
Sensibilisation	15	5	8	28
Rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable	12	4	7	23
Mise à jour des plans de gestion	10	5	7	22
Communication des rapports à d'autres conventions/mécanismes de conservation	10	2	5	17
Plaidoyer	10	2	3	15
Collecte de fonds	4	1	3	8
Autre(s)	1	0	0	1

Les États parties ont estimé que, dans 58 % des cas, les autorités nationales leur avaient laissé suffisamment de temps pour rassembler les informations nécessaires et remplir le questionnaire. Une mention spéciale doit être faite pour l'Amérique centrale et le Mexique, où tous les pays ont estimé disposer de suffisamment de temps, alors que ce n'est le cas que pour 50 % des États de l'Amérique du Sud et 43,75 % des États des Caraïbes.

Concernant l'estimation des heures de travail et du nombre de personnes impliquées dans le remplissage de la section I, la collecte de données est la tâche qui nécessite le plus d'heures, mais les réponses sont très différentes selon les régions : si l'Amérique du Sud a clairement consacré beaucoup de temps à cette partie, les pays des Caraïbes ont eu besoin de plus d'heures de travail pour remplir le questionnaire. Le nombre moyen de personnes participant à ce processus montre que les États parties incluent davantage de personnes lorsqu'ils consultent différentes parties prenantes.

Pour remplir le questionnaire, une contribution équilibrée entre les genres n'a pas été explicitement envisagée ou mise en œuvre dans 46 % des cas (15 États parties) ; 8 États parties ont accordé une attention limitée à l'équilibre entre les genres et 6 États parties ont déclaré l'avoir envisagé et l'avoir effectivement mis en œuvre dans le processus (Figure 2.31).

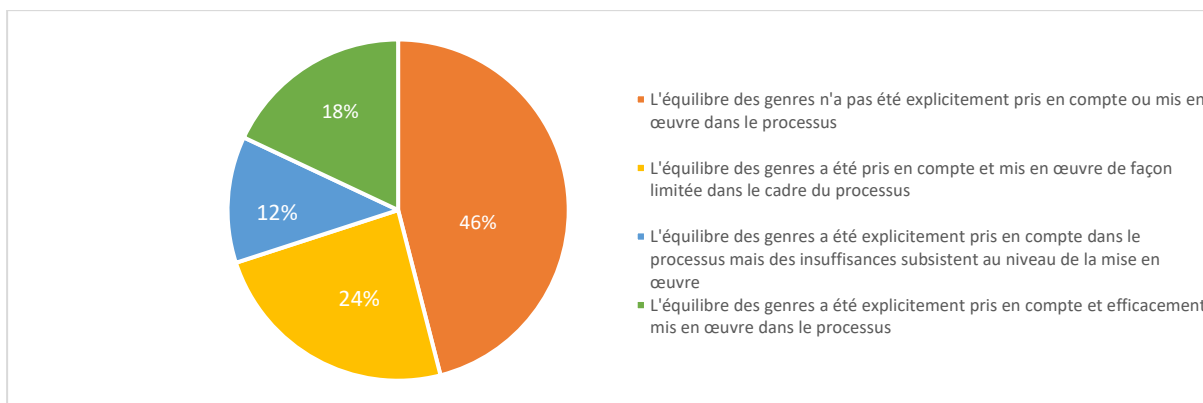


Figure 2.31. Pourcentage d'États parties qui ont pris en compte et mis en œuvre une contribution et une participation équilibrées entre les genres dans la réponse au troisième cycle du questionnaire des Rapports périodiques

Des ressources supplémentaires ont été mobilisées par les autorités nationales dans très peu de pays : 30 % des États de la région ont bénéficié d'un soutien supplémentaire en matière de ressources humaines, avec des résultats très différents selon les sous-régions, concernant par exemple 50 % des États en Amérique du Sud. Les ressources financières pour l'organisation de réunions de consultation n'ont été fournies que dans deux pays de cette sous-région.

L'accessibilité des informations requises pour remplir l'ensemble du questionnaire du Rapport périodique semble être une préoccupation pour les participants. Cette fois, les points focaux nationaux d'Amérique latine et des Caraïbes ont indiqué que la plupart des informations requises leur étaient accessibles (17 pays), tandis que 13 autres participants ont estimé que seules certaines informations étaient accessibles (Figure 2.32). Les réponses données montrent que le questionnaire est facile à utiliser et à comprendre pour 31 des 33 points focaux nationaux.

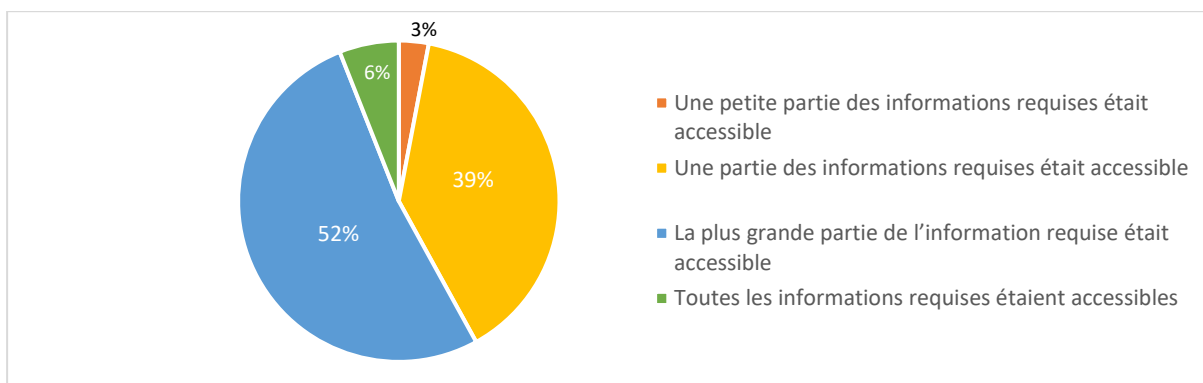


Figure 2.32. Les États parties ont abordé l'accessibilité des informations requises pour compléter les Rapports périodiques

Le niveau de soutien du Centre du patrimoine mondial concernant la formation et les conseils durant l'exercice a été considéré comme « moyen » ou « bon », 28 questionnaires sur 33 ayant choisi cette option. Les formations en ligne fournies par le Centre du patrimoine mondial ont été considérées comme adéquates par 82 % des participants, y compris tous les pays de la sous-région Amérique centrale et Mexique.

Assez loin de ces chiffres, le niveau suivant de soutien aux participants concernait les commissions nationales de l'UNESCO au niveau national. La sous-région des Caraïbes est en tête à ce niveau, avec 69 % de pays mentionnant ce soutien ; en revanche, l'Amérique centrale et le Mexique n'ont indiqué ce soutien que dans un pays sur sept. La participation des centres de catégorie 2 et des organisations consultatives pourrait être clairement améliorée et élargie.

2.16 Conclusions relatives à la section I

Le troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques a collecté des réponses de tous les États parties, ce qui démontre un engagement clair de la région. L'exercice montre une bonne capacité d'identification et de protection du patrimoine, ainsi que la nécessité de renforcer et d'améliorer le niveau de mise en œuvre. L'exercice est perçu par les points focaux comme un outil utile pour la prise de décision future au niveau national, fournissant une base de référence pour le suivi du patrimoine. Il permet d'identifier les possibilités d'amélioration liées à une coopération plus efficace entre les conventions, les autorités et les parties prenantes.

Les résultats de cet exercice permettront aux États parties de concevoir de nouveaux plans d'action et de nouveaux projets. Les États parties se sont par ailleurs engagés à contrôler la mise en œuvre des recommandations des Rapports périodiques en temps voulu. Pour les prochains Rapports périodiques, il pourrait être utile d'intégrer un chronomètre afin de compter le nombre d'heures passées à remplir le questionnaire.

Il importe de souligner que les 16 États parties des Caraïbes sont tous des PEID. Les PEID constituent un groupe distinct de 38 États membres des Nations unies qui sont confrontés à des vulnérabilités sociales, économiques et environnementales uniques. En outre, l'un de ces PEID de la sous-région des Caraïbes, Haïti, fait également partie des pays les moins avancés (PMA). Cela signifie que 48 % des États parties de la région Amérique latine et Caraïbes (LAC) sont des PEID et partagent des spécificités qui apparaîtront tout au long du questionnaire et qui nécessiteront une attention particulière à leur réalité spécifique.

3. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL SUR LES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

La section II du questionnaire du Rapport périodique se concentre sur la mise en œuvre de la Convention au niveau des sites, et le remplissage de ce questionnaire est un processus dirigé par les gestionnaires de sites, ce qui permet de garantir que les informations sont fournies par les personnes chargées de la gestion quotidienne des sites. Les points focaux nationaux ont validé les réponses à un deuxième niveau d'implication. Dans l'annexe II, un lien hypertexte permet d'accéder au résumé de l'analyse des données quantitatives de la section II.

3.1 Données relatives aux biens du patrimoine mondial

Depuis le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques, et au moment de commencer le troisième cycle dans la région Amérique latine et Caraïbes en septembre 2021, le nombre total de biens inscrits au patrimoine mondial est passé de 127 à 147 : 101 biens culturels, 38 biens naturels et 8 biens mixtes.

Le Tableau 3.1 montre le nombre total de biens du patrimoine mondial qui ont répondu au troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques, par type de site.

Tableau 3.1. Biens du patrimoine mondial de la région Amérique latine et Caraïbes ayant répondu au troisième cycle de soumission des Rapports périodiques

Sous-région/catégorie du bien	Culturel	Mixte	Naturel	Total
Amérique latine et Caraïbes	100	8	37	145
Caraïbes	13	1	6	20
Amérique centrale et Mexique	36	3	12	51
Amérique du Sud	51	4	19	74

Un bien du patrimoine mondial n'a pas rempli le troisième cycle du questionnaire, et comme un autre bien, à savoir « L'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au mouvement moderne (Allemagne, Argentine, Belgique, France, Inde, Japon et Suisse) », était le premier bien transrégional inscrit, il a été décidé que l'exercice de remplissage du questionnaire serait coordonné par la France (en tant que dernière région à compléter cet exercice en 2022) lorsque, pour les besoins de l'exercice, un questionnaire sera rempli pour chaque bien.

Depuis le deuxième exercice de soumission des Rapports périodiques, la région Amérique latine et Caraïbes a inscrit 20 nouveaux sites au patrimoine mondial, dont 2 sont transfrontaliers ; 13 biens ont été inscrits au titre de patrimoine culturel, 3 au titre du patrimoine naturel et 4 au titre de sites mixtes. D'un point de vue général, depuis le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques, la région Amérique latine et Caraïbes ne représente que 9 % des 222 nouveaux biens inscrits dans le monde. Cinq États parties de la sous-région des Caraïbes ne possèdent aucun bien inscrit.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, six biens figurent sur la Liste du patrimoine mondial en péril et trois biens du patrimoine mondial ont été retirés de la Liste : Le Parc national de Los Katios (Colombie) en 2015, le réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (Belize) en 2018 et les usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura (Chili) en 2019.

Il convient de souligner que depuis le deuxième cycle, le nombre de biens mixtes dans la région a doublé pour atteindre désormais huit biens. L'un des sites mixtes récemment inscrits est celui

des Montagnes bleues et monts John Crow (Jamaïque), inscrit en 2015, qui est le seul bien mixte à ce jour dans les Caraïbes.

Selon les informations actualisées fournies par les gestionnaires de sites dans leur questionnaire, de plus en plus de biens disposent de pages web officielles à des fins promotionnelles. Plusieurs sites déclarent également utiliser divers médias sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, etc.) comme solution économique et facile d'utilisation permettant de promouvoir les biens du patrimoine mondial dans la région.

3.2 Autres conventions / programmes au titre desquels les biens du patrimoine mondial sont protégés

Cette partie du rapport vise à mettre en évidence les liens qui unissent la *Convention du patrimoine mondial* et d'autres conventions et programmes afin de reconnaître la multiplicité des valeurs de chaque site et de souligner les synergies avec d'autres initiatives de l'UNESCO.

La région englobe très peu de biens du patrimoine mondial qui sont également désignés (en totalité ou en partie) comme étant protégés par d'autres conventions/programmes. Il y a toutefois une nette prédominance de biens naturels du patrimoine mondial qui ont été inscrits sur la Liste de Ramsar et au Réseau des réserves de biosphère, qui concernent principalement des biens de la sous-région Amérique centrale et Mexique, et de l'Amérique du Sud (Tableau 3.2).

Tableau 3.2. Biens du patrimoine mondial (en totalité ou en partie) désignés et/ou protégés en vertu d'autres conventions/programmes

Région/sous-région	Registre international des biens culturels sous protection spéciale (Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé)	Liste des biens culturels sous protection renforcée (Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé)	La liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) (Convention sur les zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar))	Réseau mondial des réserves de biosphère Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)	Réseau mondial des géoparcs mondiaux de l'UNESCO
Amérique latine et Caraïbes	9	0	22	35	2
Caraïbes	0	0	2	2	0
Amérique centrale et Mexique	9	0	12	14	1
Amérique du Sud	0	0	8	19	1

Les neuf biens du patrimoine mondial inscrits au Registre international des biens culturels sous protection spéciale en Amérique latine et dans les Caraïbes sont tous situés au Mexique.

Bien qu'aucun des biens ne figure sur la Liste des biens culturels sous protection renforcée, la majorité des biens du patrimoine mondial ont répondu, à 56%, que leurs autorités nationales n'avaient pas l'intention de demander l'octroi de la protection renforcée (si nécessaire) au titre du deuxième protocole à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé pour le bien du patrimoine mondial au cours des trois prochaines

années, tandis que 41% considéraient que cela ne s'appliquait pas à leur bien du patrimoine mondial. Seuls cinq biens (Campus central de la cité universitaire de l'Universidad Nacional Autónoma de Mexico (UNAM) (Mexique), la Ville historique fortifiée de Campeche (Mexique), les Missions jésuites de La Santísima Trinidad de Paraná et de Jesús de Tavarangue (Panama), le Quartier historique de la ville de Colonia del Sacramento (Uruguay), et L'œuvre de l'ingénieur Eladio Dieste : Église d'Atlántida (Uruguay)) ont fait part de l'intention de leurs autorités nationales de demander la protection renforcée dans les trois prochaines années.

La collaboration entre les différentes désignations d'un point focal national est beaucoup plus fréquente en Amérique du Sud et en Amérique centrale et au Mexique que dans les Caraïbes, où un seul bien possède les deux désignations (le Parc national d'Alejandro de Humboldt intégré à la réserve de biosphère de Cuchillas del Toa, beaucoup plus vaste, à Cuba). Toutefois, les gestionnaires de sites ont mentionné que pour sept d'entre eux, il est prévu de désigner ces biens du patrimoine mondial comme réserves de l'Homme et de la biosphère. Ils sont situés au Costa Rica, au Panama et au Pérou.

Il existe 35 biens du patrimoine mondial entièrement ou partiellement désignés comme zones humides d'importance internationale dans le cadre de la Convention de Ramsar. En outre, six biens du patrimoine mondial ont fait part de leur intention d'être inscrits sur la Liste de Ramsar au cours des prochaines années : un au Mexique et cinq en Amérique du Sud, notamment en Argentine, en Bolivie, en Équateur et au Pérou. Le site transfrontalier de Qhapaq Ñan (Argentine, Bolivie (État plurinational de), Chili, Colombie, Équateur et Pérou) a également l'intention de demander cette désignation.

Deux biens culturels du patrimoine mondial sont également inscrits en tant que géoparcs : le Centre historique de Morelia (Mexique) et le bien transnational de Qhapaq Ñan, réseau routier andin. Ce petit nombre de sites pourrait augmenter dans les années à venir, dans la mesure où 14 États parties ont indiqué envisager de présenter un site au Réseau mondial des géoparcs.

Concernant les synergies avec les conventions culturelles de l'UNESCO, la coopération avec la convention de 1954 et son deuxième protocole reste faible, sauf dans le cas du Mexique, où se situent les huit biens de la région bénéficiant de la double désignation pour la protection renforcée au titre du deuxième protocole. Au cours des prochaines années, trois autres biens du Mexique et trois biens du Paraguay ont l'intention de demander à bénéficier de la protection renforcée.

Concernant la Convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 30 % des gestionnaires de sites du patrimoine mondial de la région ont connaissance d'éléments associés à leur bien du patrimoine mondial qui ont également été inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel. Plus de la moitié des participants ont indiqué qu'aucun élément du bien du patrimoine mondial n'était lié aux instruments d'inscription à la Convention de 2003 (Figure 3.1).

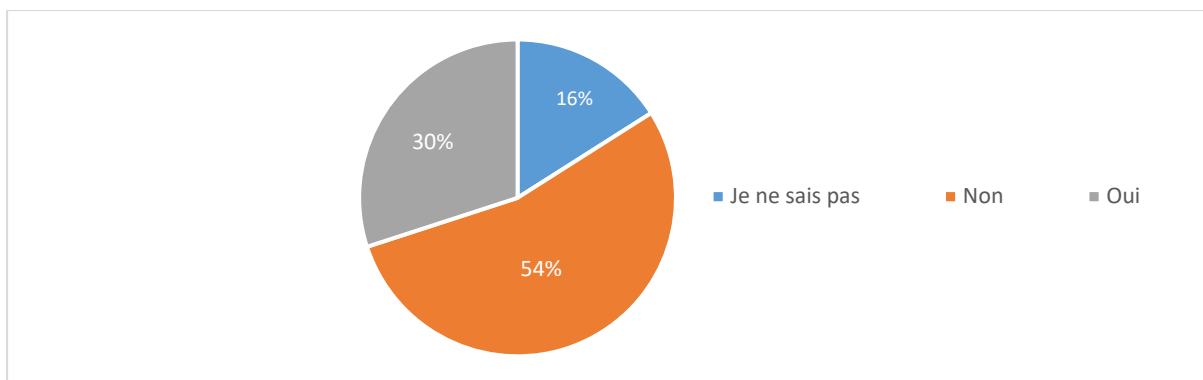


Figure 3.1. Pourcentage de gestionnaires de sites du patrimoine mondial qui ont connaissance d'éléments associés au bien du patrimoine mondial qui ont été inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel

Seuls 15 % des biens (22) ont mentionné un patrimoine documentaire dans le cadre du programme « Mémoire du monde » (10 en Amérique du Sud, 9 en Amérique centrale et au Mexique et 3 dans les Caraïbes).

3.3 Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Il a été demandé aux répondants de recenser les principaux attributs de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien et d'évaluer leur état. Il était conseillé de se focaliser sur environ 5 attributs essentiels et de ne pas en recenser plus de 15. Les principaux attributs de la VUE des 145 biens du patrimoine mondial ont donc été évalués : 105 biens ont validé la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle du bien telle qu'adoptée par le Comité du patrimoine mondial, tandis que 40 ont mentionné la nécessité de la mettre à jour (soit en raison d'erreurs factuelles, soit en faisant part de leur intention de l'envoyer au Centre du patrimoine mondial avec quelques petites modifications).

Les valeurs universelles exceptionnelles du patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes se focalisent sur 812 attributs : 67 % d'entre eux sont des biens culturels, 26 % des biens naturels et 7 % des biens mixtes. Concernant le nombre total d'attributs dans la région, environ 75 % d'entre eux sont déclarés « préservés », et aucune différence significative n'a été constatée entre les trois sous-régions.

Force est de constater que les biens mixtes protègent mieux les attributs (91 %) que les biens culturels (78 %) et les biens naturels (65 %). Seuls 9 % des attributs de sites mixtes sont compromis. Aucun attribut gravement compromis n'a été observé dans les biens mixtes, alors que c'est le cas de respectivement 3 % et 9 % dans les biens culturels et naturels (Figure 3.2).

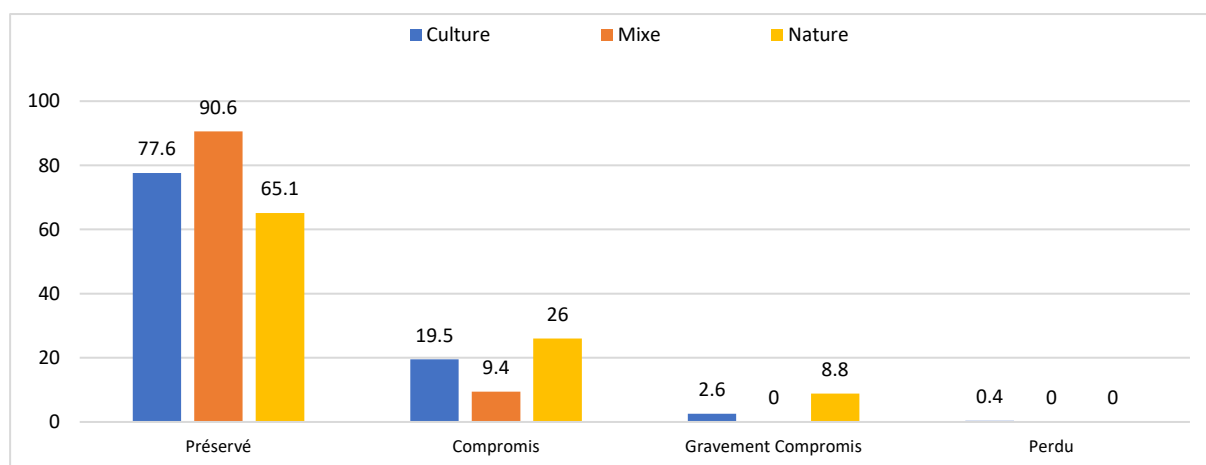


Figure 3.2. État des attributs clés de la valeur universelle exceptionnelle dans les biens du patrimoine mondial

3.4 Facteurs affectant le bien

Une série de questions (de la 4.1 à la 4.14) du questionnaire du Rapport périodique se concentrait sur les informations relatives à toute une série de facteurs affectant les biens, répartis dans 13 groupes. Chaque groupe compte entre trois et dix facteurs. Au total, 76 facteurs différents étaient proposés au choix des répondants et pouvaient être évalués en fonction de la nature de leur impact sur le bien (positif ou négatif, actuel ou potentiel), de son origine (intérieure ou extérieure au bien) et de son évolution (croissant, stable ou décroissant).

Aucun plafond n'a été fixé concernant le nombre de facteurs pouvant être identifiés pour chaque bien. Dans le cadre de l'identification des facteurs qui affectent ou qui ont une forte probabilité d'affecter les biens du patrimoine mondial (que ce soit positivement ou négativement), la pertinence des 13 groupes de facteurs et des facteurs individuels transparaît dans le nombre total de mentions attribuées par les répondants.

Analyse générale

Les participants ont le choix entre 13 catégories différentes de facteurs et, d'une manière générale, les gestionnaires de sites ont davantage tendance à noter les facteurs ayant un impact négatif (2 077 fois) que ceux ayant un impact positif (1 467 fois).

La gestion et les facteurs institutionnels constituent les principaux facteurs mentionnés par les trois sous-régions combinées, suivis par les utilisations sociétales et culturelles du patrimoine pour toutes les sous-régions. Les régions Amérique centrale et Mexique et Amérique du Sud placent ensuite les conditions locales affectant le tissu physique en tant que priorité suivante, tandis que les Caraïbes placent le changement climatique et les problèmes météorologiques en troisième position. Cela nous rappelle que tous les États parties des Caraïbes sont des PEID, où le changement climatique a eu des répercussions très importantes.

Les États parties d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale et du Mexique ont inclus l'habitat et le développement parmi leurs cinq premières priorités, bien que dans un ordre différent, alors que ce facteur ne fait pas partie des priorités de la sous-région des Caraïbes. De leur côté, les Caraïbes et l'Amérique du Sud ont également intégré l'utilisation/modification des ressources biologiques dans leur liste des cinq facteurs les plus mentionnés (Tableau 3.3).

Tableau 3.3. Les cinq principaux facteurs mentionnés par les États parties d'Amérique latine et des Caraïbes

Caraïbes	Amérique centrale et Mexique	Amérique du Sud
Gestion et facteurs institutionnels (111)	Gestion et facteurs institutionnels (338)	Gestion et facteurs institutionnels (511)
Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine (53)	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine (168)	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine (261)
Changement climatique/problèmes météorologiques (50)	Conditions locales affectant le tissu physique (167)	Conditions locales affectant le tissu physique (230)

Conditions locales affectant le tissu physique (45)	Changement climatique/problèmes météorologiques (132)	Habitat et développement (203)
Utilisation / modification des ressources biologiques (36)	Habitat et développement (121)	Utilisation / modification des ressources biologiques (144)

Cependant, pour bien comprendre ces résultats, un examen plus approfondi des facteurs susmentionnés montre que certains d'entre eux sont clairement considérés par les gestionnaires de sites comme positifs et contribuant à la conservation du site : en particulier, la *gestion et les facteurs institutionnels* sont principalement mentionnés pour leur impact positif actuel, avec un nombre beaucoup plus faible de gestionnaires qui les définissent comme des éléments négatifs.

D'autre part, certains facteurs ont des effets à la fois positifs et négatifs. C'est le cas des utilisations sociétales et culturelles du patrimoine, pour lesquelles 272 questionnaires indiquent qu'elles ont un impact positif sur le site à l'heure actuelle, tandis que 226 indiquent exactement le contraire. Dans le cas de l'habitat et du développement, le nombre d'impacts négatifs actuels (126) et le nombre d'impacts positifs (152) ne sont pas très différents. Un résultat similaire peut être observé pour les infrastructures, tant pour les transports que pour les services.

Par ailleurs, certains facteurs ont un impact, actuel et potentiel, indubitablement négatif, selon les gestionnaires de sites. C'est le cas des conditions locales affectant le tissu physique, du changement climatique et des problèmes météorologiques, ainsi que des événements écologiques ou géologiques soudains, de la pollution, des espèces envahissantes/exotiques ou des espèces hyper-abondantes, et de l'utilisation de ressources matérielles (Figure 3.3).

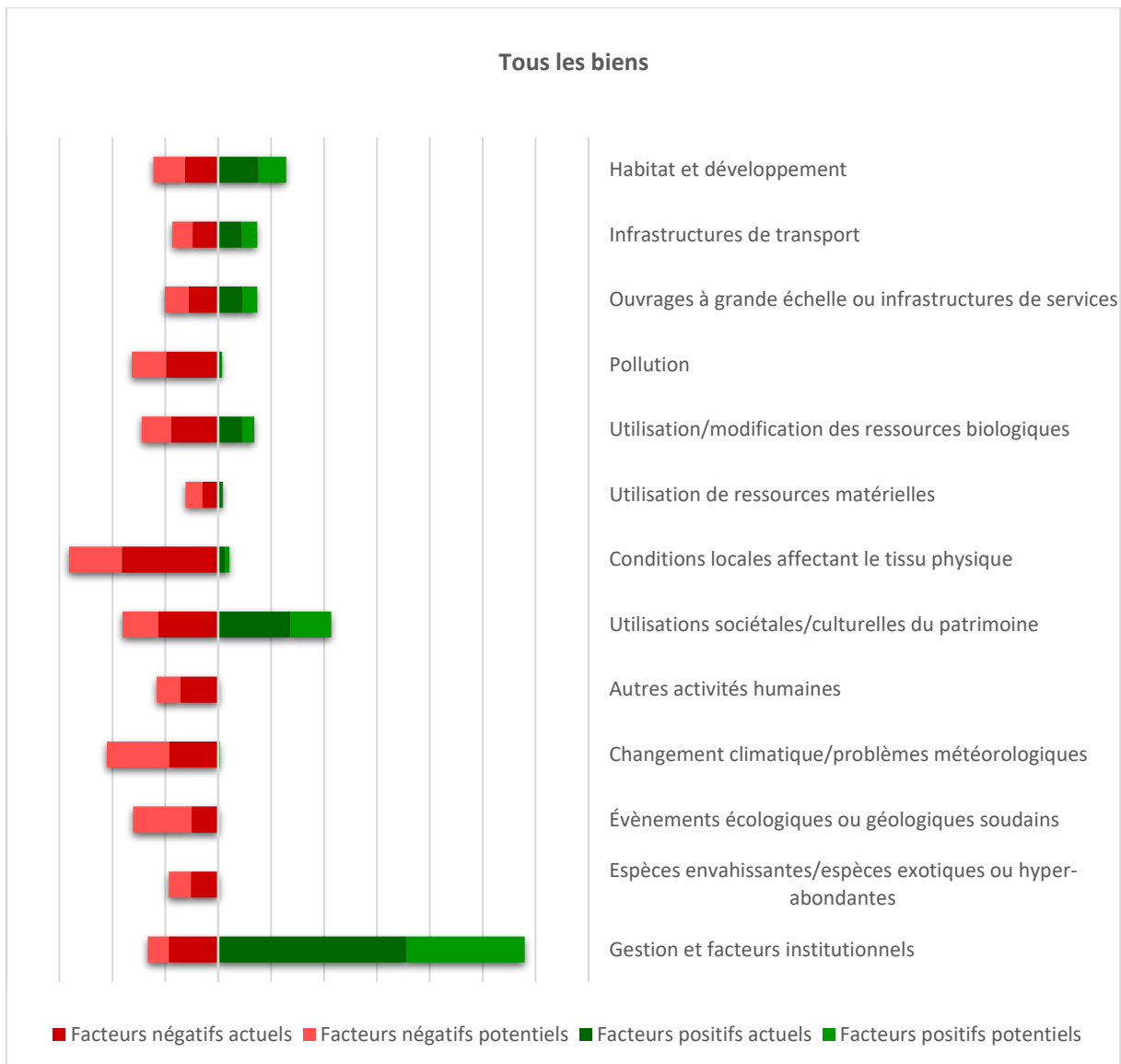


Figure 3.3. Vue d'ensemble des facteurs affectant négativement et/ou positivement les biens du patrimoine mondial de l'Amérique latine et des Caraïbes

Facteurs affectant les sites par catégorie

Si l'on analyse les différences entre les réponses concernant les catégories de biens, il est clair que tous les types de sites accordent la priorité à la gestion et aux facteurs institutionnels dans leurs réponses en tant que catégorie la plus mentionnée. Les biens culturels placent en deuxième position l'impact des utilisations sociétales et culturelles du patrimoine et en troisième position les conditions locales affectant le tissu physique. En revanche, les biens naturels et mixtes mentionnent en deuxième position l'impact de l'utilisation/modification des ressources biologiques parmi les facteurs proposés, et placent les utilisations sociétales/culturelles du patrimoine en troisième position.

Les biens naturels et culturels citent le changement climatique et l'habitat et le développement parmi les cinq facteurs ayant le plus d'impact, mais dans un ordre différent.

Si les conditions locales affectant le tissu physique ont un impact négatif sur les biens culturels et mixtes, elles n'ont généralement pas d'incidence aussi nette sur les biens naturels. De même,

le patrimoine naturel a tendance à mentionner un impact négatif plus important pour des facteurs tels que le changement climatique et les problèmes météorologiques, l'utilisation/modification des ressources biologiques, les espèces envahissantes/exotiques ou les espèces hyper-abondantes et les événements écologiques ou géologiques soudains (Tableau 3.4).

Tableau 3.4. Vue d'ensemble des facteurs secondaires affectant négativement et positivement les biens du patrimoine mondial d'Amérique latine et des Caraïbes

Biens culturels	Biens mixtes	Biens naturels
Gestion et facteurs institutionnels (659)	Gestion et facteurs institutionnels (54)	Gestion et facteurs institutionnels (247)
Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine (358)	Utilisation / modification des ressources biologiques (32)	Utilisation / modification des ressources biologiques (125)
Conditions locales affectant le tissu physique (354)	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine (31)	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine (93)
Habitat et développement (260)	Conditions locales affectant le tissu physique (26)	Changement climatique/problèmes météorologiques (83)
Changement climatique/problèmes météorologiques (196)	Événements écologiques ou géologiques soudains (19)	Habitat et développement (77)

Il convient est à noter que la région comprend 11 biens qui sont des paysages culturels. En raison de leur relation plus étroite avec l'environnement naturel, ces biens culturels placent l'utilisation/modification des ressources biologiques parmi les cinq priorités ayant le plus d'impact, une caractéristique qu'ils partagent avec les biens naturels et mixtes.

Si l'on analyse le nombre de biens affectés par chaque catégorie principale de facteurs (Figure 3.4), il est intéressant de constater que :

- La gestion et les facteurs institutionnels sont considérés comme plus ou moins importants par tous les gestionnaires de sites, à l'exception d'un seul site naturel (144 questionnaires sur 145 ont mentionné ce facteur). Par conséquent, les aspects positifs et négatifs de la gestion et des facteurs institutionnels doivent être pris en compte dans toute proposition future dans la région.
- Les utilisations sociétales/culturelles du patrimoine concernent 95 biens culturels (95 % des biens), 7 biens mixtes (87,5 %) et 35 biens naturels (94,6 %).
- Les conditions locales affectant le tissu physique ont clairement un impact plus important sur le patrimoine culturel (85 %, soit 85 biens) et mixte (87,5 %, soit 7 biens) que sur le patrimoine naturel (51,35 %, soit 19 biens).
- L'habitat et le développement affectent le patrimoine culturel dans 91 % des cas (91 biens) et le patrimoine naturel dans 83,78 % des cas (31 biens). Les sites inscrits en tant que biens mixtes considèrent ce facteur comme important dans six cas, soit 75 % du total.
- L'utilisation/modification des ressources biologiques est considérée comme un facteur important pour tous les biens mixtes (8 biens) et pour 83,78 % des sites inscrits en tant que biens naturels (31 sur 37). Les biens culturels, en revanche, ne mentionnent ce type de facteur que dans 49 % des cas (49 sites). D'autre part, il importe de noter que parmi les sites inscrits en tant que paysages culturels, l'impact de l'utilisation et de la modification des ressources biologiques est mentionné par 80 % des biens (huit paysages culturels sur dix mentionnent ce facteur).

- Le changement climatique et les problèmes météorologiques affectent 83,78 % des sites naturels (31 des 37 sites de la région ont mentionné ce facteur). Le changement climatique est cité par 75 % des biens mixtes (6 biens sur 8) et 74 % des sites culturels (74 biens sur 100). Il convient d'accorder une attention spéciale aux paysages culturels, dans la mesure où 90 % des biens de cette catégorie considèrent le changement climatique comme un facteur important (neuf biens sur dix).

Origine et évolution des facteurs

La figure 3.4 montre que la source des facteurs provient parfois de l'intérieur et parfois de l'extérieur des sites, l'origine intérieure étant plus fréquemment mentionnée.

Les chiffres montrent que les gestionnaires des sites estiment que les facteurs qui affectent négativement le site proviennent généralement autant de l'extérieur (1 937 mentions) que de l'intérieur (1 875). En revanche, les facteurs positifs sont nettement plus fréquemment mentionnés à l'intérieur du site (1 505 mentions) qu'à l'extérieur (882). Ces chiffres concernant l'impact positif s'expliquent notamment par les facteurs relatifs à la gestion et aux facteurs institutionnels, étant donné que les gestionnaires de sites ont mentionné 787 fois que la gestion dans le bien (à l'intérieur) était positive, alors que seules 393 mentions ont identifié l'origine de cet aspect positif comme étant extérieure au site.

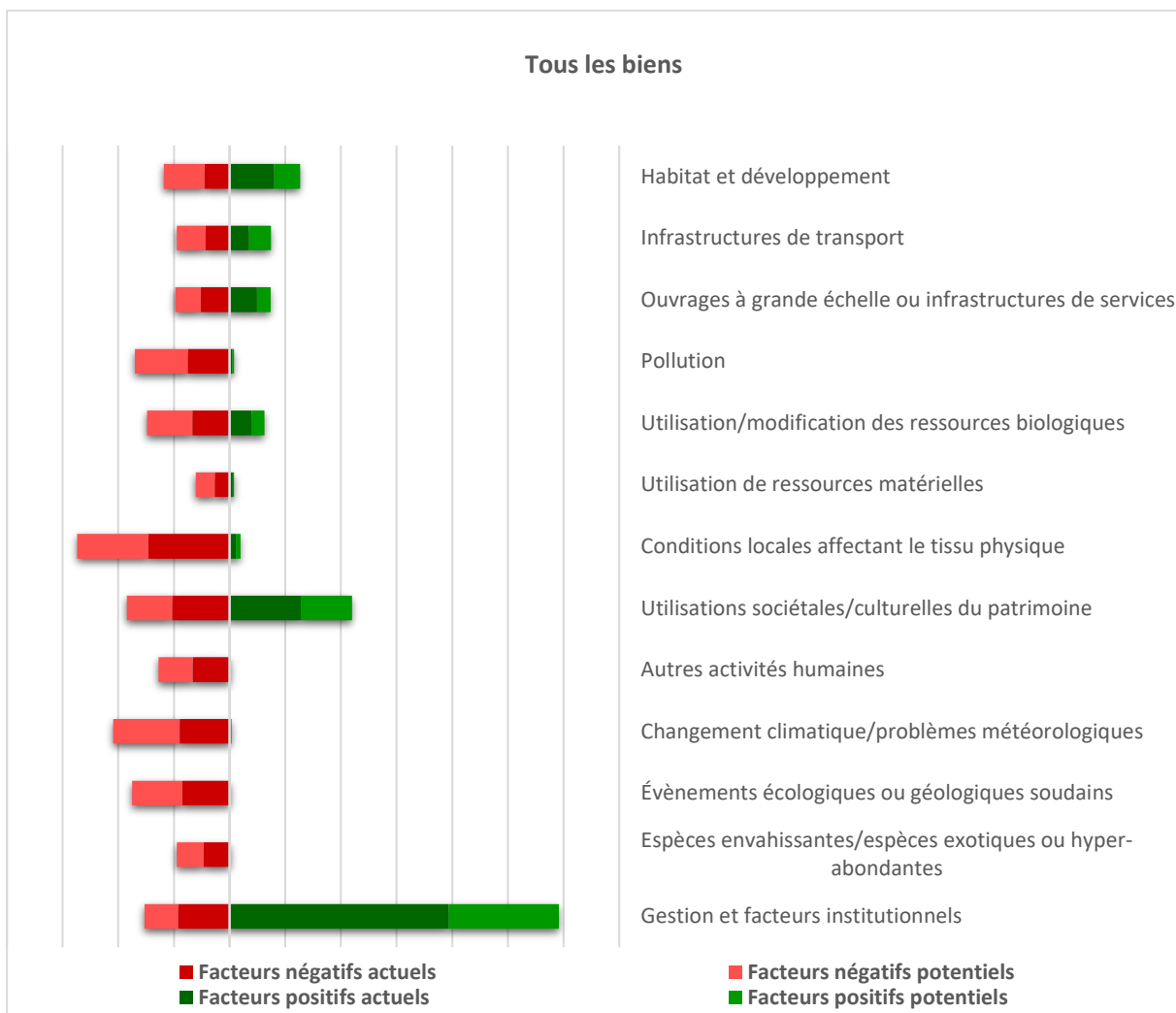


Figure 3.4. Vue d'ensemble de l'origine des facteurs affectant négativement et/ou positivement les biens du patrimoine mondial dans la région Amérique latine et Caraïbes

Les gestionnaires de sites ont été invités à évaluer l'impact de chaque facteur mentionné sur une échelle temporelle, dans le but de définir les grandes tendances dans la région. En règle générale, la plupart des facteurs affectant le bien, que ce soit de manière négative ou positive, ont été déclarés comme étant « stables », et cette tendance s'applique aux trois sous-régions.

Si l'on se concentre sur les aspects positifs, la gestion et les facteurs institutionnels sont plus souvent considérés comme « stables » (421), tandis que les utilisations sociétales et culturelles du patrimoine sont considérées comme « stables » (137) ou « en hausse » (139). L'impact négatif des utilisations sociétales et culturelles du patrimoine est également signalé comme étant « en hausse » (127).

Parmi les impacts identifiés comme négatifs, le changement climatique et les problèmes météorologiques sont clairement perçus comme « en hausse », dans la mesure où les gestionnaires de sites ont signalé ce facteur comme « en hausse » à 164 reprises, tandis que 108 d'entre eux l'ont mentionné comme « stable ». L'utilisation/modification des ressources biologiques et les conditions locales affectant le tissu physique sont généralement considérées comme « stables ».

L'habitat et le développement présentent des chiffres assez similaires, tant pour les impacts positifs que négatifs, et sont considérés comme « stables » ou « en hausse » (Figure 3.5).

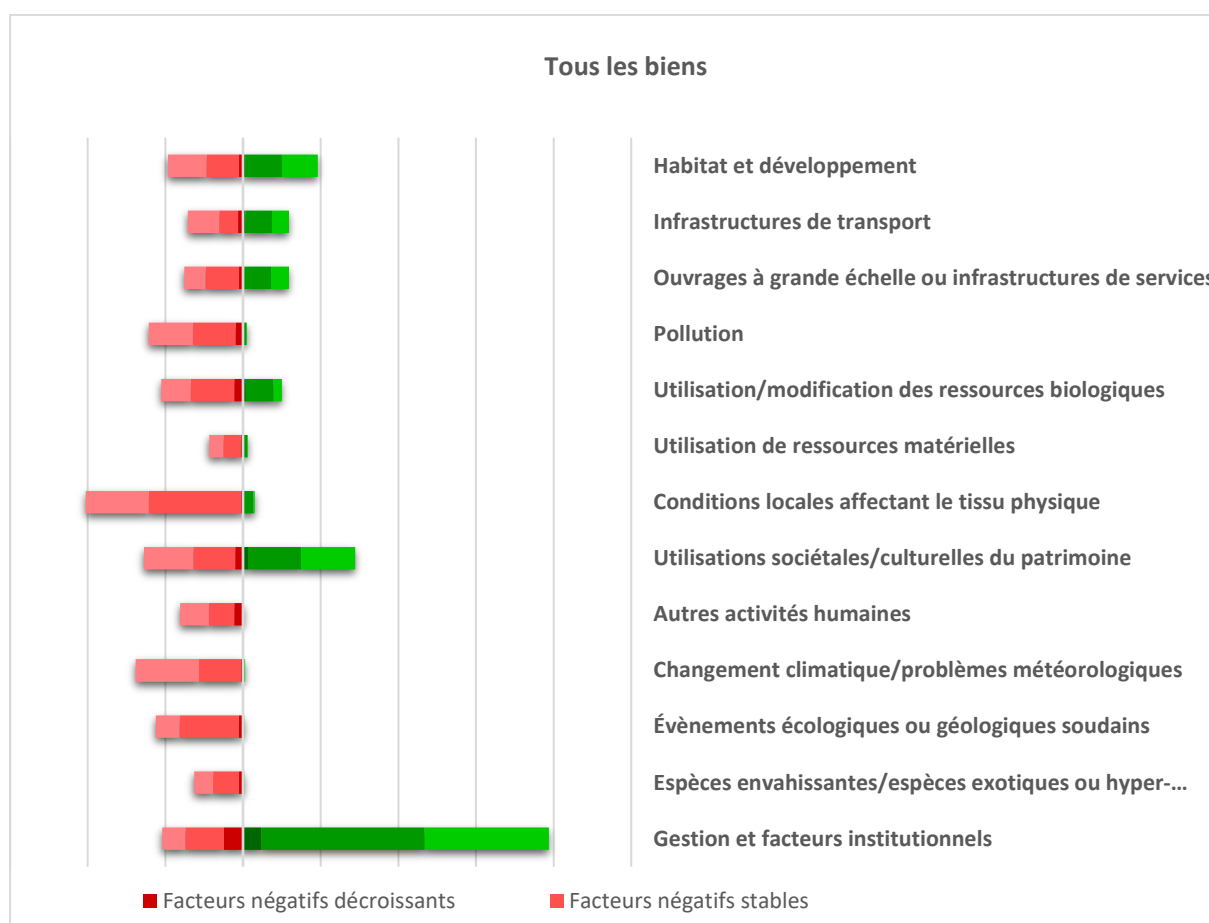


Figure 3.5. Vue d'ensemble de l'évolution des facteurs affectant négativement et/ou positivement les biens du patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes

Pour chaque facteur primaire, les participants devaient évaluer les facteurs secondaires dans chaque groupe de facteurs primaires. Chacun des groupes de facteurs, et leurs facteurs

spécifiques, sont examinés plus en profondeur au regard de leur impact, de leur origine et de leur évolution.

3.4.1 *Gestion et facteurs institutionnels*

La *gestion et les facteurs institutionnels* sont clairement le facteur le plus important dans la région, avec une capacité d'améliorer la conservation des sites à l'heure actuelle, et potentiellement à l'avenir. Ce facteur a un impact dans les 144 biens participant à l'exercice, à l'exception d'un seul site naturel.

Alors que l'origine de l'impact positif se situe clairement au sein même du site, l'impact négatif trouve son origine à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du site.

Les activités relatives à la gestion peuvent être considérées comme le facteur recevant la plus grande attention, étant donné que 113 gestionnaires de sites du patrimoine mondial considèrent qu'elles ont actuellement un impact positif sur leur site, et que 77 gestionnaires de sites considèrent également qu'elles pourraient avoir un impact positif à l'avenir. Ces activités liées à la protection et à la gestion sont actuellement positives pour 78,43 % des sites de l'Amérique centrale et du Mexique, pour 78,37 % des biens inscrits en Amérique du Sud et pour 75 % des biens des Caraïbes.

Le *cadre juridique* obtient le même nombre de réponses positives : 113 sites évaluent positivement l'impact de leur cadre juridique, tandis que 53 considèrent qu'il pourrait avoir un impact positif sur le bien. Dans ce cas, le cadre juridique a un impact positif plus important en Amérique du Sud, où 61 des 74 sites (82,43 % du patrimoine inscrit) considèrent ce facteur secondaire comme actuel et positif. Ce pourcentage est de 78,43 % en Amérique centrale et au Mexique, et alors que le cadre juridique ne semble pas autant important pour les biens des Caraïbes, à en juger par le pourcentage de 60 % de mentions par les sites de cette sous-région.

La *gouvernance* est également considérée comme un aspect positif pour les sites du patrimoine mondial : 100 biens bénéficient actuellement d'un impact positif de ce facteur, alors que 63 sites l'ont mentionné en tant que facteur secondaire. La gouvernance obtient de meilleurs scores en Amérique du Sud, où 72,97 % des sites la considèrent aujourd'hui comme positive. Ce pourcentage est de 68,62 % en Amérique centrale et au Mexique et de 55 % dans les Caraïbes. Il est également intéressant de noter que 19 gestionnaires de sites considèrent que *la gouvernance* a un impact actuellement négatif sur leur site.

Toujours au niveau des aspects positifs, le *système de gestion/plan de gestion* est également considéré comme positif à ce stade par 97 gestionnaires de sites, les pourcentages étant sensiblement similaires dans les différentes sous-régions. Mais dans le cas de ce facteur secondaire particulier, il importe de noter qu'il est également mentionné assez fréquemment dans la partie négative du tableau : 33 gestionnaires de sites considèrent que le *système de gestion/plan de gestion* a actuellement un impact négatif sur le bien. En d'autres termes, 24,32 % du patrimoine d'Amérique du Sud, 23,53 % du patrimoine d'Amérique centrale et du Mexique et 15 % du patrimoine des Caraïbes sont affectés négativement à l'heure actuelle.

En ce qui concerne les aspects négatifs du facteur, les *ressources financières* et les *ressources humaines* sont les plus mentionnées. Les *ressources financières* sont actuellement une préoccupation pour 52 sites, avec des différences entre les sous-régions : L'Amérique centrale et le Mexique obtiennent le score le plus élevé, avec 43,14 % des biens mentionnant un impact négatif actuel ; l'Amérique du Sud se situe à 33,79 % et les Caraïbes à 25 %.

Les *ressources humaines* constituent un problème actuel pour 44 gestionnaires de sites, avec une répartition similaire entre les sous-régions.

De nombreux participants ont fourni des informations qualitatives sur ce sujet, avec des commentaires sur la *gestion et les facteurs institutionnels*. Les commentaires négatifs se concentrent sur les plans de gestion obsolètes, ceux qui n'ont pas été officiellement adoptés, ou ceux qui ne concernent qu'une seule des composantes du site. Plusieurs sites mettent actuellement à jour leurs systèmes et leurs plans. Le manque de financement et de ressources adéquates est fréquemment cité, au même titre que la nécessité d'augmenter le budget et le nombre de professionnels dans toutes les sous-régions. L'impact de la COVID sur la réduction des ressources et le retard des programmes est également souvent cité. Certains soulignent la nécessité de renforcer la gouvernance.

En revanche, les gestionnaires de sites mentionnent les conséquences positives d'une surveillance constante sur le site. La consolidation des systèmes de gestion et des cadres juridiques est positive selon les gestionnaires de sites. Les stratégies à long terme sont également considérées comme positives, et certains considèrent que l'élaboration de partenariats avec différentes parties prenantes les a aidés à atteindre certains objectifs.

3.4.2 Utilisations sociétales / culturelles du patrimoine

Les *utilisations sociétales et culturelles du patrimoine* sont classées au deuxième niveau de priorité dans toutes les sous-régions d'Amérique latine et des Caraïbes, et doivent dès lors être considérées comme un facteur important, ayant un impact à la fois positif et négatif. Les *utilisations sociétales/culturelles du patrimoine* sont importantes pour 95 biens culturels (95 % des biens), 7 biens mixtes (87,5 %) et 35 biens naturels (94,6 %).

Il est intéressant de définir l'origine de ces impacts : l'impact positif de ce facteur est généralement situé au sein même du site, avec 256 réponses.

Ce facteur englobe différents facteurs secondaires qui requièrent l'attention des gestionnaires de sites, pour leurs effets tant positifs que négatifs. Tout d'abord, les participants ont souligné les *impacts de l'activité touristique/de loisirs des visiteurs*. Du côté positif, 77 gestionnaires de sites indiquent aujourd'hui que les utilisations liées à l'activité touristiques et aux visiteurs ont déjà un impact favorable sur le bien, tandis que 49 mentionnent que facteur pourrait être potentiellement positif. En revanche, 56 gestionnaires de sites considèrent que les *impacts de l'activité touristique/de loisirs des visiteurs* ont des conséquences négatives, et 40 y voient des conséquences négatives potentielles.

Toujours au niveau des impacts des *activités touristiques/de loisirs des visiteurs*, selon les sous-régions, nous constatons que les Caraïbes sont les plus positives à l'égard des effets de cette utilisation sociétale et culturelle, avec 60 % des biens inscrits qui déclarent qu'elle a actuellement un effet positif. Cette sous-région est suivie par l'Amérique du Sud, avec 54,05 %, et par l'Amérique centrale et le Mexique, avec 49,02 %. Concernant l'impact négatif, le tourisme et les conséquences du flux de visiteurs ont plus d'impact en Amérique centrale et au Mexique, où 49,02 % des questionnaires recueillis mentionnent un impact négatif sur la conservation actuelle du bien. L'Amérique du Sud enregistre un impact négatif de 35,13 % et les Caraïbes de 25 %.

L'identité, la cohésion sociale, les modifications de la population locale/des communautés ont également un impact négatif sur les biens, 56 gestionnaires de sites mentionnant des problèmes à l'heure actuelle, et 39 mentionnant des problèmes potentiels. En d'autres termes, 45,1 % des

biens d'Amérique centrale et du Mexique, 36,49 % des biens d'Amérique du Sud et 30 % des biens des Caraïbes mentionnent des effets négatifs dus à ces changements dans la communauté. Toutefois, ce facteur secondaire est également considéré comme positif : 38 biens considèrent qu'il est favorable pour la conservation. Le pourcentage positif le plus élevé est observé en Amérique du Sud, avec 31,08 % de réponses positives à l'heure actuelle (21,57 % pour l'Amérique centrale et le Mexique et 20 % pour les Caraïbes).

Le deuxième facteur secondaire positif le plus mentionné concerne *les utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses*, étant donné que 69 gestionnaires de sites indiquent que ces utilisations associées au patrimoine contribuent de manière positive à sa conservation, avec des pourcentages assez similaires dans les trois sous-régions (Amérique du Sud 48,65 %, Amérique centrale 47,06 % et Caraïbes 45 %).

La modification des valeurs associées à ce patrimoine est mentionnée comme le troisième facteur secondaire positif, qui a déjà un impact favorable sur 66 biens et qui pourrait en avoir un sur 40 autres. Les réponses montrent que cette modification des valeurs associées à ce patrimoine est très appréciée par les gestionnaires de sites en Amérique du Sud, avec 56,76 % des biens qui le mentionnent, et 45 biens qui le mentionnent dans les Caraïbes (50 %). L'Amérique centrale et le Mexique n'obtiennent une réponse positive que dans 29,41 % des cas.

L'impact de la *chasse, de la récolte et du ramassage traditionnels* est mentionné par dix gestionnaires de sites comme un facteur secondaire négatif qui affecte la conservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, tandis que huit biens le mentionnent comme un facteur positif. Cet impact négatif semble plus important en Amérique centrale et au Mexique, avec 11,76 % des biens citant ce problème (Caraïbes 5 % et Amérique du Sud 4,05 %). En revanche, l'Amérique du Sud considère la *chasse, la récolte et le ramassage traditionnels* comme plus positifs, avec 8,11 % des questionnaires allant dans ce sens (Caraïbes 5 % et Amérique centrale et Mexique 1,96 %).

Parmi les nombreux commentaires qui accompagnent les questionnaires sur ce sujet, le tourisme est mentionné à plusieurs reprises. Pour certains, il s'agit d'une source économique pour les communautés qui résident dans le bien ; des accords sont actuellement conclus pour accroître le flux de touristes ; et le tourisme peut même être la principale source de revenus. À l'inverse, les commentaires mentionnent également les impacts négatifs d'un tourisme incontrôlé sur la conservation des sites de la région.

Parmi les aspects négatifs, le dépeuplement, la gentrification ou l'utilisation de bâtiments résidentiels à des fins commerciales sont également pointés du doigt.

Les gestionnaires de sites se montrent plus positifs dans les lieux où les communautés ont constaté un renforcement de leurs méthodes traditionnelles associées à la conservation du patrimoine culturel et naturel de manière durable, et la confluence des peuples autochtones et de la communauté locale peut également promouvoir l'échange culturel et de nouveaux modèles d'adaptation aux problèmes actuels.

L'analyse des questionnaires des gestionnaires de sites montre qu'il est nécessaire de continuer à promouvoir une relation plus globale entre la communauté locale et le patrimoine, afin de permettre une utilisation et une protection meilleures et plus durables des biens inscrits.

3.4.3 Utilisation / modification des ressources biologiques

L'utilisation/modification des ressources biologiques est un facteur important, qui affecte surtout les biens inscrits comme naturels et mixtes. En effet, elle est considérée comme un facteur important dans tous les biens mixtes (8 biens) et dans 83,78 % des biens naturels (31 sur 37) ; 80 % des paysages culturels de la région ont également mentionné ce facteur. Les États parties des PEID des Caraïbes et les États parties d'Amérique du Sud l'incluent dans leur liste des cinq facteurs qui affectent le plus leurs biens.

L'utilisation/modification des ressources biologiques est citée par 178 biens comme ayant un effet négatif, alors que 91 indiquent que ce facteur a un impact positif aujourd'hui. L'origine du facteur est située tant à l'intérieur du bien (134 biens) qu'à l'extérieur de celui-ci (163 biens).

Concernant les impacts négatifs, la *modification du régime des sols* est le facteur secondaire le plus souvent mentionné, 38 questionnaires faisant état de ses impacts négatifs actuels et 27 de ses impacts potentiels. Viennent ensuite la *production de semences*, avec 31 impacts actuels et 20 impacts potentiels, et l'*élevage de bétail/pacage d'animaux domestiques*, avec 29 impacts actuels dans la région.

La *modification du régime des sols* touche actuellement 15 biens en Amérique centrale et au Mexique (29,41 %) et 20 biens en Amérique du Sud (27,03 %). Seuls trois biens des Caraïbes (15 %) considèrent actuellement qu'il s'agit d'un facteur secondaire négatif. Il importe de souligner que l'origine de l'impact négatif de la *modification du régime des sols* se situe à l'extérieur du site, selon les informations fournies par 42 gestionnaires de sites, alors que seuls 18 questionnaires l'identifient comme ayant une origine interne.

Concernant la partie négative du tableau, il convient de noter que la *production de semences*, qui a été identifiée par 31 biens comme un facteur négatif actuellement, est également identifiée comme positive par 19 gestionnaires de sites, et reçoit potentiellement 13 mentions positives supplémentaires. Si l'on analyse les sous-régions, il convient de noter que l'impact positif de la *production de semences* est beaucoup plus important dans les Caraïbes, où 6 biens sur 20 (30 % de la région) mentionnent actuellement les conséquences positives de la *production de semences* (ce pourcentage n'atteint que 13,51 % en Amérique du Sud et 5,88 % en Amérique centrale et au Mexique). En outre, la *collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance* a actuellement un impact positif sur 19 biens de la région.

De nombreux commentaires ont été fournis sur ce facteur, dans des situations très diverses. L'impact de la chasse et de la pêche commerciales est évident dans différents sites et la déforestation altère le paysage naturel de certains sites. Plusieurs sites nécessitent une expansion de leurs terres agricoles. La modification du régime des sols se produit généralement en dehors des limites du site, mais a un impact sur sa conservation. Le remplacement des terres agricoles par des projets urbains est également mentionné, au même titre que les acquisitions illégales de terres conséquentes à la hausse de la population. Des expériences positives sont également partagées, lorsque les peuples autochtones collaborent à la conservation des biens via un accord visant à renforcer l'agriculture, la chasse et la collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance en utilisant des méthodes traditionnelles.

3.4.4 Conditions locales affectant le tissu physique

Les conditions locales affectant le tissu physique figurent en troisième position dans la liste des facteurs prioritaires dans toutes les sous-régions. Ce facteur a clairement un impact plus important sur les biens culturels (85 %, 85 biens) et mixtes (87,5 %, 7 biens) que sur les biens

naturels (51,35 %, 19 biens). Ce facteur génère beaucoup plus de commentaires négatifs – 364 mentions négatives actuelles, contre seulement 27 positives. Dans ce cas, l'origine de l'impact négatif se situe davantage à l'intérieur du site (292 réponses) qu'à l'extérieur de celui-ci (256 réponses).

Les facteurs liés à l'eau (*pluie/nappe phréatique*) sont les problèmes les plus souvent mentionnés, et ils affectent actuellement 60 biens négativement, et potentiellement 45 autres biens. Cela représente 45,1 % des biens de la sous-région Amérique centrale et Mexique et 41,89 % des biens inscrits en Amérique du Sud. Seuls 30 % des biens des Caraïbes sont aujourd'hui affectés par l'eau de manière négative.

Ensuite, les *nuisibles* affectent 50 sites à l'heure actuelle, et pourraient potentiellement nuire à 28 sites, s'agissant notamment de l'impact de ces animaux, plantes ou champignons nuisibles sur l'environnement. Le *vent*, y compris l'érosion et la vibration qu'il provoque, a un impact négatif sur 49 biens et pourrait potentiellement en impacter 24 autres. La *température* a actuellement un impact négatif sur 48 biens, tandis que 28 pourraient subir des conséquences liées à la *température* à l'avenir. L'*humidité relative* affecte également 48 biens dans la région, et pourrait en affecter 23 autres.

Les commentaires des gestionnaires de sites ne laissent planer aucun doute sur le fait que nombre d'entre eux établissent un lien évident entre les résultats de cette question et le changement climatique (qui sera également analysé plus loin dans le questionnaire). L'augmentation des ouragans, des pluies acides et des sécheresses est ainsi mentionnée par certains participants. Outre l'observation générale selon laquelle le changement climatique aggrave les effets négatifs de ce facteur, certains mentionnent les impacts des animaux domestiques et des termites sur les habitats en bois et la flore indigène. Les effets des insectes ravageurs et des champignons sur les cultures ont également un impact sur les paysages culturels. Les commentaires mentionnent l'érosion des bâtiments due aux micro-organismes et à la contamination atmosphérique, ainsi que l'érosion des plages côtières. Le climat humide a également un impact sur les éléments bâtis. En outre, les peintures rupestres sont confrontées à des problèmes spécifiques liées à ce facteur.

Dans certains des commentaires fournis, il est évident que les personnes chargées de la conservation de ces sites promeuvent l'idée de la surveillance comme un outil de base pour pouvoir faire face à ces conséquences négatives.

3.4.5 Changement climatique/problèmes météorologiques

Le changement climatique et les problèmes météorologiques constituent le troisième facteur le plus important pour les PEID des Caraïbes. Il figure également parmi les cinq premières priorités de l'Amérique centrale et du Mexique. En ce qui concerne les catégories, le *changement climatique* est également mentionné parmi les priorités pour le patrimoine culturel et naturel.

Ce facteur a clairement un impact négatif sur les sites, et il est davantage mentionné comme potentiellement négatif (236 biens) que comme actuellement négatif (185 biens). Les gestionnaires de sites ont défini le *changement climatique et les problèmes météorologiques* comme ayant un impact négatif provenant de l'extérieur du site à 239 reprises, tandis que l'origine négative interne a été mentionnée à 179 reprises.

Les réponses aux facteurs secondaires sont diverses et offrent un large éventail de commentaires. Les *tempêtes* se situent dans la partie négative du tableau, avec 53 impacts actuels et 57 impacts potentiels. Ce facteur secondaire diffère clairement selon les sous-

régions : les *tempêtes* affectent de manière significative les biens de la région des Caraïbes, 14 sur 20 ayant déjà été touchés (70 %). L'Amérique centrale et le Mexique ont cité les effets négatifs des *tempêtes* dans 41,18 % des cas, tandis que l'Amérique du Sud a considéré que ce facteur secondaire n'affectait négativement que 24,32 % de ses biens.

Les *températures extrêmes* pourraient avoir un impact sur 47 biens, alors qu'elles ont déjà un impact négatif sur 34 biens de la région. La *sécheresse* est également un sujet de préoccupation pour 27 gestionnaires de sites et pourrait s'avérer problématique pour 39 biens.

Les *inondations* sont également problématiques : elles pourraient avoir un impact négatif sur 44 biens et en ont déjà un sur 27 biens. Les *inondations* sont citées comme un facteur secondaire négatif actuel par 35 % des gestionnaires de sites des Caraïbes (Amérique du Sud 16,22 %, Amérique centrale et Mexique 15,69 %).

Les *autres modifications du climat* ont été définies par 20 participants comme un problème actuel et par 24 comme un problème potentiel. La *désertification* a déjà des conséquences négatives sur dix sites.

Les gestionnaires de sites des Caraïbes ont mentionné la présence croissante de cyclones, d'ouragans et de tempêtes tropicales. Les inondations côtières et l'élévation du niveau de la mer, ainsi que d'autres inondations, sont également préoccupantes. Les gestionnaires de sites de l'Amérique centrale mentionnent également les ouragans et les tempêtes. L'évolution des cycles de précipitations, la hausse des températures qui affectent les zones de culture, la sécheresse, la perte de biodiversité et les événements extrêmes qui affectent la végétation ont été cités. L'Amérique du Sud mentionne les tempêtes, les inondations, les sécheresses ainsi que les précipitations et la diminution des précipitations. Une accélération des processus glaciologiques consécutive à la hausse des températures est également mentionnée.

3.4.6 Événements écologiques ou géologiques soudains

Les *événements écologiques ou géologiques soudains* sont un facteur qui impacte la sous-région des Caraïbes (34 biens) et le patrimoine mixte, figurant ainsi parmi les cinq premières priorités. Comme d'autres, ce facteur est défini par ses conséquences négatives, avec 101 sites affectés négativement à l'heure actuelle, et 221 sites qui pourraient être confrontés à des problèmes potentiels.

Si l'on considère à la fois les effets négatifs actuels (32 biens) et les effets potentiels (58 biens), il est clair que les *incendies d'origine naturelle* sont déjà une préoccupation pour la région. Ce facteur apparaît comme un risque potentiel pour 44,59 % des biens en Amérique du Sud et 45 % des biens dans les Caraïbes (l'Amérique centrale et le Mexique obtiennent 31,37 % pour cet impact potentiel négatif).

Les *tremblements de terre* préoccupent actuellement 16 gestionnaires de sites, mais leur impact pourrait être bien plus important, étant donné que 60 participants ont identifié ce facteur secondaire comme un problème potentiel. En d'autres termes, les tremblements de terre pourraient affecter 47,06 % des biens situés en Amérique centrale et au Mexique et 45 % des biens des Caraïbes (9 biens sur 20), alors qu'ils n'affecteraient que 36,49 % du patrimoine situé en Amérique du Sud.

L'érosion et l'envasement/dépôt ont déjà un impact sur 33 biens de la région et pourraient en endommager 36 autres à l'avenir. *Les avalanches et les glissements de terrain* sont considérés comme une menace potentielle par 39 gestionnaires de sites.

Les commentaires mentionnent les risques d'incendie, notamment les feux de forêt. Les biens situés dans les régions sismiques citent les impacts des tremblements de terre. Les éruptions volcaniques constituent également un risque pour certains sites de la région. Les glissements de terrain sont également fréquents selon les commentaires des participants. Certains d'entre eux établissent un lien avec le changement climatique.

3.4.7 Habitat et développement

En commençant par l'analyse spécifique de chacun des 13 facteurs, *l'habitat et le développement* affectent 91 % du patrimoine culturel, 87,78 % du patrimoine naturel et 75 % des biens mixtes. Tant l'Amérique du Sud que l'Amérique centrale et le Mexique ont classé ce facteur parmi les cinq principaux impacts.

Dans les sous-catégories proposées par le questionnaire, les *installations d'interprétation pour les visiteurs* sont le facteur secondaire le plus mentionné, avec *l'habitat*. Toutefois, pour ce facteur, il est essentiel de faire la distinction entre les impacts positifs et négatifs.

Ainsi, il est évident que les *installations d'interprétation pour les visiteurs* ont tendance à générer un impact positif sur les biens, avec un total de 89 gestionnaires de sites qui considèrent que ces infrastructures génèrent actuellement des valeurs positives, et 57 sites qui considèrent qu'elles pourraient avoir un impact positif. L'origine de ce facteur secondaire, lorsqu'il est considéré comme positif par les gestionnaires de sites, est principalement située à l'intérieur du bien, avec 102 mentions.

De même, les *vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs* sont également considérées comme positives, avec un total de 41 biens qui citent actuellement un impact positif. Cependant, 25 réponses ont également souligné que ce type d'infrastructure pourrait avoir un impact négatif sur leur site à leur actuelle.

Contrairement aux facteurs secondaires qui ont reçu des commentaires plus positifs, *l'habitat* est clairement en tête des impacts négatifs dans la région : 46 gestionnaires de sites ont indiqué que *l'habitat* engendrait actuellement des problèmes pour le bien, et 40 ont mentionné qu'il pourrait potentiellement avoir des effets négatifs. Ce facteur secondaire qu'est *l'habitat* est considéré par les participants comme ayant un impact négatif dont l'origine est extérieure au site (55 réponses) ; 31 biens considèrent que l'origine de l'impact négatif se trouve au sein même du site.

L'habitat semble actuellement avoir des effets plus négatifs en Amérique centrale et au Mexique, où 39,21 % des sites (20) ont mentionné qu'il s'agissait d'un problème actuel ; l'Amérique du Sud a également identifié *l'habitat* comme un problème actuel pour 31,08 % des sites (23). En revanche, seuls 15 % des biens (3 sur 20) des Caraïbes considèrent que *l'habitat* les affecte négativement à l'heure actuelle.

Ensuite, le *développement commercial* est le facteur secondaire négatif le plus souvent mentionné, avec 26 mentions à l'heure actuelle et 24 mentions en tant que risque potentiel. Enfin, les *zones industrielles* génèrent des problèmes actuels ou potentiels dans différentes sous-régions et sites, selon les réponses reçues aux questionnaires.

Les commentaires des participants confirment les informations ci-dessus, soulignant l'importance des installations pour les visiteurs, qui permettent d'améliorer l'expérience des visiteurs et d'augmenter le nombre de ceux-ci. Au contraire, les nouvelles constructions, le développement urbain accru ou les différents risques, comme le développement côtier associé

au tourisme, entre autres, sont définis comme des menaces potentielles, tant à l'intérieur qu'aux alentours des sites.

3.4.8 Infrastructures de transport

Les *infrastructures de transport* ont tendance à présenter davantage de résultats négatifs, bien que certains effets positifs soient également mentionnés.

Le facteur secondaire le plus mentionné est clairement les *infrastructures de transport de surface*, qui engendrent un résultat important : elles affectent actuellement 37 biens de manière négative, alors qu'elles ont également des effets positifs sur 47 biens. En ce qui concerne les sites qui identifient actuellement les *infrastructures de transport de surface* comme un problème sur leur site, l'Amérique du Sud mentionne cette situation pour 29,73 % de ses biens (22), suivie par l'Amérique centrale et le Mexique, avec 25,49 % des sites affectés (13). La sous-région des Caraïbes présente moins de problèmes en ce qui concerne les *infrastructures de transport de surface*, avec seulement 10 % de son patrimoine (deux biens) actuellement touché.

Deuxièmement, les *effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport* sont mentionnés par les participants : le bilan de ce facteur secondaire est clairement négatif, avec 45 biens qui considèrent qu'il a actuellement un impact négatif sur la conservation du bien ; 19 gestionnaires de sites ont également identifié des risques potentiels pour ce facteur secondaire.

Dans les commentaires des participants, on constate que les infrastructures telles que les routes ou les aéroports ont amélioré l'accessibilité et l'arrivée des visiteurs dans certains cas. En revanche, de nombreux gestionnaires de sites évoquent les problèmes générés par les demandes croissantes d'accès des véhicules aux sites ou le problème de la congestion du trafic, en particulier dans les sites urbains et les grandes villes. Ce trafic peut être continu et permanent, avec des impacts sur le bien causés par les vibrations dues au passage continu des véhicules, ou saisonnier, avec une nette augmentation en été, en raison de l'arrivée d'un plus grand nombre de touristes.

3.4.9 Infrastructures de services

Concernant les différentes infrastructures de services, les *installations localisées*, comme les tours d'émission des ondes radio/télévision, les relais de téléphone mobile, les stations de traitement des eaux usées et les incinérateurs, sont les facteurs les plus souvent mentionnés comme négatifs par les gestionnaires de sites : 41 biens considèrent qu'à l'heure actuelle, les *installations localisées* ont un impact négatif sur le bien, tandis que 26 gestionnaires de sites ont également souligné la présence d'un risque potentiel. Ce facteur secondaire a un impact négatif plus important dans les pays d'Amérique du Sud (32,43 % des biens) que dans les autres sous-régions, où le pourcentage est de 25 % dans les pays des Caraïbes et de 23,52 % pour l'Amérique centrale et le Mexique.

Ce facteur est suivi par les *grandes installations linéaires*, qui sont actuellement considérées comme négatives dans 34 biens et potentiellement négatives dans 20 autres. Les *infrastructures hydrauliques* posent également des problèmes dans 22 sites à l'heure actuelle, et pourraient même en toucher davantage à l'avenir, puisque 25 gestionnaires de sites ont considéré qu'il s'agissait d'une menace potentielle.

Dans les impacts positifs du tableau, les *infrastructures liées aux énergies renouvelables* génèrent déjà des impacts positifs dans la conservation de 27 biens et pourraient le faire dans

17 autres. Par ailleurs, les *infrastructures hydrauliques* ont été mentionnées comme négatives dans 47 cas, et ont également reçu 24 mentions positives.

Les commentaires fournis font état d'une demande accrue d'antennes, de lignes et de tours de communication, notamment pour la téléphonie mobile. Selon les gestionnaires de sites, ces infrastructures entraînent une altération du paysage ; par ailleurs, certains sites mentionnent l'absence de services Internet ou de réseau de téléphonie mobile sur le site comme un problème. Certains gestionnaires mentionnent l'installation de systèmes d'énergie solaire, généralement perçue comme positive. Toutefois, certains affirment que les panneaux photovoltaïques peuvent avoir un impact visuel sur le patrimoine urbain.

3.4.10 Pollution

La pollution est évidemment mentionnée pour les impacts négatifs qu'elle génère sur les biens en Amérique latine et dans les Caraïbes avec 197 mentions négatives actuelles à travers la région. L'origine de ce facteur est considérée comme provenant à la fois de l'intérieur du bien (150) et de l'extérieur de celui-ci (190).

Les *déchets solides* se démarquent également, avec 70 gestionnaires de sites qui les considèrent comme un problème à l'heure actuelle. Des exemples tels que les déchets miniers, les détritiques, les déchets industriels et les ordures ménagères pourraient également avoir un impact négatif sur 34 sites. Selon les sous-régions, l'analyse montre que 55 % des biens dans les Caraïbes sont actuellement confrontés à ce problème (11 biens sur 20), et que la moitié des biens inscrits en Amérique centrale et au Mexique (26 sur 51) identifient les *déchets solides* comme un problème actuel, suivis de près par l'Amérique du Sud avec 44,59 % de biens concernés.

La *pollution atmosphérique*, avec 31 mentions, la *pollution des eaux souterraines*, avec 30 mentions, la *pollution des eaux de surface*, avec 28 mentions et la *pollution des océans*, avec 25 mentions, constituent le groupe suivant de facteurs secondaires identifiés par les gestionnaires de sites comme ayant un impact négatif sur le patrimoine à l'heure actuelle.

La pollution relative aux ordures et l'augmentation des déchets plastiques figurent parmi les problèmes les plus mentionnés dans les commentaires du questionnaire. Deux sites soulignent également que l'augmentation des incendies provoque de la fumée et de la pollution atmosphérique. D'autres soulignent que cette pollution atmosphérique est une conséquence du trafic. Certains gestionnaires de sites soulignent la nécessité de disposer d'un plan global pour lutter contre la pollution et de partager la mise en œuvre de programmes avec la communauté locale pour la gestion des déchets solides.

3.4.11 Autres activités humaines

Les *autres activités humaines* ont clairement des conséquences négatives sur les sites de la région Amérique latine et Caraïbes, étant donné que 142 gestionnaires de sites mentionnent des impacts actuels sur les biens, tandis que 91 considèrent qu'elles pourraient potentiellement affecter le patrimoine. Les impacts négatifs trouvent leur origine tant à l'intérieur des sites (133 réponses) qu'à l'extérieur de ceux-ci (122 réponses).

Les *activités illégales* ont actuellement un impact négatif sur 75 biens, soit 56,76 % des biens inscrits en Amérique du Sud, 49,02 % des biens en Amérique centrale et au Mexique et 40 %

des biens dans les Caraïbes. En outre, 39 des sites de l'ensemble de la région mentionnent une menace potentielle liée aux *activités illégales*.

La *destruction délibérée du patrimoine* est également une source de préoccupation pour 48 sites, qui la considèrent comme un facteur négatif actuel. Ce sous-facteur concerne 36,4 % des biens en Amérique du Sud, 33,33 % des biens en Amérique centrale et au Mexique, et 20 % des biens dans les Caraïbes. Il inclut notamment le vandalisme, les graffitis, les feux criminels et les actions politiques.

Les *troubles civils* sont une préoccupation pour huit biens en Amérique du Sud (trois sites en Bolivie, deux au Pérou, et un site au Brésil, au Chili et en Colombie) et six biens en Amérique centrale (tous situés au Mexique). Les *troubles civils* ne sont pas mentionnés dans la sous-région des Caraïbes.

Selon les réponses des gestionnaires de sites, la *guerre* est actuellement présente sur deux sites et le *terrorisme* sur trois sites. Toutes ces réponses proviennent de la Colombie.

Les gestionnaires de sites ont formulé des commentaires sur l'occupation illégale du territoire, le vandalisme et les graffitis dans les biens. En outre, la pêche illégale, le braconnage, l'exploitation forestière illégale et l'extraction illégale de ressources géologiques affectent la région. Certains participants ont estimé que les *troubles civils* dans le pays avaient entravé la capacité du site à mettre en œuvre le plan de gestion nécessaire.

3.4.12 Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes

Les *espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes* ne sont mentionnées qu'en relation avec leurs impacts négatifs sur les sites, avec pratiquement aucune mention positive sur ce facteur. Les *espèces envahissantes/exotiques terrestres* ont déjà un impact sur 50 des sites de la région, atteignant 35,14 % en Amérique du Sud, 35,29 % en Amérique centrale et au Mexique et 30 % dans les Caraïbes ; 32 sites pourraient également être confrontés à des problèmes potentiels dus aux *espèces terrestres*.

Les *espèces transportées* sont le deuxième problème le plus mentionné, 20 gestionnaires de sites l'ayant sélectionné comme un facteur négatif actuel. Le *matériel génétiquement modifié* n'a pas d'impact sur la région à l'heure actuelle, mais quatre sites l'ont défini comme une menace potentielle.

Les sites font référence à différentes situations dans leurs commentaires, montrant clairement que les espèces exotiques envahissantes déplacent souvent les espèces indigènes de la flore et de la faune, altérant les écosystèmes et leur diversité. Certains gestionnaires de sites mentionnent des mécanismes de surveillance pour faire face à l'évolution de la situation et la prévenir.

Évaluation des facteurs

Les gestionnaires de sites ont été invités à évaluer les impacts précités. La première étape concernait l'échelle spatiale de la zone affectée par le facteur qui pouvait être considérée comme *restreinte* (affectant moins de 10 % de la superficie du bien à un moment donné) ; *localisée* (affectant 11 à 50 %) ; *extensive* (affectant 51 à 90 %) ou *très répandue* (affectant 91 à 100 %).

Les trois catégories de sites ont tendance à choisir l'option *localisée* comme première option. Pour les sites naturels et mixtes, la deuxième option est *restreinte*, tandis que les gestionnaires du patrimoine culturel définissent plus souvent leur zone comme *extensive* (Figure 3.6).

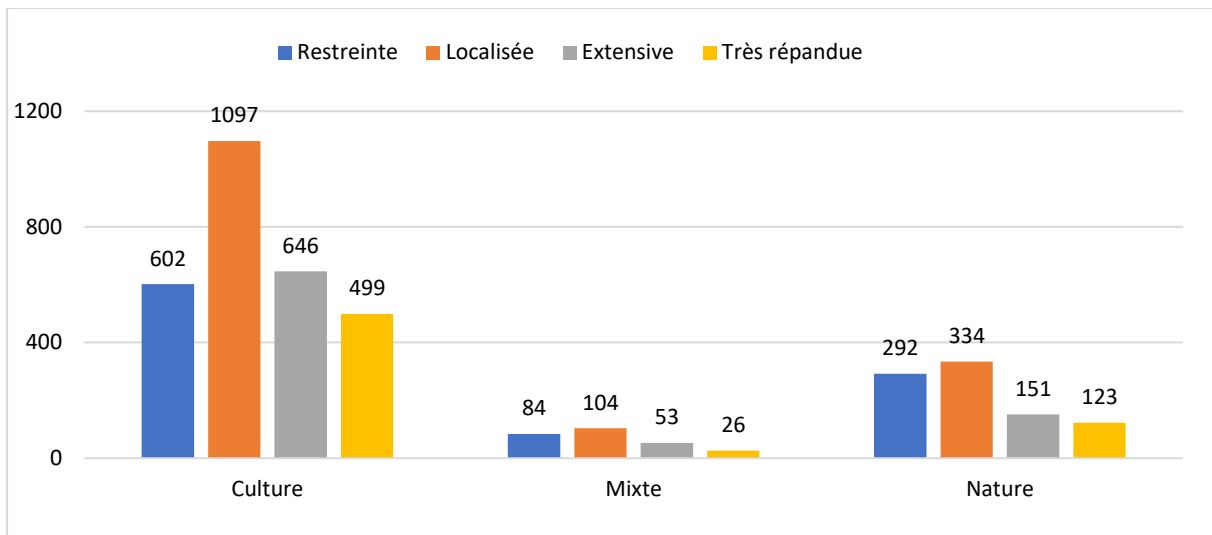


Figure 3.6. Échelle spatiale - Zone affectée par le facteur

L'échelle temporelle, qui concerne l'occurrence de l'impact, est également abordée. Les résultats montrent que les options *intermittent ou sporadique*, *fréquent* et *en cours* sont les trois options les plus sélectionnées lors de l'évaluation des facteurs, fournissant des résultats assez similaires (Figure 3.7).

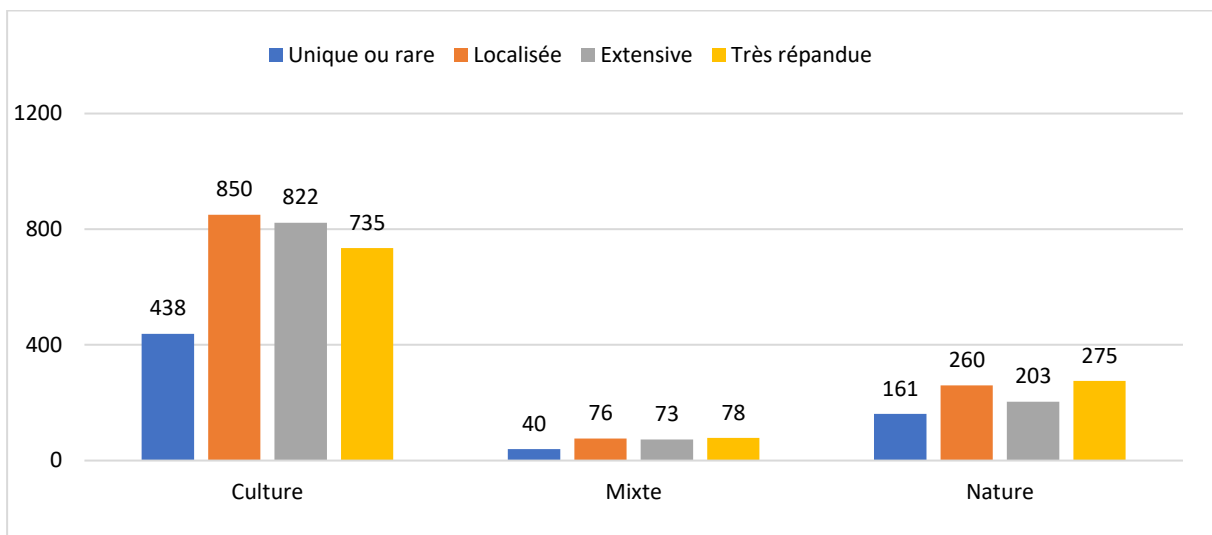


Figure 3.7. Échelle temporelle - Occurrence de l'impact

Une question clé de l'évaluation est l'impact du facteur sur les attributs du bien inscrit. Cette question concerne l'impact sur la valeur universelle exceptionnelle. Dans ce cas, les trois catégories de biens montrent des résultats similaires : *conséquent* est l'option choisie dans un plus grand nombre de questionnaires, avec 1 637 mentions, suivie de près par *mineur* (1 332 mentions). L'option qui pourrait être la plus grave pour les sites, l'impact *catastrophique*, est de loin la moins sélectionnée dans cette évaluation (Figure 3.8).

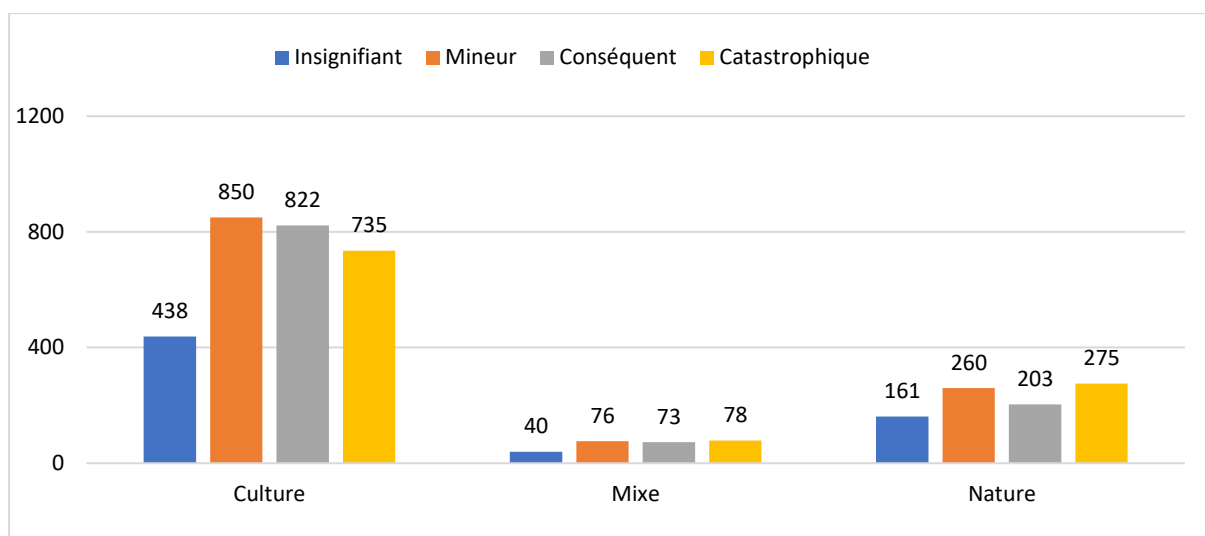


Figure 3.8. Impact - Impact sur les attributs

La réponse de l'autorité en charge de la gestion analyse la capacité du site à répondre à ces impacts : elle évalue les capacités (c'est-à-dire le personnel, les ressources, le budget, les connaissances) déployées par les gestionnaires de biens dans la réponse apportée aux facteurs négatifs ou positifs. Les questionnaires reçus indiquent que ces capacités sont généralement *moyennes*, avec 1 900 réponses. *Les capacités faibles* sont également citées dans 1 151 cas. *Les capacités et/ou ressources inexistantes* sont l'option la moins sélectionnée. Parmi les catégories, les biens culturels et mixtes tendent à sélectionner davantage les *capacités moyennes* que les biens naturels ; pour le patrimoine naturel, les participants ont fourni des réponses très similaires sur les *capacités moyennes* et les *capacités faibles* des autorités en charge de la gestion dans leur réponse aux impacts (Figure 3.9).

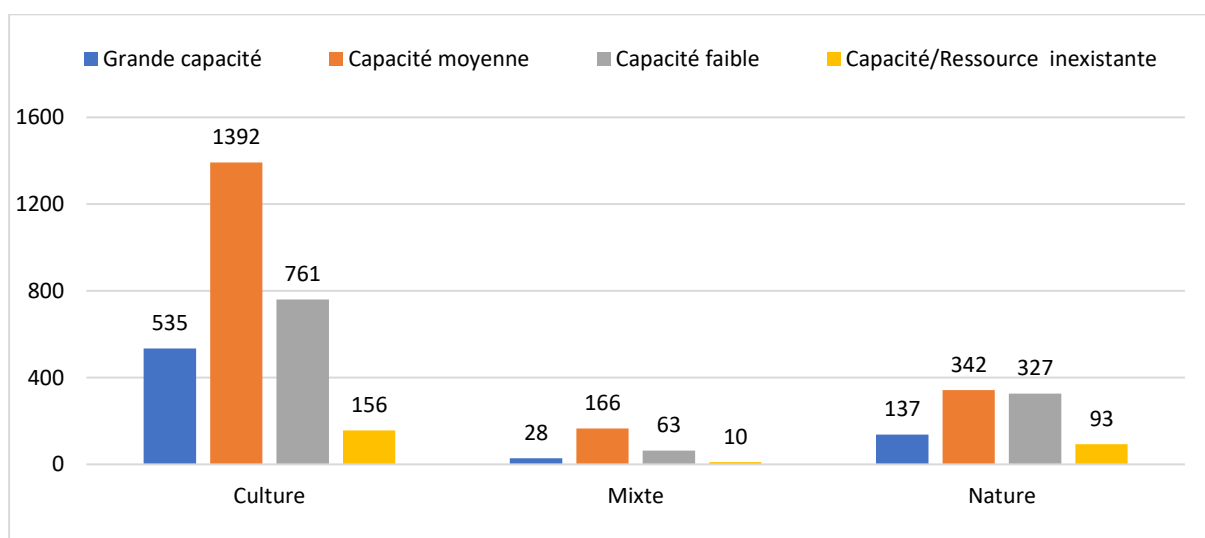


Figure 3.9. Réponse des autorités en charge de la gestion - Capacités des autorités en charge de la gestion à répondre aux impacts

Au cours des six dernières années, la tendance dans la région Amérique latine et Caraïbes est plutôt *stable* (2 048 réponses) et *croissante* (1 665) ; l'option *en baisse* est rarement sélectionnée par les gestionnaires de sites (Figure 3.10).

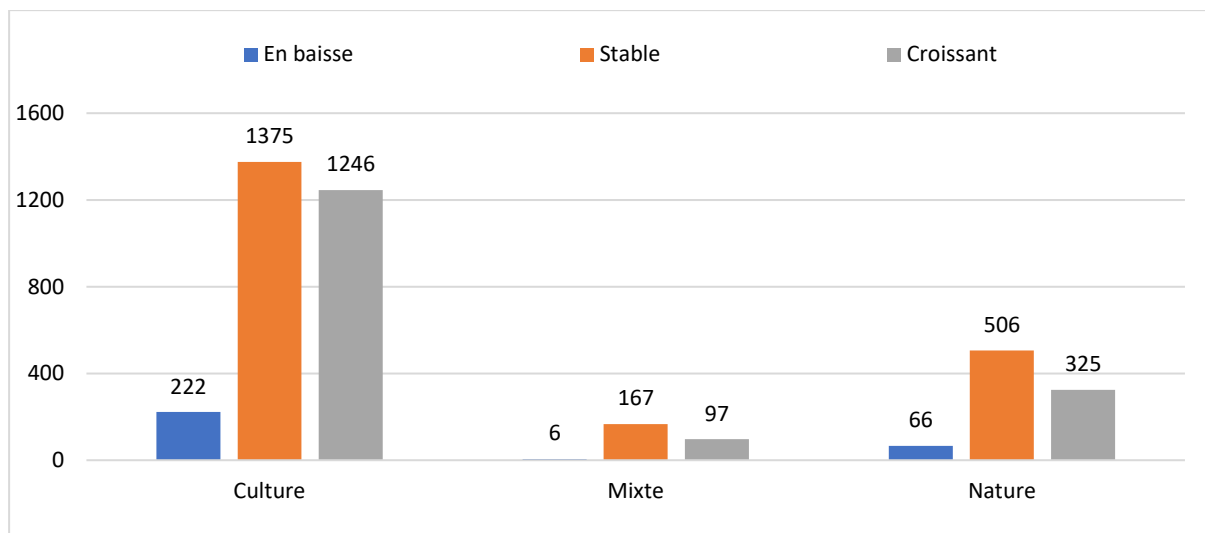


Figure 3.10. Tendence - Évolution au cours des six dernières années

Pour les biens inscrits en série (nationaux ou transnationaux), le questionnaire a demandé aux gestionnaires de sites d'identifier les composants du bien qui sont affectés par chaque facteur, sous la forme d'une réponse ouverte. D'une manière générale, les commentaires fournis par les gestionnaires de sites montrent que les facteurs ont tendance à avoir un impact assez régulier ou similaire sur tous les composants des sites inscrits en série. Cependant, dans certains questionnaires, il est évident qu'un facteur peut avoir un impact spécifique sur un seul des composants, sans affecter les autres, selon les commentaires de plusieurs participants.

Pour la dernière partie de l'évaluation, les participants ont été invités à prédire l'état de conservation de chaque attribut environ six ans après avoir rempli le questionnaire. Parmi les 655 attributs identifiés par les gestionnaires de sites, la majeure partie serait préservée (496 attributs), tandis que 131 attributs seraient compromis. Il est positif de constater que seuls 27 attributs sont considérés comme risquant d'être gravement compromis et que seul 1 attribut est considéré comme « perdu » dans cet exercice hypothétique.

En pourcentage, 75,7 % des attributs du patrimoine de l'ensemble de la région seraient préservés. Par catégorie de site, les biens mixtes offrent un meilleur résultat, étant donné que 92,3 % de leurs attributs seraient préservés, suivis par 78,3 % des biens culturels et 64,9 % des biens naturels. Les gestionnaires de biens naturels ont sélectionné l'option des attributs compromis (26,8 %) et gravement compromis (8,3 %) plus fréquemment, montrant une approche plus négative de la tendance pour les six prochaines années que les biens culturels (Figure 3.11).

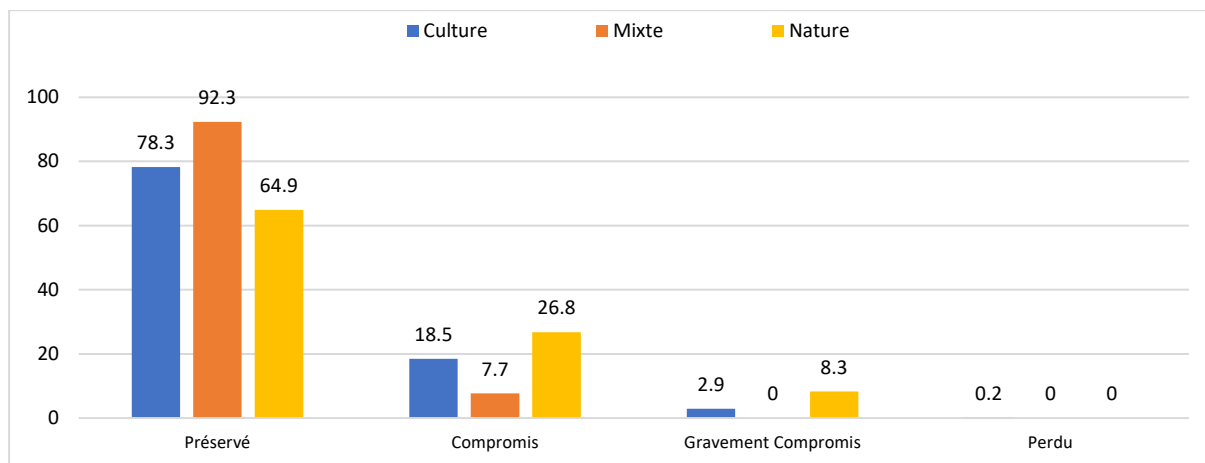


Figure 3.11. Évaluation de l'état de conservation au prochain cycle des Rapports périodiques

3.4.13 Autres facteurs

Certains gestionnaires de sites ont formulé des commentaires sur d'autres facteurs, concernant par exemple le rôle de la communauté locale dans la gestion des facteurs, les problèmes de coordination entre les différents acteurs, les difficultés au niveau du suivi et de l'application des dispositions réglementaires, et l'évolution des activités qui entraîne l'abandon et la migration des populations autochtones. Des commentaires positifs ont aussi été émis concernant, notamment, la gestion, le renforcement des capacités et le travail de réhabilitation.

3.4.14 Inscriptions en série

Il convient de noter que les facteurs évoqués dans les précédents points peuvent affecter différemment les multiples composants d'un site en série : dans le cas de certains biens, tous les composants peuvent être affectés par les facteurs. En outre, s'il n'y a pas d'impact spécifique sur les composants individuels, certains facteurs concernent davantage certains composants. Des informations supplémentaires ont été fournies concernant les impacts spécifiques sur certains composants des biens en série.

3.4.15 Observations finales sur les facteurs affectant les biens et perspectives

Force est de constater que le nombre de facteurs ayant un impact négatif sur les sites est plus élevé que le nombre de facteurs ayant un impact positif. Les principales priorités sont similaires d'une région à l'autre et les actions concernant la *gestion et les facteurs institutionnels* s'avèrent être un instrument clé pour améliorer la conservation des biens du patrimoine mondial, et devraient dès lors être davantage renforcées. Les utilisations sociétales et culturelles du patrimoine offrent également des options positives.

L'utilisation/la modification des ressources biologiques et le *changement climatique* sont des facteurs mis en avant par les gestionnaires de sites chargés de biens naturels et mixtes, avec une nette tendance à considérer ces impacts comme négatifs et croissants.

En règle générale, les facteurs ont un impact localisé sur les sites, à la fois intermittent et fréquent. Ces facteurs ont un impact important sur les sites. Les gestionnaires de sites considèrent qu'ils ont une capacité de réponse moyenne, mais ils affirment également qu'au cours du prochain cycle de six ans, près de 76 % des attributs de la région seront préservés.

3.5 Protection et gestion du bien

La conservation des biens du patrimoine mondial est intrinsèquement liée aux niveaux de protection et aux systèmes de gestion mis en œuvre au niveau du bien, qui deviennent dès lors des facteurs clés pour garantir l'intégrité du bien et la mise en œuvre des objectifs liés au développement durable. La section suivante se concentre sur ces questions de protection et de

gestion qui, comme nous l'avons constaté dans la section sur les facteurs, sont également perçues comme l'élément ayant le plus d'impact par les gestionnaires de sites.

3.5.1 Limites et zones tampons

En règle générale, les gestionnaires de sites d'Amérique latine et des Caraïbes considèrent que les limites des sites sont adéquates maintenir la valeur universelle exceptionnelle des biens, 95 réponses allant dans ce sens. Pour 38 biens toutefois, les limites ne compromettent pas le maintien de la VUE du bien, mais pourraient être améliorées. En revanche, 12 biens devraient travailler sur ce point étant donné que les limites ont été définies comme inappropriées par leurs gestionnaires de site (Figure 3.12).

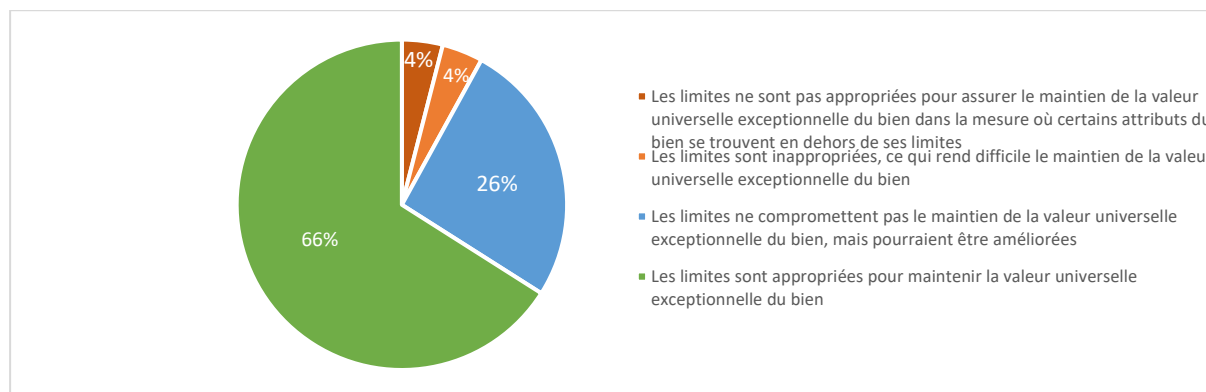


Figure 3.12. Adéquation des limites pour maintenir la VUE

Autre chiffre important pour la protection des sites, les zones tampons font l'objet d'une attention accrue en tant qu'instrument utile pour la conservation durable des biens. Actuellement, 19 % des biens n'ont pas de zone tampon dans la région LAC, ce qui représente 28 biens (Tableau 3.5).

Tableau 3.5. Nombre de biens - adéquation des zones tampons

Région/sous-région	Le bien n'a aucune zone tampon et n'en a pas besoin	Le bien n'a aucune zone tampon, et cela constitue un manque	Des insuffisances au niveau de la zone tampon compromettent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien	Les zones tampons ne compromettent pas le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien, mais pourraient être améliorées	Les zones tampons sont appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien
Amérique latine et Caraïbes	8	20	13	45	59
Caraïbes	3	3	1	5	8
Amérique centrale et Mexique	3	5	8	14	21
Amérique du Sud	2	12	4	26	30

Les gestionnaires de sites considèrent que les limites du patrimoine mondial sont plus efficaces pour protéger les valeurs universelles exceptionnelles que les zones tampons (respectivement 66 % et 40 %). Les limites sont connues tant par les autorités de gestion que par les communautés locales dans 81 biens de la région (56 % des réponses). Pour 61 autres sites,

ces limites ne sont pas connues par les communautés locales (42 % de la région) - elles sont connues par les autorités de gestion mais pas par les communautés locales (Figure 3.13).

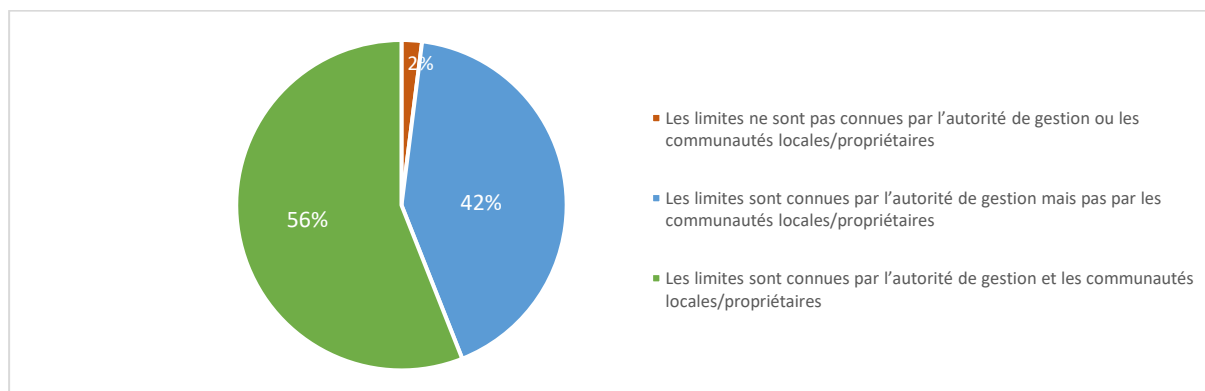


Figure 3.13. Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

Les limites de 75 % des biens mixtes et de 70 % des biens naturels sont bien connues des autorités de gestion, des communautés locales et des propriétaires, alors que seulement 49 % des limites des biens culturels sont connues par l'ensemble des parties prenantes.

La connaissance des zones tampons n'est pas aussi élevée, puisque seuls 41 gestionnaires de sites considèrent que les communautés et les autorités les reconnaissent, ce qui représente seulement 28 % du total des répondants (Figure 3.14).

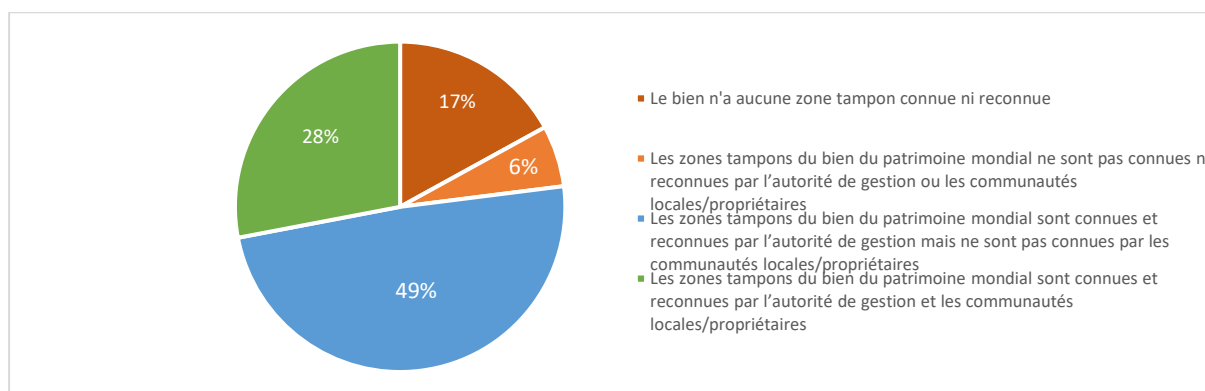


Figure 3.14. Niveau de connaissance des limites des zones tampons

Les zones tampons peuvent générer des problèmes importants pour la protection des biens. Les gestionnaires de sites ont indiqué que les sites urbains étaient surtout touchés par les menaces d'étalement urbain, en particulier dans les zones tampons. Il s'agit notamment de la construction de maisons, de logements, de commerces et d'industries, ainsi que d'une hausse de la pollution. Les recommandations portent notamment sur l'établissement d'une zone tampon plus large afin d'aider les gouvernements locaux à garantir un développement durable et à lutter contre les processus d'urbanisation en cours.

Les zones tampons des biens du patrimoine mondial sont connues par 49 % des autorités de gestion et des communautés locales/propriétaires, tandis que 17 % déclarent que le bien n'a aucune zone tampon connue ni reconnue.

Dans les biens ruraux, les communautés ont tendance à ne pas connaître les limites, notamment celles des zones tampons, ce qui constitue un manque. Concernant les biens archéologiques, les risques de vol d'objets restent une préoccupation pour les gestionnaires de

sites. Les recommandations portent notamment sur la nécessité de clarifier les limites pour les communautés locales afin d'améliorer la protection des sites.

3.5.2 Désignation des mesures de protection

La majorité des biens du patrimoine mondial (55 %) considèrent disposer de capacités et de ressources acceptables pour faire appliquer la législation existante (79 biens sur 145). Il importe toutefois de renforcer l'articulation, la sensibilisation et la connaissance de la législation relative à la protection du patrimoine (Figure 3.15). Ceci est particulièrement important dans la zone tampon, où les cadres juridiques ne sont pas correctement mis en œuvre et où se déroulent la plupart des activités humaines, telles que les services touristiques, le développement et l'utilisation des terres.

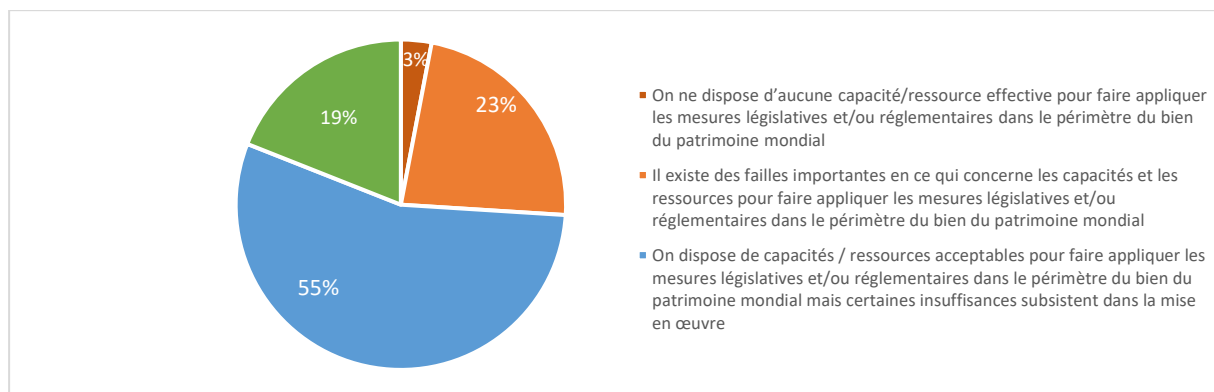


Figure 3.15. Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) peut-il être appliqué ?

Les biens du patrimoine mondial sont protégés par un cadre juridique opérant à trois niveaux : les limites du bien, la zone tampon et l'environnement général des biens.

Au niveau des biens, le cadre juridique est adéquat pour protéger l'intégrité et l'authenticité de 48 % des biens du patrimoine mondial d'Amérique latine et des Caraïbes, mais il existe certaines défauts dans la mise en œuvre pour 46 % d'entre eux (Figure 3.16).

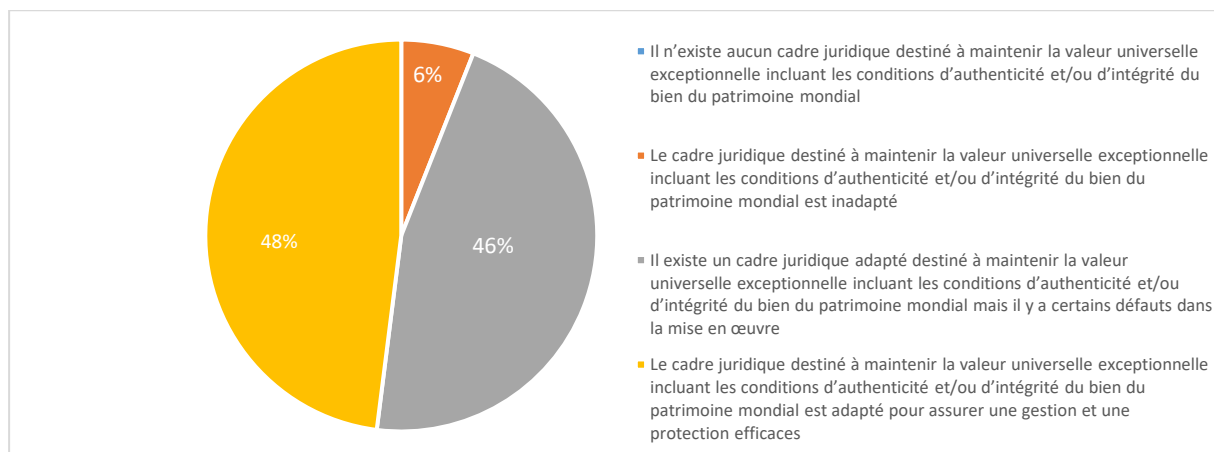


Figure 3.16. Efficacité du cadre juridique pour protéger les valeurs universelles exceptionnelles des biens.

Par ailleurs, concernant les zones tampons, le cadre juridique est adéquat pour protéger l'intégrité et l'authenticité de 27 % des biens (Figure 3.17).

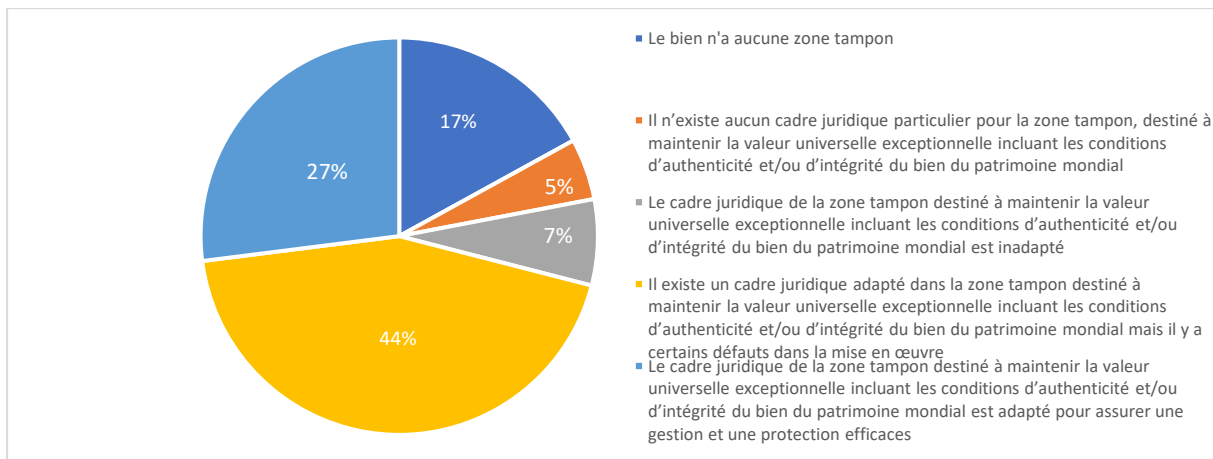


Figure 3.17. Efficacité du cadre juridique pour protéger les valeurs universelles exceptionnelles dans les zones tampons

Enfin, concernant l'environnement général, le cadre juridique est plus efficace pour protéger pleinement les valeurs universelles exceptionnelles (42 %), mais il existe encore des défauts au niveau de la mise en œuvre, ce qui nuit au maintien des valeurs universelles exceptionnelles, notamment en termes d'authenticité et d'intégrité (Figure 3.18).

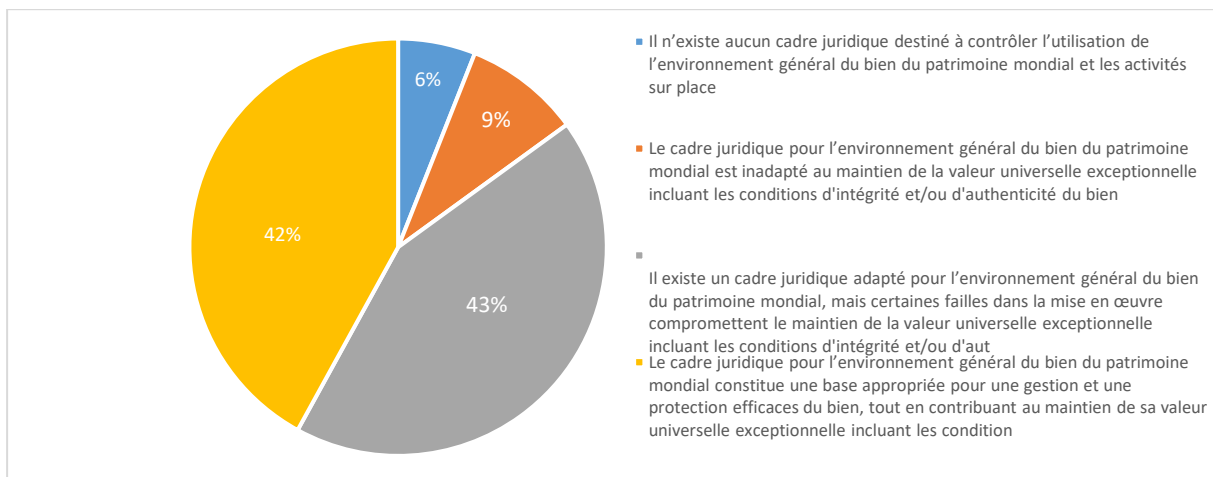


Figure 3.18. Efficacité du cadre juridique pour protéger les valeurs universelles exceptionnelles dans l'environnement général du bien

Par conséquent, la zone tampon est la zone la plus vulnérable étant donné que la mise en œuvre des cadres juridiques est considérablement réduite voire inexistante. Ce manque de protection des zones tampons dans la région est un élément évident à prendre en considération dans le futur plan d'action.

3.5.3 Système de gestion

En Amérique latine et dans les Caraïbes, le système principal pour 83 % des biens du patrimoine mondial est le système de gestion public. Ce système est cité au niveau national pour 44 % des biens. La participation de la communauté locale à la gestion est faible, seuls deux biens ayant opté pour cette réponse, et un bien applique le système de gestion traditionnel (0,7 %). La gestion privée est le système en vigueur dans quatre biens de la région. Les gestionnaires de sites considèrent que les systèmes de gestion sont partiellement adaptés pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de 47 % des biens, et 42 % des gestionnaires les considèrent comme tout à fait adaptés, avec des différences significatives entre les sous-régions (60 % pour

les Caraïbes, 38 % en Amérique centrale et au Mexique, et 38 % en Amérique du Sud) (Figure 3.19).

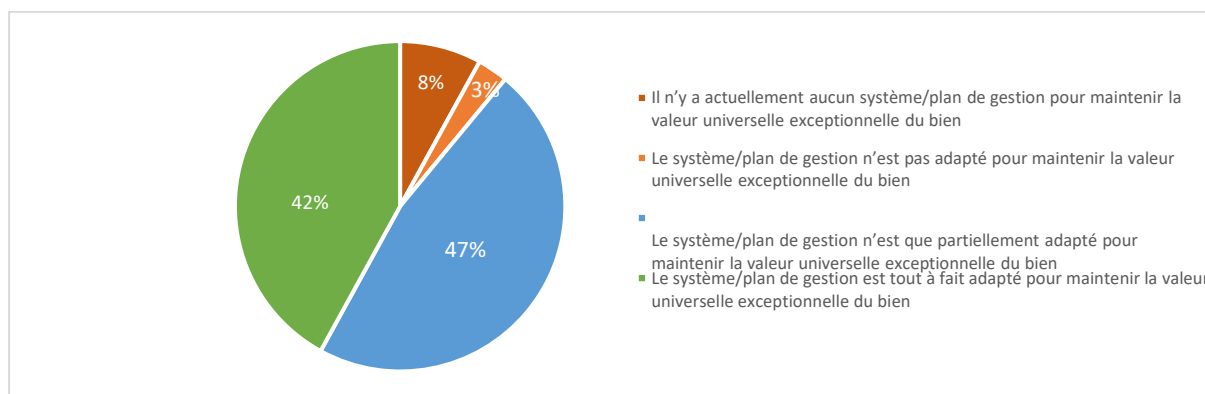


Figure 3.19. Niveau d'adéquation des systèmes de gestion

Dans l'ensemble, seuls 51 biens (35 %) déclarent que le système de gestion est totalement mis en œuvre et que son suivi est assuré, et seuls 25 biens (17 %) disposent d'un plan d'action/de travail annuel englobant toutes les activités mises en œuvre et suivies (Figure 3.20).

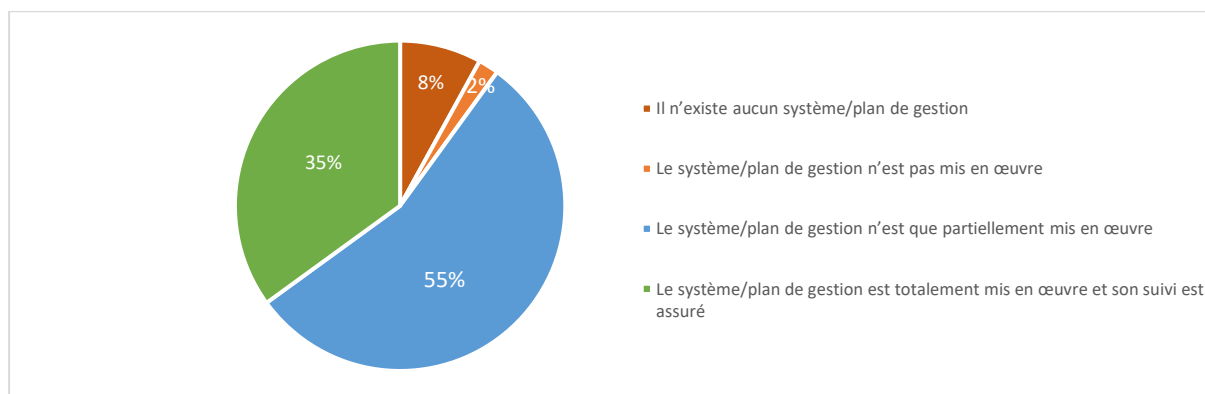


Figure 3.20. Niveau de mise en œuvre des systèmes de gestion

Concernant les outils de gestion mis en place, les plans de gestion sont l'instrument le plus apprécié, cité par 68 % des gestionnaires de sites. Bien que les gestionnaires des biens reconnaissent l'importance des systèmes de gestion pour la protection des valeurs universelles exceptionnelles, dix biens ne possèdent pas de plan de gestion (neuf biens culturels et un bien naturel, dont deux figurent sur la Liste des biens en péril).

Outre les plans de gestion, les plans de zonage sont les outils les plus utilisés pour protéger le patrimoine mondial. Un plan de gestion statutaire et un plan annuel de travail sont également mentionnés par plus de la moitié des biens inscrits. Concernant la mise en œuvre du plan annuel d'action, 52 % des participants ont indiqué que de nombreuses activités du plan d'action sont actuellement mises en œuvre au niveau du site. Un code de bonne pratique établi par le secteur est l'option la moins sélectionnée, étant donné que seuls huit gestionnaires de sites de la région l'ont citée (Tableau 3.6).

Tableau 3.6. Nombre de biens - Outils de gestion utilisés au niveau des biens

Région/sous-région	Caraïbes	Amérique centrale et Mexique	Amérique du Sud	Total
Un plan de gestion	14	38	25	99
Un plan officiel de gestion ou un plan de zonage du bien	13	33	29	84

Un plan annuel de travail ou d'activités	9	29	17	55
Des mécanismes de gouvernance encourageant et respectant les pratiques, connaissances et utilisations traditionnelles du bien	12	21	20	61
D'autres formes de plans statutaires ou non statutaires (ex. plans stratégiques)	8	19	16	56
Un plan de gestion des visiteurs / de la fréquentation	4	22	22	52
Un cadre de gestion de l'environnement	8	16	12	46
Un plan de gestion des risques climatiques, de catastrophes et de conflits	8	18	26	43
Des mécanismes visant à promouvoir la participation équilibrée de groupes, y compris différents niveaux d'autorité, les communautés locales, les peuples autochtones, les femmes et les hommes, et d'autres groupes particuliers	7	16	12	43
Des « protocoles d'accord » conclus par des institutions de gestion, des groupes ou autres, y compris des documents acceptés par les communautés locales pour la gestion	7	14	20	41
Une approche conjointe de gestion du patrimoine culturel et naturel	6	7	9	34
Un cadre de développement économique inclusif, avec un accès et un partage équilibré des ressources et des opportunités liées à la protection du bien	6	11	10	29
Un plan de gestion intégré couvrant le patrimoine mondial et d'autres désignations	5	10	47	29
Des modes de gestion traditionnels reconnus par les communautés locales et d'autres groupes spécifiques	4	7	28	27
Une évaluation de la diversité biologique et culturelle et de l'intérêt du bien pour l'écosystème	4	6	21	22
Un « code de bonne pratique » établi par les communautés locales ou d'autres groupes	2	5	4	17
Un code de bonne pratique établi par le secteur	0	4	14	8
Autres	1	3	0	13

Concernant la coordination entre les différents niveaux de l'administration (à savoir national/fédéral, régional/provincial/état, local/municipal, etc.) intervenant dans la gestion des biens du patrimoine mondial, 93 biens (64 %) considèrent que la coordination existe, mais qu'elle pourrait être améliorée. Dans la région, cette coordination intergouvernementale est appropriée pour 20 % des participants. Cependant, 16 % des biens reconnaissent peu de coordination entre les différentes entités administratives impliqués dans leur gestion.

Concernant la mise en œuvre de mécanismes de participation dans les systèmes de gestion, les gestionnaires de sites ont généralement fourni des informations montrant que les systèmes de gestion comprennent des procédures et des mécanismes formels qui assurent la participation et la contribution de différents groupes, tels que les collectivités (146 biens) et les communautés locales (126), mais aussi la participation des femmes (108), alors que seuls quelques-uns d'entre eux ont mentionné des mécanismes existants pour la participation des peuples autochtones (44). Dans 49 % des biens, les systèmes de gestion encouragent une *certaine participation* des communautés locales, et 47 % des biens mentionnent la participation des propriétaires et 33 % la participation des femmes.

En ce qui concerne la coopération et la relation entre les gestionnaires de sites et les différents groupes, les résultats ne correspondent pas nécessairement aux priorités en matière de

développement durable et de participation de la communauté : le niveau de coopération le plus élevé est la coopération avec les chercheurs (83 % des biens). La coopération avec les touristes et les visiteurs est également plus élevée que celle avec des groupes tels que les femmes, les jeunes et les enfants.

Les peuples autochtones sont la catégorie la plus sous-représentée dans les systèmes de gestion. Dans 61 % des biens du patrimoine mondial, l'existence de mécanismes ou de procédures visant à garantir la participation des peuples autochtones est considérée comme *sans objet*. La coopération avec les peuples autochtones n'est observée que dans 31 % des sites.

La plupart des gestionnaires de sites considèrent que les systèmes de gestion du patrimoine mondial contribuent de manière significative à l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme, à l'inclusion sociale et à l'équité, ainsi qu'à la fourniture de services à la communauté locale au niveau de l'écosystème. Sur 145 biens, 99 intègrent une approche fondée sur les droits humains dans leur système de gestion. En outre, le système de gestion contribue à l'inclusion sociale et à l'équité, en améliorant les opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'appartenance ethnique, de l'origine ou autre, de la religion ou du statut économique ou de toute autre considération dans 64 % des biens de la région, ce qui représente 93 biens.

Les outils liés à la Convention du patrimoine mondial sont partiellement pris en compte dans la région : 38 biens (26 %) confirment que la Recommandation de 2011 sur le paysage urbain historique a été utilisée sur leur site.

Malheureusement, une grande majorité des sites d'Amérique latine et des Caraïbes, avec 100 réponses (69 % de la région), n'ont pas utilisé le document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial, ce qui montre que, même si le changement climatique est considéré comme un facteur clairement négatif et en hausse, les outils existants ne sont pas bien connus des gestionnaires de sites (Figure 3.21).

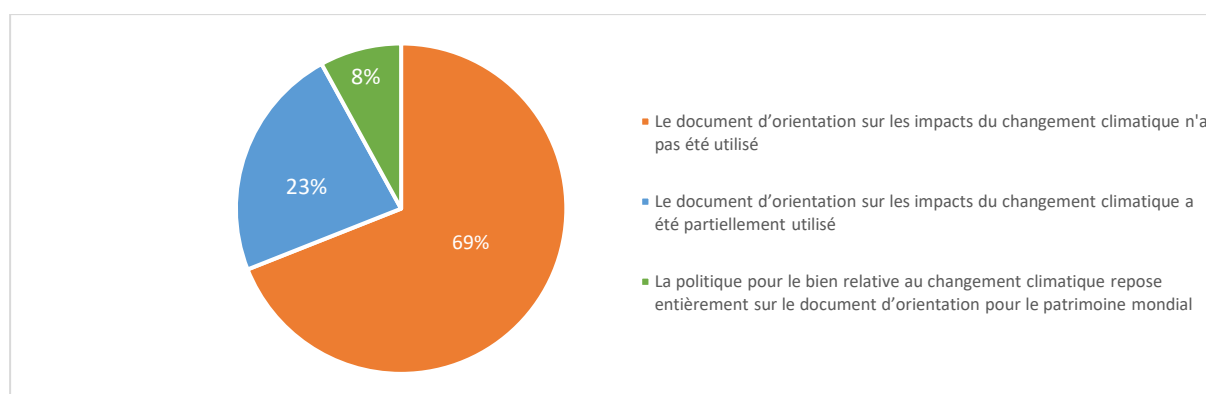


Figure 3.21. Utilisation du document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial

La situation est similaire concernant la stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial, étant donné que 55 % des réponses indiquent que cet outil n'est pas utilisé. Cet outil relatif aux risques est mis en œuvre dans 12 % des biens, principalement dans les Caraïbes.

3.6 Ressources humaines et financières

En Amérique latine et dans les Caraïbes, les sources de financement des biens du patrimoine mondial proviennent principalement des gouvernements locaux, nationaux ou régionaux. Les principales sources sont nationales et fédérales, qui concernent ainsi 48,3 % des financements.

L'assistance internationale accordée par le Fonds du patrimoine mondial ne finance que 0,4 % des projets mis en œuvre dans les sites du patrimoine mondial, et ne couvre aucun de leurs frais de fonctionnement. Le financement multilatéral (FEM, Banque mondiale, etc.) est une source importante pour les PEID, représentant 17 % des fonds pour les Caraïbes. Selon les informations reçues, la région se divise en deux grands groupes : 45 % des biens du patrimoine mondial disposent de budgets acceptables pour leur gestion, tandis que 41 % des gestionnaires de sites affirment que leur budget est insuffisant. Le financement n'est approprié pour gérer pleinement les besoins en matière de gestion que dans 5 % des biens. Quelques 9 % des biens ne disposent pas de budget approprié pour gérer efficacement le bien ; par ailleurs, un des biens inscrits sur la Liste des biens en péril a indiqué ne disposer d'aucun budget (Figure 3.22).

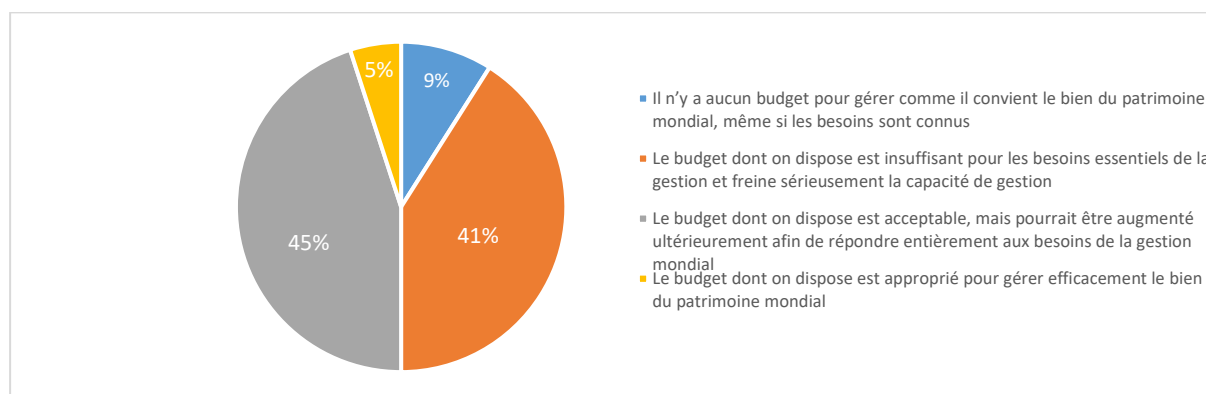


Figure 3.22. Budget actuel des biens du patrimoine mondial et des parties prenantes

L'accès au financement est aussi important que sa durabilité. À cet égard, 47 % des biens disposent de sources de financement assurées à moyen terme et 22 % à moyen et long termes. Pour 31 % des biens, les sources de financement ne sont pas assurées à moyen terme (Figure 3.23). Cette situation est préoccupante, étant donné que la pandémie de COVID-19 et les nouvelles priorités en matière de coopération internationale ont réduit la disponibilité des sources de financement dans de nombreuses régions naturelles et culturelles protégées en Amérique latine et dans les Caraïbes.

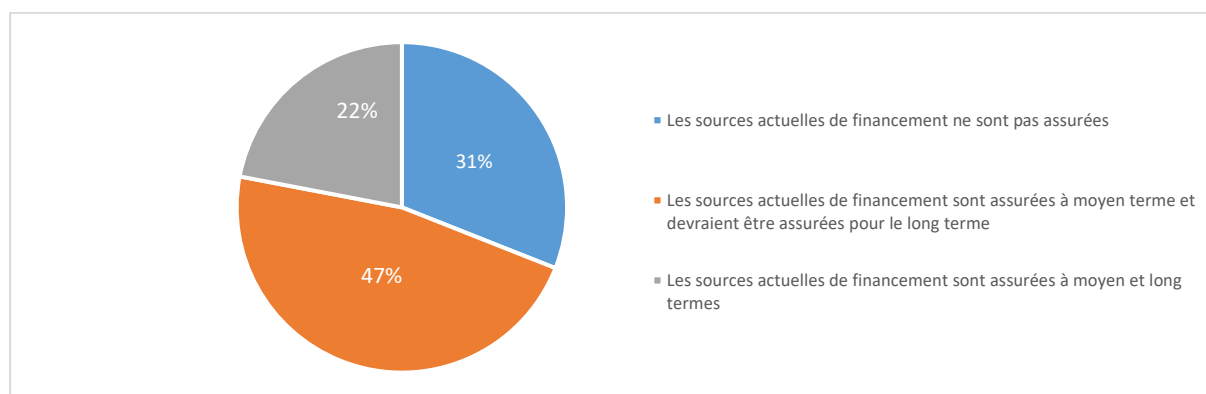


Figure 3.23. Pourcentage des biens du patrimoine mondial disposant de sources sûres de financement

Les sources de financement sont plus incertaines pour les biens culturels que pour les biens naturels ou mixtes, 36 % des financements existants pour les biens culturels étant décrits comme incertains. Cette absence de sources sûres de financement concerne également 25 % des biens mixtes et 20 % des biens naturels de la région.

Les gestionnaires de sites ont mentionné plusieurs expériences remarquables en matière de sources pérennes de financement, comme celle mise en œuvre dans le parc national de Tikal (Guatemala), où les droits d'entrée sont perçus par les membres de l'unité de sécurité. De 2017 à ce jour, les fonds ont été augmentés lorsque le ministère de la Culture et des Sports et une banque privée locale ont signé un accord permettant aux guichetiers de vendre des billets d'entrée. Une autre expérience positive provient du parc national de Coiba et de sa zone spéciale de protection marine (Colombie), créée en 2004 par le Fonds Coiba, qui garantit des fonds pour le traitement et la gestion du bien.

Les ressources humaines sont en partie adaptées aux besoins de la gestion de 67 % des biens du patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes, et sont inadaptées pour 25 % des biens dans les Caraïbes, 8 % en Amérique centrale et au Mexique, et 8 % en Amérique du Sud. Sans noter de différences significatives en fonction des sous-régions, les représentants des communautés locales sont impliqués dans la gestion, la conservation et l'interprétation des biens du patrimoine mondial, atteignant près de 60 % pour la participation des hommes et 57 % pour celle des femmes de la communauté locale (Figure 3.24).

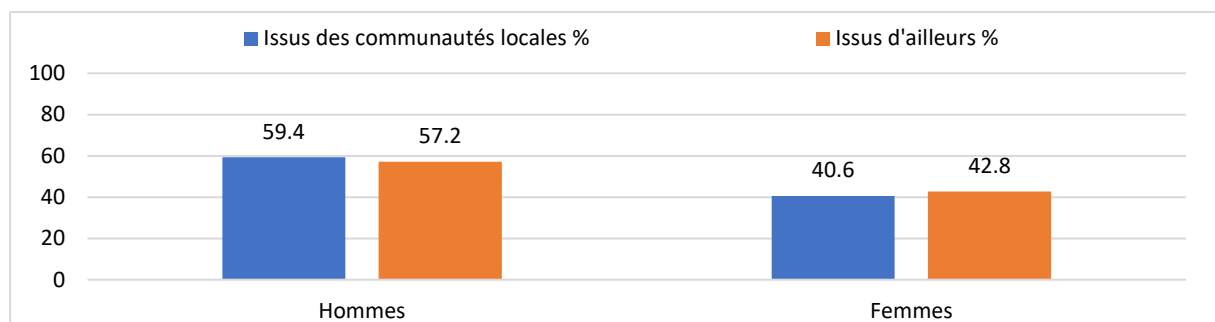


Figure 3.24. Répartition des hommes et des femmes impliqués dans la gestion, la conservation et l'interprétation des biens du patrimoine mondial.

La conservation, l'administration, la recherche et la gestion des visiteurs sont les principales professions du personnel des biens ; cependant, le marketing/la promotion et la préparation aux risques sont les professions les moins fréquentes et ne sont disponibles que dans respectivement 14 et 17 % des biens.

La recherche, le suivi, la gestion du tourisme et la conservation ont été identifiés comme les principales opportunités offertes par les biens pour renforcer les capacités du personnel des biens du patrimoine mondial. Les possibilités de formation en matière de marketing/promotion et de préparation aux risques sont pour la plupart inexistantes, ce qui est clairement lié aux ressources humaines existantes définies dans la question précédente.

Concernant la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités, les gestionnaires de sites indiquent qu'elle n'a pas été utilisée dans 57 % des biens et que la formation repose entièrement sur cette stratégie dans 8 % d'entre eux (Figure 3.25).

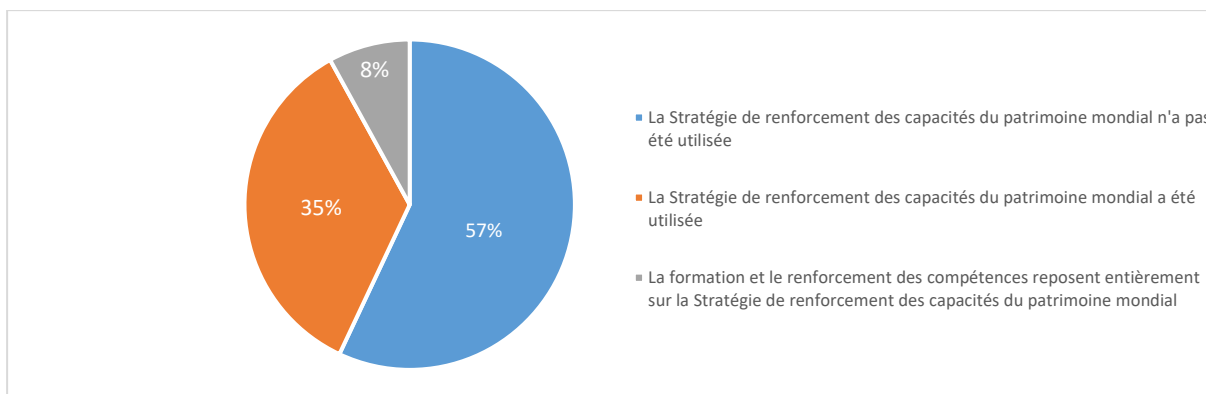


Figure 3.25. Pourcentage de biens du patrimoine mondial qui utilisent la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités

Toutefois, des plans ou programmes de renforcement des compétences sur site sont mis en place et totalement mis en œuvre dans 50 % des biens des Caraïbes, 14 % des biens en Amérique centrale et au Mexique, et 14 % des biens en Amérique du Sud, toutes les compétences techniques étant transférées aux personnes qui gèrent le bien localement.

Dans 20 % des biens des Caraïbes, 41 % des biens d'Amérique centrale et du Mexique, et 46 % des biens d'Amérique du Sud, ces plans de renforcement des compétences sur site sont partiellement mis en œuvre, et certaines compétences techniques sont transmises aux personnes qui gèrent le bien localement, mais le travail technique est effectué pour l'essentiel par du personnel extérieur. Dans 27 % des biens, la gestion est effectuée par du personnel extérieur et il n'y a pas de transmission des compétences. La planification de la relève a été citée comme nécessitant des ressources financières pour la mobilité et la gestion du personnel technique spécialisé, y compris pour la formation de la communauté. D'autres recommandations demandent au Centre du patrimoine mondial de fournir aux États parties des aides pour former les jeunes, en offrant des bourses ou des formations sur place.

3.7 Études scientifiques et projets de recherche

Les gestionnaires de sites reconnaissent que dans 52 % des biens du patrimoine mondial, les connaissances scientifiques et traditionnelles permettant de garantir les valeurs universelles exceptionnelles sont acceptables, mais certains points peuvent être améliorés. Dans 38 % des biens, ces connaissances sont appropriées ; dans 8 %, elles sont insuffisantes, et dans 1 %, on ne connaît pas les valeurs et attributs (deux biens culturels).

Les connaissances scientifiques et culturelles ont été davantage jugées adéquates pour les biens culturels que pour les biens naturels ou mixtes, et ont été jugées acceptables pour la plupart des biens naturels et mixtes.

Pour 56 gestionnaires de sites, la recherche disponible est considérable, mais elle n'est pas axée sur les besoins de la gestion. Par conséquent, il importe d'établir un meilleur lien entre les projets de recherche, les problèmes relatifs à la gestion et les besoins relatifs à la coordination quotidienne du bien.

Dans 93 % des biens du patrimoine mondial, des études scientifiques sont mises en œuvre à différents niveaux, mais ce n'est que dans 31 % d'entre eux que celles-ci sont intégrées dans un programme global visant à améliorer la compréhension des valeurs universelles exceptionnelles (Figure 3.26).

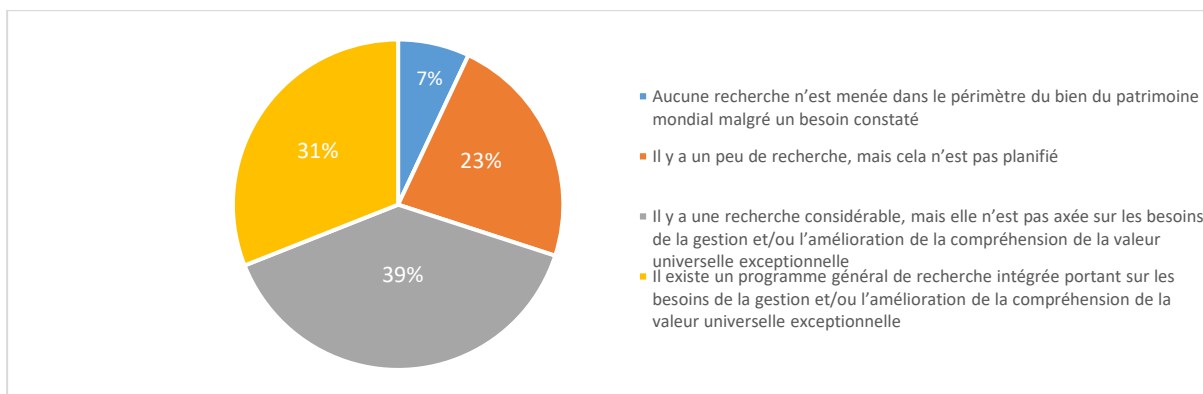


Figure 3.26. Programme de recherche prévu pour le bien

La diffusion des données, des résultats et des enseignements tirés est plus efficace au niveau local qu'au niveau national ou international. Les communautés ont un bon accès à ces informations dans 92 % des biens, les agences nationales dans 57 % des biens et les agences internationales dans 24 % des biens ; par ailleurs, 8 % des biens du patrimoine mondial ne diffusent des résultats à aucun niveau (huit biens culturels, trois biens naturels et un bien mixte).

3.8 Éducation, information et sensibilisation

En Amérique latine et dans les Caraïbes, 81 % des biens du patrimoine mondial disposent d'un programme d'éducation pour les enfants et les jeunes ; 22 % de ces programmes sont planifiés et efficaces, 34 % répondent partiellement aux besoins et 25 % sont limités (Figure 3.27).

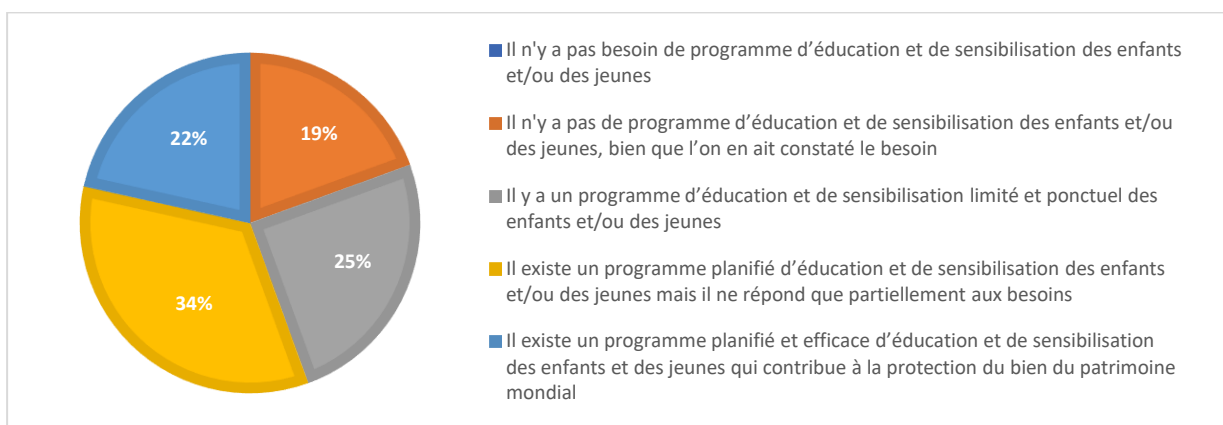


Figure 3.27. Programmes d'éducation au patrimoine pour les enfants et/ou les jeunes

Les chercheurs, les autorités locales, les visiteurs locaux et les touristes internationaux, le secteur du tourisme et les ONG sont pour la plupart conscients des ramifications de l'inscription des biens au patrimoine mondial. Toutefois, ce n'est pas le cas des peuples autochtones, des propriétaires, des entreprises locales et des industries qui, selon les gestionnaires de sites, ont une *mauvaise compréhension* de ces procédures.

Les communautés locales, les enfants et les jeunes sont les principaux publics cibles des programmes d'éducation existants.

Les peuples autochtones ne sont considérés comme des publics cibles que dans 20 % des biens culturels et 39 % des biens naturels, alors que ce pourcentage est plus élevé dans les biens mixtes, où il atteint 50 % (Figure 3.28).

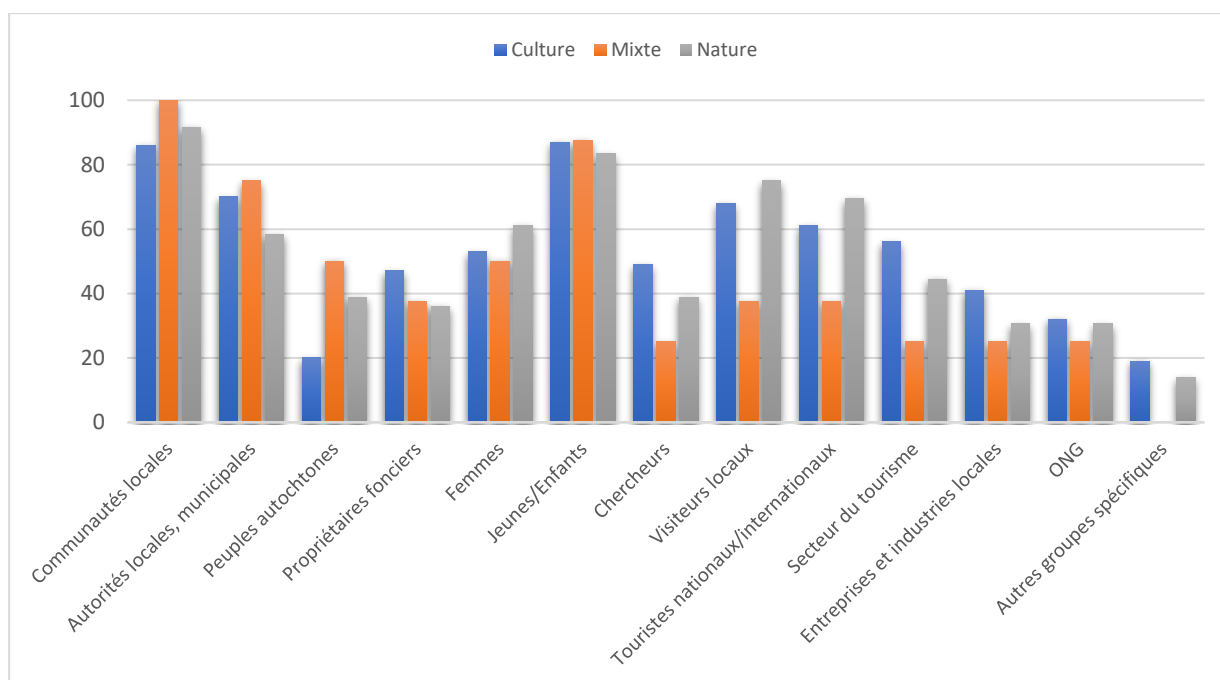


Figure 3.28 Publics cibles des programmes d'éducation et de sensibilisation.

Des visites guidées, des informations en ligne, des itinéraires et des centres d'accueil des visiteurs sont proposés dans la plupart des biens du patrimoine mondial, et sont généralement bien perçus (Tableau 3.7). Les centres d'accueil des visiteurs et les musées des sites pourraient être améliorés dans la région.

Tableau 3.7. Nombre de biens considérant les services destinés aux visiteurs comme moyennement adaptés ou bien adaptés

Région/sous-région	Caraïbes	Amérique centrale et Mexique	Amérique du Sud	Total
Visites guidées	14	37	48	99
Informations en ligne (site web, médias sociaux, etc.)	13	34	48	95
Sentiers/itinéraires	13	28	43	84
Centre d'accueil des visiteurs	11	27	42	80
Musée de site	12	26	39	77
Documents d'information papier	11	25	35	71
Transports	7	27	29	63
Guichets d'information	7	20	35	62
Autres	3	5	6	14

3.9 Gestion des visiteurs

De 2017 à 2021, près de 815 millions de personnes (nationales et internationales) ont visité des biens du patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes. D'une année à l'autre, le nombre de visiteurs a augmenté de 2 à 14 %, sauf en 2019 et 2020 où il a diminué de manière significative d'environ 62 % dans les biens naturels et culturels, et de 90 % dans les biens mixtes. L'une des raisons est la pandémie de COVID-19 qui a gravement affecté les activités touristiques aux quatre coins du monde.

La reprise en 2021 a été positive pour les biens mixtes et naturels (75 % et 28 %, respectivement, par rapport à 2020), mais reste négative pour les biens culturels (-6 %). Cette reprise n'est pas homogène dans toutes les sous-régions. Entre 2020 et 2021, le nombre de visiteurs des biens du patrimoine mondial en Amérique du Sud a augmenté de 31 %, tandis qu'en Amérique centrale et au Mexique, ainsi que dans les Caraïbes, ce nombre continue de diminuer (-30 % et -23 %, respectivement).

Les billets d'entrée sont l'une des principales sources d'information utilisées pour rassembler les statistiques de fréquentation. Cet outil a été utilisé dans 73 % des biens du patrimoine mondial, mais les billets d'entrée ne fournissent pas d'informations supplémentaires permettant une analyse détaillée de la fréquentation, ou permettant de comprendre la motivation des visiteurs. Les enquêtes visiteurs, qui sont probablement l'outil le plus adéquat, sont mises en œuvre dans environ 33 % des biens.

Concernant la durée moyenne d'une visite sur les sites du patrimoine mondial, 56 % des biens indiquent que les visiteurs ne passent pas la nuit sur place (33 % des gestionnaires de sites indiquent que les visiteurs passent entre une et trois heures, et 23 % affirment que les visiteurs passent une journée entière). Quelques 7 % des gestionnaires de sites déclarent que les visiteurs ne passent qu'une nuit sur place, 28 % deux nuits et 9 % plus de quatre nuits (surtout dans les biens naturels).

Une stratégie de gestion du flux de visiteurs, de l'activité touristique et de ses impacts sur le bien du patrimoine mondial est mentionnée par 67 gestionnaires de sites (46 %), mais des lacunes subsistent au niveau de sa mise en œuvre ; 20 % des personnes interrogées ont indiqué l'absence de stratégie pour gérer le flux de visiteurs et des impacts du tourisme (Figure 3.29).

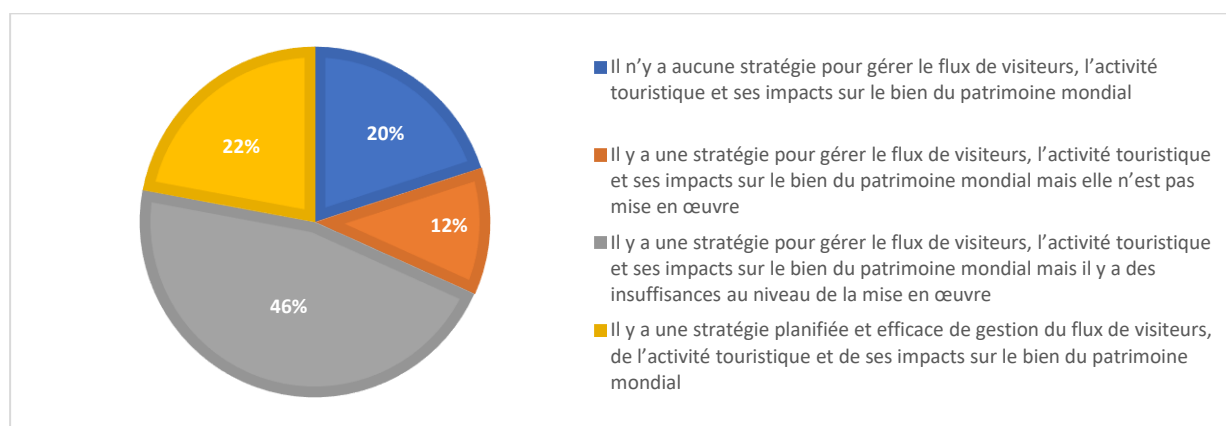


Figure 3.29. Biens du patrimoine mondial disposant d'un plan d'action pour gérer le flux de visiteurs

Alors que 54 % des biens de la région disposent d'un système de suivi actif, seuls 6 % des biens se basent sur l'outil de l'UNESCO pour contrôler l'efficacité de la gestion du tourisme (aucun bien naturel), et 46 % se basent sur des outils différents.

La coopération avec l'industrie touristique est bonne dans 30 % des sites, limitée dans 32 % des sites et faible dans 31 % des biens (Figure 3.30).

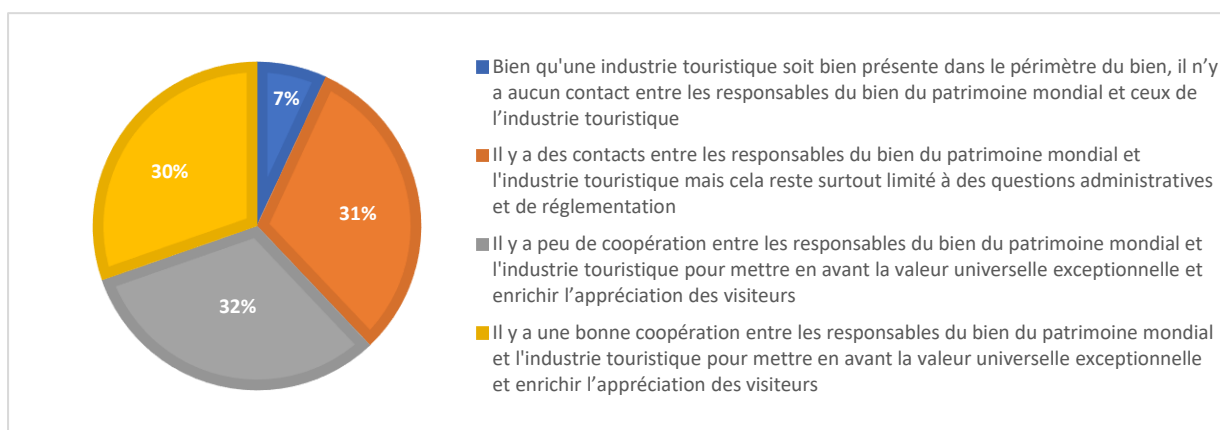


Figure 3.30. Coopération entre les gestionnaires de sites du patrimoine mondial et l'industrie touristique

La présentation et l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du bien ont été jugées acceptables par 55 % des participants, mais elles pourraient être améliorées. Près de 38 % des sites inscrits déclarent que l'emblème du patrimoine mondial est affiché sur le site à beaucoup d'emplacements et qu'il est facilement visible pour les visiteurs.

Les dépenses les plus élevées des visiteurs concernent l'hébergement et le transport (120 dollars des États-Unis et 110 dollars des États-Unis par visiteur et par jour), puis les frais de loisirs, la nourriture et les boissons (40 dollars des États-Unis et 31 dollars des États-Unis), ce qui profite principalement aux communautés et au secteur privé.

Dans la plupart des cas, les droits d'entrée sont le principal ou le seul bénéfice qui sert directement à financer les activités opérationnelles et la gestion du bien. Cependant, les droits d'entrée ont été cités comme la dépense la plus faible des visiteurs (environ 9 dollars des États-Unis par personne et par jour), et représentent une contribution substantielle à la gestion de 19 % des biens d'Amérique latine et des Caraïbes.

Des initiatives locales de tourisme durable ont été citées par 57 % des participants, et les bénéfices du tourisme sont partagés avec la communauté dans 63 % des cas.

3.10 Suivi

La région compte 39 % de biens dotés d'un programme complet et intégré de suivi axé sur les besoins de gestion et/ou sur une meilleure compréhension des valeurs universelles exceptionnelles. Seuls 5 % des répondants ont indiqué qu'ils ne disposaient d'aucun mécanisme de suivi ; 68 gestionnaires de sites, soit la majorité des réponses, considèrent que les indicateurs de suivi actuels pourraient être améliorés dans leur site. L'état de conservation et l'efficacité du système de gestion sont les deux principales catégories pour lesquelles les indicateurs de suivi sont jugés adéquats (Figure 3.31).

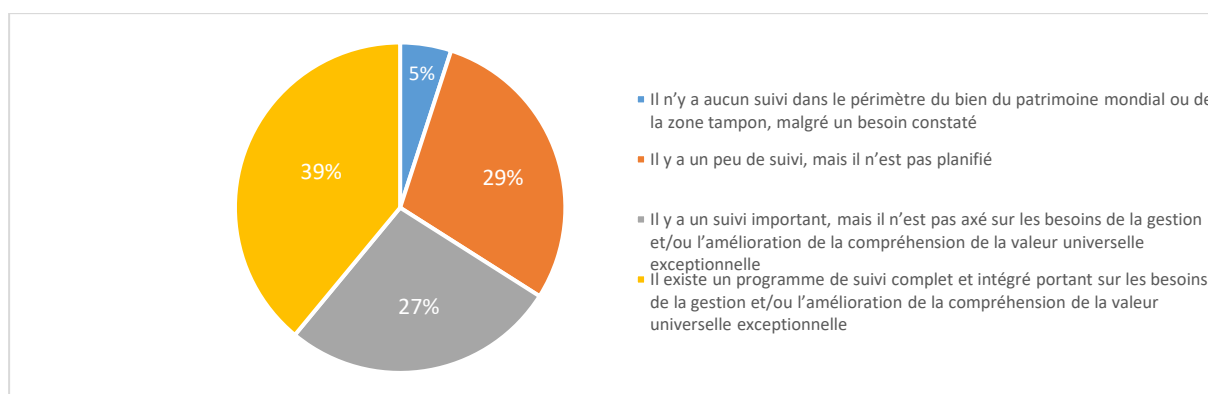


Figure 3.31. Existence d'un suivi au niveau des biens

Les gestionnaires du patrimoine mondial, les chercheurs, les autorités locales et les communautés locales sont les parties prenantes qui participent le plus aux activités de suivi, mais les peuples autochtones, les propriétaires et les entreprises locales sont les moins impliqués dans ces processus (Tableau 3.8).

Tableau 3.8. Niveau d'implication des différents groupes dans le suivi

Région/sous-région	Caraïbes	Amérique centrale et Mexique	Amérique du Sud	Total
Gestionnaires/coordonateurs et professionnels du PM	17	43	58	118
Chercheurs	12	38	47	97
Autorités locales/municipales	10	22	38	70
Communautés locales	8	26	31	65
Les ONG	10	21	30	61
Femmes	8	24	27	59
Secteur du tourisme	6	19	31	56
Entreprises et industrie locales	5	10	20	35
Propriétaires fonciers	5	11	15	31
Peuples autochtones	2	11	11	24
Autres groupes spécifiques	2	6	7	15

Les États parties sont censés mettre en œuvre les recommandations appropriées du Comité du patrimoine mondial et de ses décisions ; 70 gestionnaires de sites (49 %) ont confirmé que ces recommandations étaient mises en œuvre (Figure 3.32).

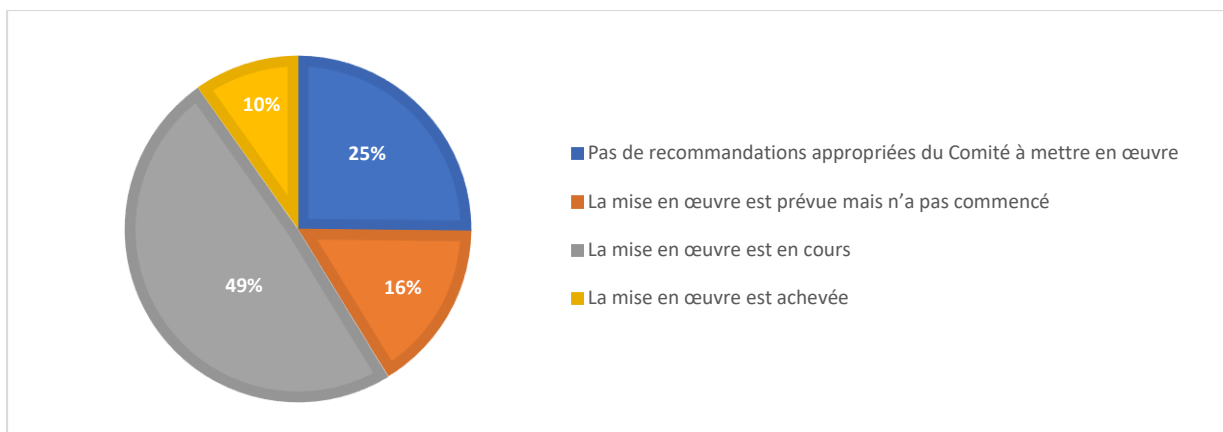


Figure 3.32. Application des recommandations du Comité du patrimoine mondial

3.11 Identification des besoins prioritaires en matière de gestion

Cette section, axée sur l'identification des besoins prioritaires en matière de gestion, met en évidence les différences entre les trois sous-régions. Parmi les trois premières catégories sélectionnées par les sous-régions, la plus sélectionnée est l'(in)adéquation des ressources humaines pour la protection et la conservation des biens.

Les PEID des Caraïbes concentrent leurs besoins de gestion sur la disponibilité des fonds, les stratégies de gestion des visiteurs incluses dans les plans d'action et la nécessité d'améliorer l'adéquation des ressources humaines. Les gestionnaires de sites de cette sous-région ont mentionné les désavantages économiques liées au fait d'être une petite île, qui a un impact négatif sur la gestion financière des biens en général. La gestion du flux de visiteurs peut également être liée à la relation cruciale que cette sous-région entretient avec le tourisme en tant que facteur économique.

L'Amérique centrale et le Mexique ont défini les ressources humaines comme leur première priorité, suivie par les programmes d'éducation et l'utilisation du document d'orientation sur l'impact du changement climatique, obtenant le même score en deuxième place.

L'Amérique du Sud a également classé les ressources humaines au premier rang, suivies par la nécessité d'une meilleure coordination entre les institutions impliquées dans la gestion du patrimoine et les programmes d'éducation au patrimoine, toutes deux avec le même score (Tableau 3.9).

Tableau 3.9. Besoins prioritaires en matière de gestion par sous-région

Sous-région	Première priorité	Deuxième priorité	Troisième priorité
Caraïbes	Adéquation du budget actuel pour gérer de manière efficace les biens du patrimoine mondial.	Existence d'une stratégie pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts sur le bien du patrimoine mondial mais il y a des insuffisances au niveau de la mise en œuvre.	Les ressources humaines répondent en partie aux besoins de gestion du bien inscrit au patrimoine mondial.

Amérique centrale et Mexique	Les ressources humaines répondent en partie aux besoins de gestion du bien inscrit au patrimoine mondial.	Programme d'éducation et de sensibilisation limité et ad hoc pour les enfants et/ou les jeunes. Le document d'orientation sur la gestion de l'impact du changement climatique sur le patrimoine mondial n'a pas été utilisé.
Amérique du Sud	Les ressources humaines répondent en partie aux besoins de gestion du bien inscrit au patrimoine mondial.	Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation des enfants et/ou des jeunes mais il ne répond que partiellement aux besoins. Il y a une coordination entre les entités administratives impliquées dans la gestion du bien, mais elle pourrait être améliorée.

3.12 Résumé et conclusions

3.12.1 État actuel d'authenticité des biens

L'authenticité n'est pas toujours un concept bien compris. Par exemple, 59 % des gestionnaires de sites naturels ont évalué l'état d'authenticité, alors que celui-ci ne s'applique qu'aux biens du patrimoine culturel. Il est fortement recommandé d'améliorer la compréhension de ce concept et de son application.

Un seul bien, venant d'Amérique centrale et du Mexique, a indiqué que l'authenticité avait été perdue ; deux sites d'Amérique du Sud et un site d'Amérique centrale et du Mexique ont indiqué que l'authenticité était gravement compromise.

3.12.2 État actuel d'intégrité des biens

L'intégrité est considérée comme essentiellement préservée dans les biens du patrimoine mondial d'Amérique latine et des Caraïbes (62 %) (Figure 3.32), avec quelques petites différences entre les trois catégories (75 % des biens mixtes, 63 % des biens naturels et 61 % des biens culturels). Pour 32 % des biens, l'intégrité a été qualifiée de compromise, avec des résultats assez similaires pour tous les types de biens ; 5 % des sites inscrits de la région ont qualifié leur intégrité comme gravement compromise, s'agissant uniquement de biens naturels et culturels, puisqu'aucun site mixte n'a été qualifié de gravement compromis (Figure 3.33). L'intégrité des biens du patrimoine mondial n'a été qualifiée de perdue que dans un seul bien situé en Amérique du Sud.

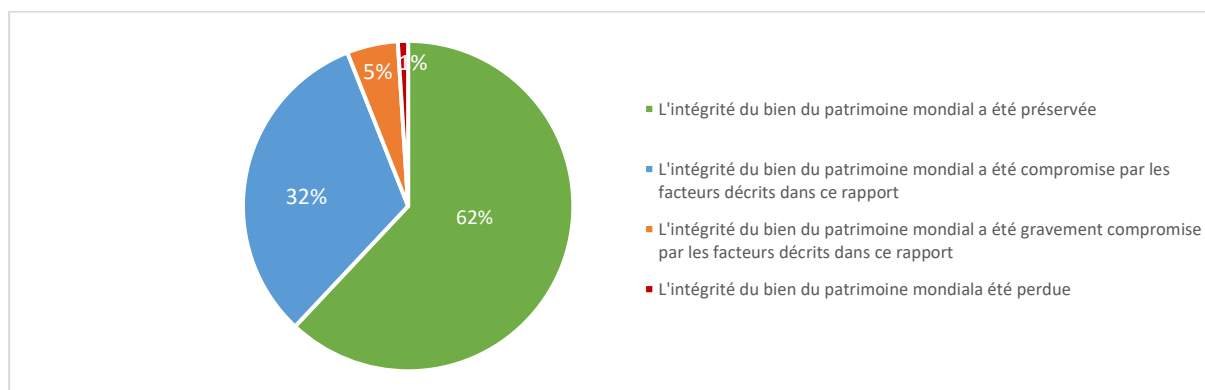


Figure 3.33. Intégrité des biens du patrimoine mondial

3.12.3 État actuel des valeurs universelles exceptionnelles

En Amérique latine et dans les Caraïbes, 75 % des gestionnaires de sites considèrent que la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial a été préservée, ce qui constitue une réponse très positive de la région ; 19 % des biens ont été altérés, mais la situation est traitée à travers des actions (Figure 3.34).

Les valeurs universelles exceptionnelles sont préservées dans 76 % des biens culturels, 74 % des biens naturels et 63 % des biens mixtes ; dans ces derniers, des actions de gestion effectives ont été mises en œuvre pour aborder les facteurs précédemment identifiés.

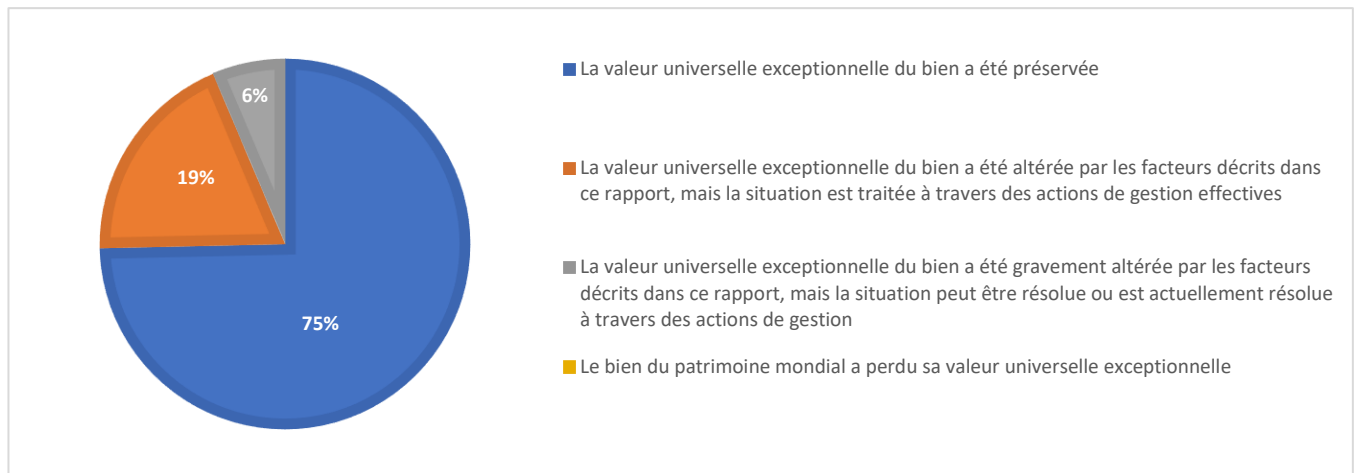


Figure 3.34. État actuel de la valeur universelle exceptionnelle

3.12.4 État actuel d'autres valeurs des biens

Outre les valeurs universelles exceptionnelles, les biens du patrimoine mondial englobent également d'autres valeurs culturelles et naturelles importantes. Pour 42 % des biens, ces valeurs sont intactes, et pour 48 % des biens, elles se dégradent partiellement, mais l'état de conservation du bien n'a pas subi d'impact notable.

3.13 Impact de l'inscription au patrimoine mondial

La conservation, la reconnaissance et la recherche et le suivi sont reconnus comme les principaux domaines de l'influence très positive de l'inscription au patrimoine mondial. La conservation est considérée comme très positive pour 47 % des gestionnaires de sites et positive pour 43 % ; la reconnaissance est très positive pour 34 % des participants et positive pour 52 % ; et la recherche et le suivi sont très positifs pour 30 % et positifs pour 56 %. Le cadre juridique et politique suit de près les impacts précédents d'une inscription.

Le financement du bien n'est pas considéré comme un élément impacté par l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial. Les gestionnaires de sites considèrent qu'une inscription n'a pas d'impact sur les infrastructures et le développement, la fourniture de services au niveau de l'écosystème ou la prévention des conflits. La qualité de vie des communautés locales et des peuples autochtones ne semble pas être clairement impactée par une telle inscription.

L'impact le moins perçu est celui du genre : 39 % des gestionnaires de sites considèrent que l'égalité des genres n'a pas d'impact sur l'inscription au patrimoine mondial, et 36 % estiment que son impact est positif (Tableau 3.10).

Tableau 3.10. Impacts de l'inscription au patrimoine mondial

Région/sous-région	Caraïbes	Amérique centrale et Mexique	Amérique du Sud	Total
Conservation	18	46	67	131
Reconnaissance	18	41	66	125
Recherche et suivi	18	41	65	124
Cadre juridique/de politique générale	18	42	60	120
Coordination institutionnelle	16	42	60	118
Efficacité de la gestion	16	42	58	116
Éducation	18	37	53	108
Promotion d'un développement économique local inclusif et amélioration des moyens de subsistance	15	33	48	96
Coopération internationale	15	35	44	94
Sécurité	14	34	46	94
Inclusion sociale et équité et renforcement des opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou géographique, de la religion ou de la situation économique ou autre	12	33	47	92
Soutien politique pour la conservation	16	33	42	91
Qualité de vie des communautés locales et groupes autochtones	10	32	46	88
Financement du bien	13	30	39	82
Contribution à la prévention des conflits, en respectant la diversité culturelle dans le périmètre et à proximité des biens du patrimoine	11	29	42	82
Plaidoyer	15	32	34	81
Services/avantages pour les communautés locales au niveau de l'écosystème	14	26	40	80
Aménagement d'infrastructures	11	25	43	79
Égalité des genres	12	25	29	66
Autres	2	7	5	14

3.14 Bonnes pratiques de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

Les exemples mentionnés de bonnes pratiques de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial concernent principalement l'état de conservation et de gestion dans toutes les sous-régions. En outre, les actions en faveur du développement durable sont également prioritaires dans les biens naturels, au même titre que la gouvernance dans les biens culturels. Les bonnes pratiques en matière de gouvernance sont la première priorité des propriétés mixtes.

Le renforcement des capacités est l'exemple le moins cité dans les sites naturels, culturels et mixtes.

Voici quelques exemples considérés par les participants comme démontrant une mise en œuvre exceptionnelle de la Convention du patrimoine mondial :

- *Amélioration de la participation sociale et renforcement des capacités*

La participation des communautés locales et des peuples autochtones est mise en œuvre en tant que facteur clé pour améliorer la gestion et la protection du patrimoine mondial. À cet égard, parmi les exemples positifs, citons les Montagnes bleues et les Monts John Crow (Jamaïque), le Parc national de Morne Trois Pitons (Dominique), les réserves de Talamanca Range-La Amistad/Parc national de La Amistad (Costa Rica et Panama), le Parc national historique - Citadelle, Sans Souci, Ramiers (Haïti), la Zone de gestion des Pitons (Sainte-Lucie), le Parc national de Río Abiseo (Pérou), le Camino Real de Tierra Adentro (Mexique), le Parc national de Rapa Nui (Chili) et, dans la Réserve de biosphère de Gran Pajatén, le Parc national de Río Abiseo (Pérou).

- *Synergies et connectivité*

La réserve de biosphère marine transfrontalière de CMAR est citée comme l'une des expériences mondialement reconnues en matière de coordination intergouvernementale et de connectivité des écosystèmes au-delà des frontières politiques. Cette stratégie met en connexion les sites naturels du patrimoine mondial de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur et du Panama.

La formation relative au marquage du patrimoine protégé via l'emblème du Bouclier bleu établi dans le cadre de la Convention de La Haye de 1954 renforce les connaissances sur les objectifs poursuivis par cette Convention. Toutefois, les biens du patrimoine mondial ne sont pas désignés au titre de la convention de La Haye de 1954.

- *Réduire les risques et les impacts*

Les feux de forêt dans les sites naturels et mixtes du patrimoine mondial sont directement liés au changement climatique et à la pression accrue exercée sur les terres. Le plan annuel de prévention des feux de forêt du Parc national de Tikal (Guatemala) est l'un des meilleurs exemples de prévention et de gestion de ces incendies.

La péninsule de Valdés (Argentine) propose une stratégie intéressante pour prévenir les impacts du transport aquatique sur les mammifères marins. À l'issue d'un processus participatif, les communautés, les entités, les scientifiques et le secteur privé ont élaboré un code de conduite pour le transport de passagers dans le cadre de l'observation des mammifères marins dans le Golfe Nuevo.

- *Atteindre les objectifs de développement durable*

La Vieille Havane et son système de fortification (Cuba) ont élaboré un plan spécial de développement global pour promouvoir la durabilité sur la base de cinq piliers : institutionnel, culturel, social, économique et environnemental. Cuba a également établi un cadre pour le développement inclusif dans le centre historique urbain de Cienfuegos.

Les gestionnaires des missions jésuites de La Santísima Trinidad de Paraná et de Jesús de Tavarangue (Paraguay) encouragent la participation au plan de développement durable.

- *Faciliter la bonne gouvernance*

Un autre exemple de bonne gouvernance et de défense des moyens de subsistance est proposé par Sian Ka'an (Mexique). Les coopératives de pêche établies dans ce site du patrimoine mondial sont reconnues dans le monde entier pour leur pêche durable du homard.

La participation des autorités fédérales et locales, ainsi que les programmes gouvernementaux existants, axés sur la protection et la réduction des violations de certains droits collectifs, sur le site du Sanctuaire de Bom Jesus do Congonhas (Brésil).

- *Conclure des accords en matière de conservation*

Les autorités du site mixte du patrimoine mondial du Parc national de Chiribiquete - « La Maloca du Jaguar » (Colombie) - ont conclu des accords importants en matière de conservation avec les communautés et les peuples autochtones pour garantir l'établissement de la zone tampon autour du bien et sa protection.

Le site archéologique de Joya de Cerén (El Salvador) met en œuvre et finance une stratégie de conservation et de recherche scientifique visant à restaurer et protéger l'authenticité du bien.

3.15 Évaluation du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

Les personnes chargées de remplir le questionnaire pour ce troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques étaient principalement les gestionnaires des biens du patrimoine mondial, et parfois des institutions gouvernementales responsables du patrimoine culturel et naturel. Ce processus a contribué à améliorer et à systématiser les informations au niveau des sites sur les processus du patrimoine mondial, les valeurs universelles exceptionnelles, les concepts d'authenticité et d'intégrité, et les priorités matière de gestion et de suivi.

Les autorités chargées de la gestion du bien ont estimé que les données collectées seraient utiles pour la révision des priorités et des stratégies au niveau du site dans 94,5 % des sites ; 78 % des participants utiliseront les données pour mettre à jour leurs plans de gestion.

Concernant l'application d'un équilibre entre les genres, 45 % des gestionnaires de sites ont indiqué que le genre n'avait pas été pris en compte lors du remplissage de ce questionnaire, et 36 % ont affirmé que l'équilibre entre les genres avait été explicitement pris en compte et efficacement mis en œuvre (Figure 3.35). Les gestionnaires ont indiqué que les membres du personnel sont recrutés en fonction de leurs qualifications et de leur expérience plutôt que sur la base de leur genre.

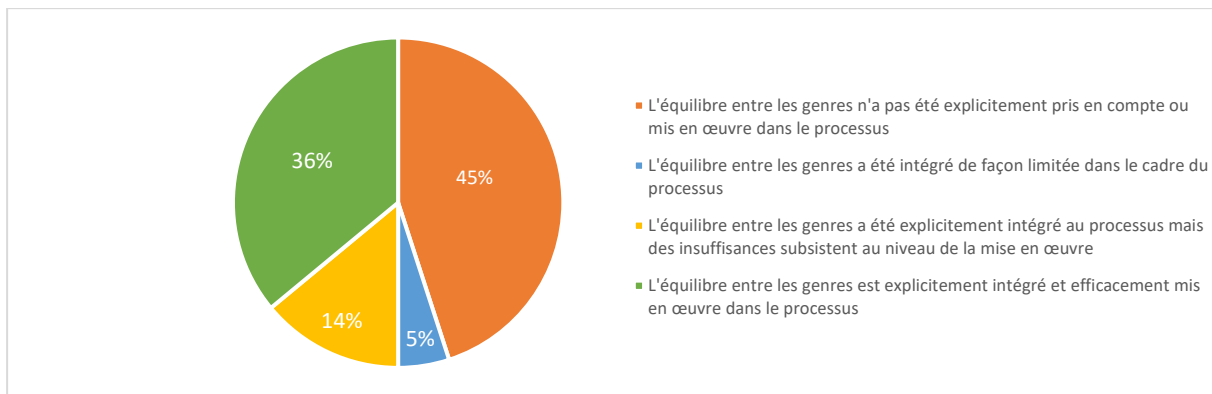


Figure 3.35. L'équilibre entre les genres a été respecté dans le remplissage de ce questionnaire

Le questionnaire a été jugé facile ou très facile à utiliser dans 83 % des cas, et les questions ont été jugées claires par 68 % des participants.

Les possibilités de formation et les orientations du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO sont l'option de formation la plus appréciée, sélectionnée par 103 des 145 gestionnaires de sites. Mais le niveau de soutien pour remplir le questionnaire des Rapports périodiques se concentre principalement sur l'aide reçue des points focaux nationaux, avec 113 réponses positives.

Les principaux avis et recommandations ont été partagés par les gestionnaires de sites dans le but d'améliorer les prochains rapports. Les gestionnaires de site ont notamment estimé que le délai accordé pour remplir le questionnaire n'était pas suffisant pour collecter les informations et garantir un processus participatif. Ils ont passé en moyenne 44,5 heures par personne à remplir le questionnaire (5,5 jours de travail de 8 heures) et 42,5 heures à collecter les données (5,2 jours de travail de 8 heures), même si, dans la plupart des cas, les informations étaient déjà disponibles. En général, le délai était d'environ un mois. L'allongement du délai et la possibilité de fournir les informations en plusieurs parties sont deux des principales recommandations.

Concernant le questionnaire, les gestionnaires de sites ont souligné que les choix de réponses n'incluaient pas toujours des options spécifiques pour les sites en série et/ou les biens mixtes. En outre, certains gestionnaires de sites ont suggéré de revoir, d'adapter et de réduire le nombre de questions, afin d'éviter certaines redondances. L'ajout d'une option « non applicable » a également été recommandée.

Parmi les autres recommandations relatives aux questionnaires figure l'ajout d'une section permettant de télécharger des documents supplémentaires tels que des cartes, des listes, des bases de données, des rapports, des publications et autres.

En outre, le questionnaire devrait pouvoir être téléchargé afin de le remplir sans connexion internet, dans la mesure où l'accès à internet n'est pas toujours disponible ou stable dans de nombreux sites.

Pour les États parties non anglophones, il a été très difficile de remplir le questionnaire en anglais et/ou en français pour de nombreux gestionnaires de sites impliqués dans ce processus. Certains termes techniques ont donné lieu à des interprétations diverses. L'une des principales recommandations est de permettre l'envoi du questionnaire dans différentes langues.

Concernant les besoins de formation, les principales recommandations étaient d'améliorer la participation de l'ICOMOS et de l'UICN aux sessions de formation, de faciliter les formations

avec des vidéos dans les ateliers afin de contribuer à générer un nouveau cadre d'experts du patrimoine mondial, et de prévoir ces sessions dans différentes langues.

3.16 Conclusions relatives à la section II

Les États parties et les gestionnaires de sites ont réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial entre le deuxième cycle et le troisième, notamment au niveau de l'inscription de nouveaux biens sur la Liste du patrimoine mondial, concernant surtout l'augmentation du nombre de sites mixtes. Le développement de grands sites transfrontaliers en série est un autre élément très positif.

L'état de conservation des attributs et des valeurs universelles exceptionnelles est considéré comme globalement adéquat, mais il subsiste des besoins et des lacunes à combler d'urgence pour assurer sa durabilité.

Une attention particulière doit être accordée aux zones tampons des biens du patrimoine mondial. Cette région est la plus vulnérable en raison des lacunes dans la mise en œuvre des cadres juridiques visant à protéger le patrimoine. Les activités humaines et le développement se déroulent principalement dans la zone tampon, raison pour laquelle il est fortement recommandé de cibler les programmes d'éducation et de sensibilisation dans cette zone. Les biens du patrimoine mondial en milieu urbain doivent faire l'objet d'un suivi attentif en raison de l'empiètement de l'urbanisme, en particulier dans la zone tampon, et de l'impact des améliorations non réglementées.

La gestion des sites du patrimoine mondial est considérée comme l'un des principaux facteurs positifs, le plan de gestion étant le principal outil utilisé à cet égard. Toutefois, des lacunes subsistent en ce qui concerne la gestion et la conservation efficaces des zones tampons.

Les sites mixtes obtiennent de bons résultats en matière de protection des valeurs universelles exceptionnelles, ce qui est considéré comme l'occasion de renforcer les alliances avec d'autres conventions de l'UNESCO, telles que les réserves de l'Homme et de la biosphère, surtout dans les Caraïbes.

L'une des opportunités les plus importantes pour la région est l'amélioration de la coordination entre les gestionnaires de sites et les autres points focaux des conventions internationales (réserves de l'Homme et de la biosphère, Convention de Ramsar, géoparcs de l'UNESCO ou conventions culturelles de l'UNESCO), et les acteurs locaux (principalement les peuples autochtones, les communautés locales et le secteur privé).

Bien que les gestionnaires du site soient conscients de l'importance d'une approche participative dans la désignation et la mise en œuvre de systèmes de gestion publics, la faible participation effective des peuples autochtones, des propriétaires, du secteur privé et des ONG est largement reconnue.

Les guides techniques, les recommandations, les stratégies de renforcement des capacités et les cadres politiques de l'UNESCO pour la gestion du patrimoine mondial n'ont pas été pleinement mis en œuvre comme attendu.

À la suite du processus de soumission des Rapports périodiques et des formations proposées dans la région, les gestionnaires de sites ont identifié le besoin d'encourager la planification à long terme du renforcement des capacités par le Centre du patrimoine mondial.

Les budgets disponibles ne sont pas totalement adaptés à la protection du patrimoine et la plupart des sources de financement actuelles ne sont pas assurées à long terme. Cela affecte sérieusement la continuité et la pérennité des activités de gestion et des ressources humaines.

Les communautés locales et le secteur privé sont les principaux bénéficiaires des retombées économiques des sites du patrimoine mondial. Un pourcentage minime des bénéfices économiques des visiteurs et des activités touristiques est directement affecté à la gestion et à la conservation du bien. Parmi les conclusions figure clairement la nécessité d'améliorer la coordination entre les autorités locales et le secteur privé.

Les gestionnaires de sites ont reconnu la nécessité d'améliorer les stratégies de gestion du flux de visiteurs et du tourisme au niveau des biens du patrimoine mondial et ont émis leur volonté d'améliorer leur capacité à mettre en place des méthodologies scientifiques pour les procédures de planification et de soumission des rapports.

4. INDICATEURS DE SUIVI POUR LA REGION AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES

4.1 Méthodologie

Le Comité du patrimoine mondial a approuvé, à sa 41^e session (Cracovie, 2017), l'inclusion d'indicateurs de suivi pour mesurer le degré de respect effectif par les États parties de la *Convention* et de la Recommandation de 1972, comme indiqué dans le Rapport périodique.

Les indicateurs sont liés à de nombreuses questions des questionnaires du Rapport périodique, présentées sous différents formats, de sorte que tous les résultats sont présentés sous forme de tableaux adaptés à chaque question dans l'annexe III, et assortis de petits commentaires.

L'accent est placé sur la différence de pourcentage obtenue en comparant les indicateurs des deuxième et troisième cycles, afin de définir les tendances au cours de la période, ainsi que les améliorations ou les situations qui se sont détériorées. Les résultats sont également fournis par sous-régions, ce qui permet une analyse exhaustive. Ce résumé comprend les principales questions qui montrent des changements significatifs ou qui nous permettent de mieux comprendre l'évolution de la région.

Cette analyse prend également en considération le fait que le nombre de biens du patrimoine mondial a augmenté de 18, passant de 124 à 142, ces biens provenant à la fois d'Amérique centrale et du Mexique, et d'Amérique du Sud. L'Amérique du Sud compte cinq biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, soit le nombre le plus élevé de la région.

4.2 Principaux résultats

- État de conservation des biens

Concernant l'évolution du pourcentage de biens déclarant que la valeur universelle exceptionnelle (VUE) de leurs biens a été préservée, il est clair que les réponses montrent des différences significatives selon les sous-régions : force est de constater une baisse significative du pourcentage en Amérique du Sud contre une légère augmentation dans les deux autres sous-régions. En revanche, le pourcentage de biens dont l'impact est abordé à travers d'actions a légèrement augmenté en Amérique du Sud, mais a diminué dans les deux autres sous-régions. En d'autres termes, si la préservation de la valeur universelle exceptionnelle a régressé en Amérique du Sud, de réels efforts sont consentis pour y remédier, alors que dans les Caraïbes en particulier, bien que la valeur universelle exceptionnelle ait été préservée, l'augmentation significative de l'impact doit être prise en compte.

Dans l'ensemble, le nombre de facteurs négatifs affectant les biens montre des résultats assez similaires entre les deux cycles. Les Caraïbes, qui sont tous des PEID, affichent une hausse de 12 % des facteurs négatifs pour les biens mixtes, mais cela s'explique par le fait qu'aucun bien mixte n'avait été inscrit au moment du deuxième cycle. Apparemment, les biens mixtes montrent également une forte augmentation des facteurs positifs dans les Caraïbes.

Concernant le nombre de biens qui déclarent que leur intégrité est intacte, des différences apparaissent d'une sous-région à l'autre. En Amérique du Sud, le nombre actuel de biens dont l'intégrité est intacte est passé de 42 à 46, mais cette sous-région a mentionné 4 autres biens dont l'intégrité est gravement compromise. En Amérique centrale et au Mexique, aucun bien n'avait été signalé comme gravement compromis au cours du deuxième cycle, alors que c'est le cas de trois biens au cours du troisième cycle, mais une forte baisse des biens dont l'intégrité est compromise a entraîné une augmentation significative des biens dont l'intégrité est intacte. Dans les Caraïbes, le nombre de biens est resté le même d'un cycle à l'autre, mais un bien supplémentaire a conservé une intégrité intacte.

Globalement, entre les deux cycles, le pourcentage de biens déclarant que leur authenticité a été préservée est passé de 68,5 % à 72,5 %. Au niveau sous-régional, le nombre de biens dont

l'authenticité a été préservée a augmenté en Amérique du Sud, en Amérique centrale et au Mexique. Cette évolution est toutefois probablement influencée par l'augmentation globale du nombre de biens dans ces deux sous-régions.

- Gestion

Dans les sous-régions, le pourcentage de biens dotés d'un système de gestion varie de 80 % en Amérique du Sud à 95 % dans les Caraïbes. On constate une amélioration globale entre le deuxième et le troisième cycle, qui s'explique en grande partie par une réponse positive accrue en Amérique centrale, au Mexique et en Amérique du Sud, les Caraïbes n'enregistrant que peu de changements.

Le pourcentage de biens bénéficiant d'une coordination adéquate entre tous les organes/niveaux a globalement augmenté entre le deuxième et le troisième cycle, passant de 15,3 % à 20 %. L'augmentation a été particulièrement significative dans les Caraïbes, et quelques progrès ont été réalisés en Amérique centrale et au Mexique.

Concernant le suivi, le nombre de biens disposant d'un programme de suivi officiel a globalement augmenté entre le deuxième et le troisième cycle de manière relativement équilibrée, de 10 à 13 pour cent dans chacune des sous-régions.

Les activités de gestion ont de plus en plus d'impact positif dans la région, la plus forte augmentation concernant les Caraïbes.

Dans presque tous les biens de la région, des mesures ont été prises pour répondre aux besoins prioritaires en matière de gestion au cours du troisième cycle. Une amélioration a été constatée par rapport au deuxième cycle dans les Caraïbes et en Amérique centrale et au Mexique. En Amérique du Sud, le nombre de biens ayant pris des mesures en ce sens a augmenté entre les cycles, mais étant donné la hausse globale du nombre de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, le pourcentage de biens concernés a en réalité légèrement baissé. Le pourcentage de biens prenant des mesures pour répondre aux besoins prioritaires en matière de gestion dans le questionnaire des Rapports périodiques a considérablement augmenté, passant de 88 % à 96 %. Tous les besoins prioritaires de l'Amérique centrale et du Mexique en matière de gestion ont été traités par des actions efficaces. Même en Amérique du Sud, où une légère baisse a été constatée, le nombre actuel de biens prenant des mesures pour répondre aux besoins prioritaires a augmenté.

- Gouvernance

Les Caraïbes ont observé une augmentation globale du nombre d'États parties estimant que leurs cadres juridiques étaient adéquats, tandis que les réponses des deux autres sous-régions sont restées sensiblement identiques.

Dans l'ensemble, la coopération reste faible en ce qui concerne les mécanismes de coopération entre les parties prenantes. Seules les *agences/institutions principales* font l'objet d'un niveau de coopération significatif.

Dans l'ensemble, la grande majorité des biens estiment que les rôles et les responsabilités sont clairement définis dans le système de gestion, mais ce sentiment a considérablement diminué en Amérique centrale et au Mexique. Les Caraïbes ont donné une réponse plus positive que lors du cycle précédent.

- Développement durable

Depuis le deuxième cycle, le nombre de biens déclarant que les bénéfices du tourisme sont partagés avec les communautés locales a légèrement diminué. Cependant, ce changement ne concerne que 12 biens dans chaque sous-région, soit moins que l'augmentation globale du nombre de biens entre les cycles, et ne peut dès lors être considéré comme significatif.

Pratiquement tous les biens de la région ont déclaré disposer d'un cadre formel pour la participation de la communauté au cours du troisième cycle, alors que la proportion était légèrement inférieure au cours du cycle précédent. Cette tendance a été constatée même lorsque le nombre de biens inclus a augmenté, ce qui montre que les communautés sont impliquées dans les biens nouvellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Il est intéressant de comparer ces données avec la réponse montrant que moins de la moitié des États parties de la région ont fait état d'une participation équilibrée entre les genres au processus du patrimoine mondial, ainsi qu'avec la participation relativement faible des peuples autochtones. Cela peut montrer que certains groupes spécifiques ne sont pas encore correctement intégrés et/ou pris en compte dans la gestion du patrimoine.

Le pourcentage de biens dont les autorités et les communautés locales connaissent les limites est passé de 50 % à 65 % dans les Caraïbes.

Les zones tampons restent moins bien connues que les limites des biens, mais la situation s'est améliorée d'un cycle à l'autre.

- Renforcement des compétences

Entre le deuxième et le troisième cycle, le pourcentage de biens disposant de plans de renforcement des capacités a diminué, passant de 74 % à 60 % entre les deux cycles. Dans les Caraïbes et en Amérique du Sud, le nombre de biens ayant répondu positivement est resté pratiquement identique, ce qui suggère que les nouveaux biens inscrits depuis le deuxième cycle n'ont pas mis en place de mesures relatives au renforcement des capacités. En revanche, une baisse significative a été constatée en Amérique centrale et au Mexique.

Les résultats des indicateurs de suivi pour la région Amérique latine et Caraïbes dans le cadre du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques sont consultables à l'adresse : [Résumé des résultats des indicateurs de suivi](#)

Ce lien figure également à l'annexe III du présent document.

5. CONCLUSION

L'exercice de soumission des Rapports périodiques est l'un des principaux processus de suivi dans le cadre de la *Convention du patrimoine mondial*, en ce sens qu'il implique tant les points focaux nationaux que les gestionnaires de sites dans une réflexion commune. S'il est évident que la nature autodéclarative de l'exercice peut impliquer un certain degré de subjectivité, l'exercice permet également aux participants de s'engager pleinement dans le suivi du site et d'envisager les possibilités offertes par un bon système de suivi.

Les résultats montrent que les États parties d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que les gestionnaires de sites désignés au niveau des biens, possèdent une bonne connaissance de la Convention. Leur cadre réglementaire national et leurs politiques favorisent la conservation du patrimoine, tout en intégrant certains des objectifs de développement durable.

Toutefois, l'amélioration des diverses lacunes identifiées et le renforcement de certains domaines stratégiques pourraient clairement avoir un impact très positif dans les années à venir. Les actions en matière de gestion sont considérées comme un facteur positif, au même titre que les utilisations sociétales et culturelles du patrimoine, et constituent une solution claire pour renforcer les bonnes pratiques existantes. Les menaces émergentes et les besoins identifiés, tels que la préparation aux risques, l'adaptation au changement climatique et une meilleure prise en compte du patrimoine dans des politiques plus larges, nécessiteront une attention particulière au cours des prochaines années. Les mécanismes de suivi peuvent offrir de grands avantages dans la région et améliorer la gestion inclusive des sites.

Le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes a généralement été bien accueilli par les États parties. Bien que le questionnaire ait été jugé facile à utiliser, la clarté des questions a été légèrement moins bien notée, et plusieurs participants ont pointé du doigt la longueur du questionnaire et la redondance de certaines questions. Il a été suggéré d'apporter des clarifications, de proposer une formation portant sur l'utilisation du questionnaire, de le simplifier et de proposer une version en langue espagnole.

En tant que mécanisme autodéclaratif, le Rapport périodique a permis d'obtenir une vue d'ensemble de la mise en œuvre de la *Convention* dans la région et a fourni des indications sur la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial. Dans une certaine mesure, le Rapport périodique a donc atteint son principal objectif qui est de fournir une estimation de l'application de la *Convention*, ainsi qu'une estimation du maintien au cours du temps de la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial. Par ailleurs, les informations sur les biens du patrimoine mondial ont aussi été mises à jour et le processus a fourni une plateforme pour l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties concernant la mise en œuvre de la *Convention*.

Des indicateurs de suivi ont été inclus dans le rapport pour la première fois afin de mesurer le niveau de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et de la Recommandation de 1972 concernant la protection, sur le plan national, du patrimoine culturel et naturel. Pour certaines questions, il a été possible de mesurer les changements survenus depuis le deuxième cycle, tandis que pour d'autres, cela n'a pas été possible, car il s'agissait de questions nouvelles ou auxquelles des changements ont été apportés. Les indicateurs de suivi définissent néanmoins une situation de référence qui permettra de mesurer les progrès accomplis et les améliorations apportées au niveau de la mise en œuvre de la *Convention*.

Les priorités identifiées dans le cadre de cet exercice du Rapport périodique sont présentées comme des objectifs stratégiques dans le Plan d'action régional. Parmi les priorités soulignées, il y a le besoin spécifique d'améliorer les plans de gestion ainsi que la participation active des communautés locales, des peuples autochtones et des différentes parties prenantes dans la gestion des sites. Le renforcement des capacités de conservation, l'intégration de divers systèmes de connaissances, l'amélioration de l'équilibre entre les genres dans la prise de décision et la mise en place de moyens de subsistance durables figurent parmi les stratégies clés pour parvenir à un tourisme durable, à une gouvernance efficace et à une intégration équilibrée des parties prenantes. Comme le reflète le Plan d'action, la poursuite de ces priorités, et d'autres encore, contribuera à la préservation sur le long terme des biens du patrimoine mondial en Amérique latine et Caraïbes pour les 50 prochaines années à venir et au-delà.

PARTIE II. PROJET DE PLAN D'ACTION CADRE ET PROCESSUS

6. PROJET DE PLAN D'ACTION CADRE POUR LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

6.1 Démarche et description détaillée

Le projet de plan d'action cadre pour la région Amérique latine et Caraïbes a été élaboré sur la base des résultats des contributions recueillies lors de plusieurs consultations avec différentes parties prenantes, notamment les gestionnaires de sites du patrimoine mondial, les points focaux nationaux, les organisations consultatives et les experts du patrimoine de la région Amérique latine et Caraïbes.

Ces contributions ont été formulées lors des réunions de consultation tenues les 10 et 15-16 février 2023, au cours desquelles les résultats provisoires du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques ont été présentés et des groupes spécifiques ont été créés pour promouvoir un dialogue fructueux entre les participants. Ces contributions, ainsi que les conclusions et les résultats des questionnaires soumis par la région dans le cadre de l'exercice de soumission des Rapports périodiques en ligne, constituent la base de référence pour l'élaboration du projet de plan d'action. Le projet de plan d'action se veut complet et inclusif, de manière à refléter clairement les besoins, les priorités et les objectifs des différentes sous-régions, et à prévoir une participation équilibrée entre les genres, sur la base du consentement préalable et éclairé des communautés et des peuples autochtones.

6.2 Vision

Les participants d'Amérique latine et des Caraïbes ont considéré l'importance de la coopération régionale et du soutien mutuel, du renforcement des capacités et du suivi comme des méthodologies de base essentielles pour renforcer l'état de conservation actuel des biens du patrimoine mondial dans la région, et pour promouvoir une représentation plus significative et plus diversifiée sur la Liste du patrimoine mondial.

Cette vision sera soutenue par 38 actions énumérées dans les cinq objectifs stratégiques basés sur les 5 « C ». Bien que ces actions soient censées couvrir la totalité des besoins exprimés au niveau régional, leur ordre de priorité n'est pas déterminé dans le projet de plan d'action, de sorte que la hiérarchie des objectifs et actions puisse être établie selon le contexte sous-régional environnemental, culturel, social et économique en Amérique centrale et au Mexique, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes, respectivement.

Les cinq objectifs stratégiques définis dans le projet de Plan d'action sont les suivants :

1. Renforcer la représentativité et la crédibilité du patrimoine de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la Liste du patrimoine mondial
2. Renforcer l'efficacité de la gestion pour la conservation et la promotion du patrimoine mondial dans la région
3. Développer et mettre en œuvre le renforcement des capacités pour des approches innovantes en matière de conservation, de gestion et de promotion du patrimoine mondial
4. Améliorer l'utilisation des politiques d'éducation, de communication et de sensibilisation au patrimoine pour la protection du patrimoine mondial

5. Renforcer la participation équilibrée entre les genres des communautés et l'implication des parties prenantes pour la gestion efficace des biens du patrimoine mondial

Les priorités et les principales actions définies dans le Plan d'action du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques s'alignent sur la déclaration adoptée à l'unanimité lors de la « Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable - MONDIACULT 2022 » (Mexico, 2022) et sur les réflexions menées lors de la conférence internationale « Les 50 prochaines années - L'avenir du patrimoine mondial pendant des périodes de défis, renforcer la résilience et la durabilité » (Delphes, novembre 2022), et le processus de suivi couvrira également les objectifs communs à ces documents stratégiques clés.

6.3 Mise en œuvre de la stratégie et appropriation du Plan d'action par les États parties

Ce troisième Plan d'action cadre pour la soumission des Rapports périodiques (2023-2029) dans la région Amérique latine et Caraïbes devrait renforcer les bonnes pratiques existantes dans la région, tout en identifiant les lacunes, tant régionales que sous-régionales, qui nécessitent des mesures supplémentaires. Ce Plan d'action aborde clairement les cinq objectifs stratégiques clés de la Convention du patrimoine mondial, adaptés aux besoins spécifiques de la région et des sous-régions, tout en adoptant une approche plus holistique, liée à des politiques plus larges en matière de développement durable. Par conséquent, les principales lignes de l'Agenda 2030 et de ses objectifs de développement durable, ainsi que la politique d'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial, sont également prises en compte, au même titre que les lignes stratégiques des modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (orientations de SAMOA), la politique de l'UNESCO sur l'engagement avec les peuples autochtones, et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Dès lors, la conservation des biens du patrimoine mondial pourrait renforcer les processus locaux de développement durable et offrir de meilleures opportunités aux communautés vivant autour des sites.

Ce Plan d'action global devrait se traduire par la mise en œuvre de plans d'action nationaux dans chacun des 33 pays participant à l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Ce processus dirigé par l'État partie serait alors mis en œuvre durant la phase d'identification et de définition. Des cadres de mise en œuvre multilatéraux et sous-régionaux peuvent également être établis par les États parties, avec le soutien de l'UNESCO si nécessaire, en fonction des besoins et des capacités spécifiques, afin de renforcer l'efficacité du Plan d'action.

La mise en œuvre complète des objectifs identifiés nécessite la coopération de différents acteurs et pays, travaillant au niveau régional et sous-régional. Les États parties, les points focaux nationaux, les gestionnaires de sites, les centres de catégorie 2, les organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial, les universités, les chaires UNESCO, le Centre du patrimoine mondial, les bureaux hors siège de l'UNESCO et les organisations non gouvernementales et de la société civile peuvent jouer un rôle essentiel. Il convient d'accorder une attention particulière à la mise à jour et à la création de plans de gestion et de conservation au niveau des sites, afin de pouvoir intégrer ces priorités dans les outils de gestion actuels. Ce Plan d'action est dès lors conçu pour être adapté et personnalisé par les véritables acteurs et parties prenantes sur le terrain, afin de devenir un outil vivant et utile dans la gestion quotidienne des biens du patrimoine mondial.

Lors de la première étape de sa mise en œuvre, le Plan d'action cadre sera mis à disposition pour téléchargement sur le site internet du Centre du patrimoine mondial (<https://whc.unesco.org/fr/lac/>). Le Plan d'action de la région Amérique latine et Caraïbes sera largement diffusé après sa présentation et son approbation par le Comité du patrimoine mondial en 2023. Cela nécessitera les actions suivantes :

- Le Secrétariat et les États parties collaboreront, en fonction des ressources disponibles, pour assurer la traduction du Plan d'action dans les langues de la région et la diffusion du Rapport régional final, du Plan d'action adopté, ainsi que de la décision du Comité du patrimoine mondial s'y rapportant, auprès des parties prenantes au niveau national.
- Le Centre du patrimoine mondial publiera les résultats du troisième Rapport périodique de la région Amérique latine et Caraïbes dans les Cahiers du patrimoine mondial, si la situation financière le permet. Les États parties sont invités à verser une contribution financière à cet effet.
- Le Centre du patrimoine mondial organisera plus tard en 2023 une réunion en ligne avec les points focaux nationaux de la région Amérique latine et Caraïbes pour discuter de la mise en œuvre du Plan d'action régional.
- Le Secrétariat et les États parties contrôleront la mise en œuvre du Plan d'action régional et présenteront un rapport d'évaluation à mi-cycle au Comité du patrimoine mondial.

6.4 Processus de suivi

Afin de mesurer les progrès accomplis par la mise en œuvre de ce Plan d'action dans la région, le Centre du patrimoine mondial propose de réaliser un examen à mi-cycle, sous la forme d'une enquête brève et simple. En réponse à la proposition d'appropriation de l'instrument, les points focaux nationaux définissent la priorisation des actions, reconfirmant l'utilisation et l'inclusion de ces actions dans leurs Plans d'action nationaux. Par conséquent, l'évaluation et l'examen à mi-parcours seront effectués sur la base des priorités et des plans de chaque pays, renforçant ainsi le processus mené par l'État partie.

Durant les années de mise en œuvre du Plan d'action, une coordination continue entre les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites serait utile, tant au niveau national qu'au niveau sous-régional ou régional. Les possibilités de coopération et d'échange renforceront les valeurs communes et les synergies et fourniront une meilleure plateforme de collaboration et de soutien.

6.5 Plan d'action cadre régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2023-2029)

Objectif stratégique – 1							
Renforcer la représentativité et la crédibilité du patrimoine de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la Liste du patrimoine mondial							
Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Partenaires principaux / Responsables	2023–2025	2026–2027	2028–2029	Indicateur(s) de performance
RE 1.1 Listes indicatives mises à jour et enrichies, visant à améliorer la représentativité de la diversité du patrimoine de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	<p>1. Réaliser des études thématiques et des analyses des lacunes à prendre en compte dans l'élaboration des listes indicatives mises à jour des propositions d'inscription dans la région, en contribuant à améliorer la représentation typologique et l'équilibre, en incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le patrimoine moderne et le patrimoine industriel • Les paysages culturels et les sites mixtes • Le patrimoine naturel, en incluant le patrimoine naturel lié aux zones marines 	Collaboration avec les Organisations consultatives, des instituts de formation et des centres de recherche	Organisations consultatives États parties Centre du patrimoine mondial Centre de catégorie 2	●	●	●	D'ici 2029, au moins : i) Trois études thématiques reflétant les spécificités sous-régionales sont préparées et diffusées à titre indicatif sur le patrimoine moderne, le patrimoine industriel et les zones marines Valeur de référence : 0 (études thématiques) ii) Deux analyses actualisées des écarts sont réalisées dans la région Valeur de référence : 0 (analyse des écarts)

	2. Organiser une formation équilibrée entre les genres afin de réviser les listes indicatives des pays de la région, dans le but d'améliorer la représentation et l'équilibre typologiques	Développer des activités de coordination et des sessions de formation communes	États parties Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives Centre de catégorie 2		●	●	D'ici 2029, au moins trois formations sous-régionales seront organisées Valeur de référence : 0 (Formations axées sur différentes listes indicatives)
	3. Promouvoir l'intégration des caractéristiques régionales dans les listes indicatives, en mettant l'accent sur la reconnaissance, l'inclusion et le consentement préalable et éclairé du patrimoine des peuples autochtones	Collaboration avec les Organisations consultatives, des instituts de formation et des centres de recherche	États parties Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	●	●		D'ici 2029, au moins une étude relative à la reconnaissance du patrimoine des peuples autochtones et la visibilité des approches autochtones dans les biens existants du patrimoine mondial Valeur de référence : 0 (Étude sur le patrimoine des peuples autochtones)
	4. Promouvoir le processus en amont pour la révision des listes indicatives et l'élaboration des propositions d'inscription de qualité, et aider les États parties à élaborer des dossiers de propositions d'inscription crédibles en	Travailler avec le Comité du patrimoine mondial et les organisations consultatives, en coordination avec les points focaux nationaux	États parties Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	●	●	●	D'ici 2029, au moins 12 pays, en fonction des besoins sous-régionaux, auront bénéficié du processus en amont

	vue d'améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial					Valeur de référence : 8 (Pays)
RE 1.2 Renforcer les listes indicatives en tant qu'instruments de coopération	5. Promouvoir l'identification du patrimoine transfrontalier et transnational, ainsi que le potentiel des listes indicatives pour le dialogue entre les pays et l'amélioration des possibilités de coopération	Travailler avec les États parties, les organisations consultatives et les Centres de catégorie 2, et renforcer la coopération existante entre les représentants nationaux	États parties Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives Centre de catégorie 2 Instituts de formation/centres/universités		●	D'ici 2029, au moins une réunion régionale et trois réunions sous-régionales visant à identifier des sites transnationaux potentiels Valeur de référence : 0 (Réunion de coordination)
	6. Encourager l'intégration des conventions et des programmes dans le cadre de l'identification du patrimoine et de la mise à jour des listes indicatives (Ramsar, MAB, Convention de 2003, Convention de 2001, etc.)	Travailler avec le CPM et les organisations consultatives, en collaboration avec les points focaux nationaux et les coordinateurs des autres conventions	États parties Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives		●	D'ici 2027, au moins une réunion régionale et trois réunions sous-régionales visant à définir une meilleure intégration et une meilleure coopération avec d'autres programmes Valeur de référence : 0 (Réunion de coordination)
RE 1.3 Inventaires nationaux mis à jour pour refléter la diversité du patrimoine, à la suite d'une analyse des écarts et d'une	7. Renforcer les inventaires nationaux existants sur la base d'analyses des lacunes et d'études thématiques, ainsi que de réunions d'échange	Communication régulière avec les États parties Ateliers sur le terrain, nationaux et régionaux	États parties Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives		●	D'ici 2029, au moins 26 pays de toutes les sous-régions disposeront d'un inventaire du patrimoine culturel et 23 d'un inventaire du patrimoine naturel

coopération régionale			Instituts de formation/centres de recherche				Valeur de référence : 22 pays avec des inventaires culturels et 19 avec des inventaires naturels
Objectif stratégique – 2 Renforcer l'efficacité de la gestion pour la conservation et la promotion du patrimoine mondial dans la région							
Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Partenaires principaux / Responsables	2023–2025	2026–2027	2028–2029	Indicateur(s) de performance
RE 2.1 La conservation des biens du patrimoine mondial est améliorée par une gestion efficace, une protection et un suivi adéquat, conformément aux principes du développement durable	8. Établir des valeurs de référence basées sur la VUE afin de permettre l'évaluation et le suivi régulier de la gestion des sites et des facteurs essentiels de conservation	Utilisation de données actualisées provenant des Rapports périodiques, des indicateurs de suivi, des indicateurs culturels et de l'état de conservation	États parties Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives		●	●	D'ici 2029, au moins : i) 60 % des États parties ont établi une base de données comprenant des indicateurs définis dans leurs stratégies et plans de gestion Valeur de référence : à confirmer ii) Une proposition d'orientation a été élaborée pour la surveillance

							des sites dans la région Valeur de référence : 0
	<p>9. Mettre en place des systèmes de suivi et d'auto-évaluation de la conservation, de la protection et de l'efficacité de la gestion</p> <p>i) Enquête de suivi à mi-parcours et à la fin du cycle</p>	Élaboration d'un mécanisme de suivi et d'évaluation	<p>États parties</p> <p>Centre du patrimoine mondial</p> <p>Organisations consultatives</p>	●	●	●	<p>D'ici 2029, au moins 60 % d'entre eux utiliseront des outils de suivi et d'évaluation, conformément à l'enquête de suivi en fin de cycle</p> <p>Valeur de référence : 0</p>
	<p>10. Se concentrer sur la protection des zones tampons, notamment :</p> <p>i) La création d'outils permettant d'identifier les facteurs clés dans ces zones</p> <p>ii) Renforcer le cadre juridique relatif à la protection et à l'utilisation des zones tampons</p> <p>iii) Développer des mécanismes d'intégration des parties prenantes pour une gestion efficace</p>	Promouvoir le partage des connaissances sur les bonnes expériences actuelles et élaborer des orientations pour la région, adaptées à la typologie du patrimoine	<p>États parties</p> <p>Centre du patrimoine mondial</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>Gestionnaires de sites</p> <p>Parties prenantes</p>	●	●	●	<p>D'ici 2029 :</p> <p>i) Des orientations pour la région, avec un accent spécifique sur chaque sous-région, sont élaborées pour la gestion efficace des zones tampons, en incluant le cadre juridique et la participation équilibrée entre les genres de la communauté.</p> <p>Valeur de référence : 0</p>

							<p>ii) Des bonnes pratiques sont identifiées et partagées lors d'une réunion.</p> <p>Valeur de référence : 0</p> <p>iii) Au moins six biens élaborent un document/outil de gestion spécifique à la zone tampon.</p> <p>Valeur de référence : 0</p>
	<p>11. Coopération pour une gestion plus efficace des sites et des sites en série inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO</p>	<p>Promotion d'une communication régulière entre les points focaux nationaux et élaboration de mécanismes utiles de gestion et de surveillance</p>	<p>États parties</p> <p>Centre du patrimoine mondial</p> <p>Gestionnaires de sites</p>	●	●		<p>D'ici 2027 :</p> <p>i) Deux réunions régionales visant à partager les connaissances et à élaborer des solutions innovantes</p> <p>Valeur de référence : 0</p> <p>ii) 80 % des points focaux nationaux chargés de grands biens en série considèrent que la gestion</p>

							des biens est plus efficace Valeur de référence : 0
	12. Les États parties autorisent les gestionnaires de sites à obtenir des subventions pour un véhicule appartenant à l'État et adapté à la traversée du terrain accidenté du site du patrimoine mondial						
RE 2.2 Renforcer le cadre juridique et inclure le patrimoine mondial dans des politiques plus larges	13. Encourager l'intégration d'autres conventions et recommandations pour faciliter une gestion et une conservation efficaces des biens du patrimoine, en développant : i) Une coopération et des échanges avec d'autres coordinateurs de conventions/programmes internationaux et de l'UNESCO pour une gouvernance et une protection efficaces ii) Des directives pour les biens conformément aux principes de la Recommandation de 2011 de l'UNESCO relative au paysage urbain historique (HUL), notamment pour les sites urbains et les paysages culturels	Une communication régulière avec les États parties et les coordinateurs des conventions internationales, en renforçant la communication avec les parties prenantes et en promouvant des solutions individualisées pour la mise en œuvre au niveau national	États parties Points focaux nationaux Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial Centre de catégorie 2 Ministères impliqués au niveau national Autres coordinateurs de conventions internationales	●	●	●	D'ici 2029, au moins : i) Cinq plans de coopération inter-conventions seront élaborés Valeur de référence : 0 ii) 60 biens auront mis en œuvre partiellement ou totalement les orientations de la recommandation relative au paysage urbain historique (HUL) Valeur de référence : 47 (RP)
	14. Promouvoir une meilleure intégration du patrimoine dans les politiques nationales plus larges, en plaçant l'accent sur l'intégration du patrimoine dans les politiques de développement	Une communication régulière avec les États parties et les différents ministères, grâce à une	États parties Points focaux nationaux		●	●	D'ici 2029, au moins six documents d'orientation pour l'intégration du patrimoine dans des

	<p>durable, d'inclusion sociale, de changement climatique et de préparation aux risques</p>	<p>meilleure connaissance et compréhension</p>	<p>Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial Ministères impliqués au niveau national</p>				<p>politiques générales de lutte contre le changement climatique</p> <p>Valeur de référence : 3 (https://whc.unesco.org/fr/changementclimatique)</p>
	<p>15. Intégrer le patrimoine mondial de l'UNESCO dans les stratégies de planification nationales et l'élaboration de plans d'action relatifs au patrimoine national afin d'améliorer les synergies entre les agences nationales de développement, notamment en renforçant la coordination institutionnelle au niveau national</p>	<p>Communication régulière avec les États parties pour favoriser l'adoption de perspectives de développement durable</p>	<p>États parties Points focaux nationaux</p> <p>Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial</p>	●	●	●	<p>D'ici 2029, au moins 10 États parties ont établi un mécanisme (de préférence la législation nationale) pour intégrer le patrimoine mondial dans la planification nationale</p> <p>Valeur de référence : 0</p>
	<p>16. Stratégies de gestion reconnaissant les liens entre le patrimoine culturel et naturel et le bien-être des communautés</p> <p>Élaborer des études et des projets concrets qui renforcent la visibilité du rôle du patrimoine mondial dans les économies et la nécessité d'intégrer les aspects économiques (pas seulement financiers) dans la gestion du patrimoine mondial.</p>	<p>Une communication régulière avec les États parties sur les perspectives de développement durable et la promotion de la coopération et des synergies</p>	<p>États parties Points focaux nationaux</p> <p>Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial Autres coordinateurs de conventions internationales</p>	●	●	●	<p>D'ici à 2029, au moins cinq plans de gestion de la coopération seront développés</p> <p>Valeur de référence : 0</p>

RE 2.3 Promouvoir la résilience sur les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO	17. Élaborer et mettre en œuvre des plans de préparation aux risques/catastrophes, ainsi que des plans d'atténuation et d'adaptation au changement climatique conformément à la Stratégie du patrimoine mondial pour la réduction des risques de catastrophe et à la politique concernant le changement climatique pour renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique.	Collaboration avec les États parties et les Organisations consultatives pour mettre au point des outils de gestion des risques	États parties Points focaux nationaux Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial Instituts de formation Secteur privé	●	●	●	D'ici 2029, au moins : i) 60 % des biens ont un plan de gestion des risques Valeur de référence : 29 % (3 ^e cycle des RP) ii) Trois réunions sous-régionales sur les plans de gestion des risques liés aux catastrophes Valeur de référence : 0
	18. Établir des indicateurs de base communs en matière de changement climatique pour l'ensemble de la région, à des fins de suivi et en tenant compte de la diversité environnementale de la région LAC	Collaborer avec les organisations consultatives et les États parties, afin de mettre au point une valeur de référence	États parties Points focaux nationaux Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial	●			D'ici 2025, un ensemble d'indicateurs de suivi liés au changement climatique aura été développé pour la région Valeur de référence : 0
	19. Promouvoir le patrimoine mondial en tant qu'instrument efficace d'adaptation au changement climatique et en tant que solution alternative durable en matière de rénovation et d'intégration des connaissances traditionnelles	Collaborer avec les États parties et les organisations consultatives pour mettre en place des systèmes de surveillance du changement climatique, en intégrant les connaissances des communautés	États parties Points focaux nationaux Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial Instituts de formation Secteur privé		●	●	D'ici 2029, au moins cinq projets/programmes/méthodes et stratégies visant à promouvoir le rôle du patrimoine mondial pour s'adapter au changement climatique Valeur de référence : 0

<p>RE 2.4 Atteindre un financement adéquat et durable pour répondre aux besoins du patrimoine mondial à tous les niveaux</p>	<p>20. Mettre au point des mécanismes de financement novateurs et durables consacrés à la conservation et à la gestion du patrimoine, avec un accent particulier sur :</p> <p>i) La coopération internationale (programmes, divers instruments et financements multilatéraux et bilatéraux)</p> <p>ii) Secteur privé</p>	<p>La mobilisation commune de fonds avec les États parties, les programmes internationaux et l'UNESCO</p>	<p>États parties Points focaux nationaux</p> <p>Centre du patrimoine mondial Programmes internationaux Centre de catégorie 2</p>	<p>●</p>	<p>●</p>	<p>●</p>	<p>D'ici 2029 :</p> <p>i) Une réunion régionale visant à promouvoir le partage des connaissances et des expériences sur le financement durable</p> <p>ii) Au moins trois États parties développent des meilleures pratiques de financement novateur pour la conservation et la gestion</p> <p>Valeur de référence : 0</p>
--	--	---	--	----------	----------	----------	---

Objectif stratégique – 3
Développer et mettre en œuvre le renforcement des capacités pour des approches innovantes en matière de conservation, de gestion et de promotion du patrimoine mondial

<p>Résultats escomptés (RE)</p>	<p>Actions / Activités</p>	<p>Approche</p>	<p>Partenaires principaux / Responsables</p>	<p>2023–2025</p>	<p>2026–2027</p>	<p>2028–2029</p>	<p>Indicateur(s) de performance</p>
<p>RE 3.1 Renforcement des capacités permettant d'améliorer la conservation durable et la gestion efficace des biens</p>	<p>21. Souligner l'importance d'une stratégie nationale de formation et d'éducation pour renforcer le développement des capacités en matière de patrimoine mondial</p>	<p>Collaboration avec les États parties, les Organisations consultatives et les instituts de formation pour mettre au point une évaluation des besoins et des opportunités de formation</p>	<p>États parties, Centre du patrimoine mondial Bureaux hors siège de l'UNESCO Centre de catégorie 2 Organisations consultatives Instituts de formation</p>	<p>●</p>	<p>●</p>		<p>D'ici 2027, 60 % des États parties disposeront d'une stratégie nationale de renforcement des capacités en matière de patrimoine mondial</p> <p>Valeur de référence : 43 % (RP)</p>

	<p>22. Promouvoir des plans de renforcement des capacités spécifiques en matière de patrimoine mondial, en intégrant l'expertise locale grâce à une participation effective et équilibrée entre les genres de la communauté locale, à la fois en tant que formateurs et en tant que personnes suivant les formations</p>	<p>Travailler avec les États parties, les associations locales et les parties prenantes, afin d'identifier les points communs et les besoins et opportunités en matière de renforcement des capacités</p>	<p>États parties, Centre du patrimoine mondial Bureaux hors siège de l'UNESCO Société civile</p>		●	●	<p>D'ici 2029, 80 % des biens disposeront d'un plan ou de programmes de renforcement des capacités spécifiques aux biens qui permettront de développer l'expertise locale</p> <p>Valeur de référence : 60 % (RP)</p>
	<p>23. Développer des modules en ligne pour renforcer les capacités des gestionnaires de sites et des parties prenantes, notamment sur des thématiques émergentes telles que:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) L'adaptation au changement climatique ii) La préparation aux risques iii) Les opportunités de financement iv) La gouvernance v) Le développement inclusif 	<p>Collaboration avec les États parties, les Organisations consultatives et les instituts de formation pour mettre au point une évaluation des besoins et des modules de formation</p>	<p>États parties, Centre du patrimoine mondial Bureaux hors siège de l'UNESCO Centre de catégorie 2 Organisations consultatives Instituts de formation</p>	●	●	●	<p>D'ici à 2029, cinq modules/thèmes de formation seront développés</p> <p>Valeur de référence : 1 (https://www.iccrom.org/fr/courses/gestion-du-patrimoine-mondial-peuples-nature-culture-pnc22)</p>

RE 3.2 Promouvoir des programmes d'échange et de partage des connaissances	24. Améliorer le partage d'expériences, l'apprentissage entre pairs et le transfert de connaissances, y compris des connaissances traditionnelles/autochtones, en développant un réseau de gestionnaires de sites	S'appuyer sur les bonnes pratiques existantes, développées au niveau des biens et au niveau national, en les partageant avec les gestionnaires de sites, les communautés locales et les peuples autochtones	États parties Centre du patrimoine mondial Société civile Peuples autochtones Gestionnaires de sites Chaires UNESCO	●	●	D'ici 2027 : i) Deux réunions d'échange seront organisées, auxquelles participeront les gestionnaires de sites et les peuples autochtones Valeur de référence : 0 ii) Des lignes d'orientation seront publiées pour une meilleure intégration des connaissances traditionnelles Valeur de référence : 0	
	25. Renforcer la coopération internationale entre les États parties, les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites afin de promouvoir les programmes de jumelage entre les sites de la région	Définir les problèmes, les défis et des solutions communes et promouvoir le partage des expériences et des bonnes pratiques	États parties Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives Points focaux nationaux Gestionnaires de sites		●	●	D'ici 2029, au moins 60 % des biens auront développé un programme de jumelage. Valeur de référence : 31 % (RP)
	26. Soutenir la mise en réseau et le renforcement des capacités des biens de la région et des sous-régions, dans différentes langues, en fonction des besoins nationaux et locaux	Travailler avec les États parties et les bureaux hors siège de l'UNESCO	Bureaux hors siège de l'UNESCO États parties Points focaux nationaux Gestionnaires de sites	●	●	●	D'ici 2029, au moins trois cadres d'échange régionaux seront mis en place, en fonction des besoins linguistiques Valeur de référence : 0

			Centre du patrimoine mondial Chaires UNESCO				
Objectif stratégique – 4 Améliorer l'utilisation des programmes d'éducation, de communication et de sensibilisation pour la protection du patrimoine mondial							
Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Partenaires principaux / Responsables	2023–2025	2026–2027	2028–2029	Indicateur(s) de performance
RE 4.1 Éducation au patrimoine, communication et sensibilisation à renforcer	27. Améliorer l'utilisation des technologies, en mettant l'accent sur : i) Le développement de nouveaux canaux, tels que des plateformes numériques, pour la communication sur le patrimoine mondial ii) L'implication des jeunes dans la production d'outils numériques de communication	Travailler avec des experts en technologie et des jeunes, en vue de soutenir les États parties dans leurs outils de communication	États parties Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives Secteur privé	●	●	●	D'ici 2029, au moins : i.) Il existera huit exemples d'utilisation des nouvelles technologies pour la sensibilisation Valeur de référence : à confirmer ii) Deux réunions d'échange auront été organisées avec des jeunes dirigeants pour promouvoir une communication numérique adaptée Valeur de référence : 0

	<p>28. Développer la collaboration entre les institutions du patrimoine, les universités, les musées et les programmes nationaux d'éducation afin d'intégrer le patrimoine culturel et naturel dans les programmes scolaires et universitaires</p>	<p>Collaboration avec le secteur de l'Éducation de l'UNESCO et les Organisations consultatives pour appuyer les États parties dans leur programme éducatif</p>	<p>États parties</p> <p>Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives Secteur privé</p>	<p>● ●</p>		<p>D'ici 2027, au moins :</p> <p>i) Cinq États parties intégreront le patrimoine mondial dans les programmes d'éducation</p> <p>Valeur de référence : à confirmer</p> <p>ii) Deux programmes d'échange et d'immersion pour les étudiants universitaires seront soutenus</p> <p>Valeur de référence : à confirmer</p>
	<p>29. Les outils de communication sur la Convention du patrimoine mondial seront traduits dans les langues locales et diffusés</p>	<p>En collaboration avec les bureaux hors siège de l'UNESCO et les États parties</p>	<p>État partie</p> <p>Bureaux hors siège de l'UNESCO Organisations consultatives</p>	<p>● ●</p>		<p>D'ici 2027, au moins cinq séries de documents sur la Convention du patrimoine mondial seront élaborées et traduites dans les langues locales (y compris les langues autochtones) dans la région LAC</p> <p>Valeur de référence : à confirmer</p>

RE 4.2 Améliorer la présentation des biens du patrimoine mondial	30. Améliorer l'interprétation des sites, notamment pour la signalisation des sites et pour les biens nouvellement inscrits au patrimoine mondial. Promouvoir la diffusion du patrimoine mondial et de ses besoins en matière de gestion dans tous les espaces internationaux de l'UNESCO et les organisations internationales. Promouvoir les banques internationales pour soutenir les projets de diffusion du patrimoine mondial auxquels participent différentes générations et différents pays de plusieurs régions	Définir les besoins et promouvoir les possibilités de coopération aux niveaux international et national	Assistance internationale Centre du patrimoine mondial États parties Points focaux nationaux Gestionnaires de sites	●	●	●	D'ici 2029, 30 % des biens auront amélioré la signalisation de leur site Valeur de référence : à confirmer
	31. Améliorer l'attention portée aux recommandations des visiteurs et leur mise en œuvre dans le plan d'interprétation des biens du patrimoine mondial	Promouvoir le partage de bonnes pratiques afin d'avoir le point de vue des visiteurs et d'intégrer les recommandations dans les décisions relatives à la gestion et la présentation du site	États parties Gestionnaires de sites Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial	●	●	●	D'ici 2029, au moins dix recommandations auront été identifiées grâce aux enquêtes des visiteurs et partagées au niveau régional Valeur de référence : à confirmer
RE 4.3 Élaborer des études utiles pour la conservation des biens	32. Promouvoir des études scientifiques qui répondent aux besoins définis par les gestionnaires de sites dans la gestion quotidienne des biens, en promouvant des solutions basées sur la recherche qui peuvent être mises en œuvre dans les biens	En collaborant avec les universités, les centres de recherche, les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites, afin de définir ensemble les besoins	États parties Universités Chaires UNESCO Points focaux nationaux Gestionnaires de sites Centre du patrimoine mondial	●	●		D'ici 2027, au moins 15 programmes de recherche adaptés aux besoins de conservation des biens du patrimoine mondial auront été établis. Valeur de référence : 7 (voir la liste des chaires UNESCO dans la région LAC)

Objectif stratégique – 5

Renforcer la participation des communautés et l'implication des parties prenantes pour la gestion efficace des biens du patrimoine mondial

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Partenaires principaux / Responsables	2023–2025	2026–2027	2028–2029	Indicateur(s) de performance
RE 5.1 Amélioration du rôle et de la participation des communautés locales, des groupes autochtones et des parties prenantes dans la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial de l'UNESCO	33. Renforcer les capacités de conservation et de gestion des organisations communautaires tout en analysant et en favorisant l'engagement et la participation des communautés locales, des peuples autochtones et des parties prenantes	Grâce à des activités coordonnées en collaboration avec les bureaux hors siège de l'UNESCO et les États parties, les associations communautaires et les parties prenantes concernées Grâce à l'identification et la diffusion de programmes de participation communautaire dans les processus du patrimoine culturel et naturel	États parties Bureaux hors siège de l'UNESCO Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	●	●	●	D'ici 2029, au moins 50 % des biens ont une stratégie pour faire participer les organisations communautaires et les peuples autochtones Valeur de référence : 10 %
	34. Préparer des études de cas et soutenir des projets pilotes pour montrer et renforcer l'intégration et la contribution des connaissances et des pratiques, notamment des systèmes de gestion traditionnels	Travailler avec les dirigeants sociaux, les peuples autochtones, la société civile, les bureaux hors siège de l'UNESCO et les organisations consultatives afin d'élaborer des programmes de participation	États parties Points focaux nationaux Bureaux hors siège de l'UNESCO Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	●	●		D'ici 2027, au moins 30 % des biens du patrimoine mondial développent un projet pilote/une bonne pratique Valeur de référence : 5 %

	<p>35. Aider les gestionnaires à intégrer la participation active et équilibrée des communautés, tout en créant des forums pour une prise de décision partagée et efficace</p>	<p>Travailler avec les dirigeants sociaux, la société civile, les bureaux hors siège de l'UNESCO et les organisations consultatives, afin d'élaborer des programmes de participation</p>	<p>États parties Bureaux hors siège de l'UNESCO Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives Points focaux nationaux Gestionnaires de sites</p>	●	●		<p>D'ici 2027, au moins 50 % des biens du patrimoine mondial considéreront que la participation communautaire aura été améliorée</p> <p>Valeur de référence : 10 %</p>
	<p>36. Tirer parti des opportunités offertes par les commémorations du patrimoine culturel et naturel national et international pour encourager la participation équilibrée entre les genres des communautés, notamment des jeunes aux activités du patrimoine mondial</p>	<p>Collaboration entre les bureaux hors siège de l'UNESCO et les États parties</p>	<p>Centre du patrimoine mondial États parties</p>	●	●	●	<p>D'ici 2029, 75 % des biens confirmeront la participation des femmes et des jeunes aux activités de promotion et de conservation</p> <p>Valeur de référence : 0</p>
<p>RE 5.2 Renforcer le tourisme durable dans le respect des droits de l'homme des communautés</p>	<p>37. Renforcer les possibilités de tourisme durable au niveau local autour des biens du patrimoine mondial, avec des études spécifiques concernant l'impact sur la valeur universelle exceptionnelle et la durabilité, avec une participation équilibrée entre les genres et fondée sur les droits de l'homme des communautés, des peuples autochtones et des jeunes</p>	<p>Collaborer avec les États parties, les associations locales et l'industrie du tourisme en vue de définir les problèmes et mettre en œuvre des solutions</p>	<p>États parties Points focaux nationaux Gestionnaires de sites Secteur privé Bureau hors siège de l'UNESCO Centre du patrimoine mondial</p>			●	<p>D'ici 2027, une réunion régionale sera organisée pour identifier les besoins et promouvoir des directives sur le tourisme durable et les droits de l'homme des communautés</p> <p>Valeur de référence : 0</p>
<p>RE 5.3 Intégrer les parties prenantes pour une gouvernance et une</p>	<p>38. Renforcer la participation équilibrée entre les genres des communautés et des parties prenantes afin de développer des moyens de subsistance durables à l'intérieur et autour des biens</p>	<p>Coordination d'activités avec le secteur privé, les communautés locales, les organisations communautaires, les</p>	<p>États parties Points focaux nationaux Gestionnaires de sites</p>	●	●		<p>D'ici 2027, au moins cinq biens disposeront de plans spécifiques pour les zones tampons et la</p>

gestion efficaces des sites	du patrimoine mondial, en mettant l'accent sur les zones tampons	experts du patrimoine, les gestionnaires de sites et les bureaux hors siège de l'UNESCO	Secteur privé Bureau hors siège de l'UNESCO Centre du patrimoine mondial			participation de la communauté Valeur de référence : 0
	39. Impliquer les principales parties prenantes à tous les niveaux (gouvernemental et communautaire) dans la préparation aux risques des biens du patrimoine mondial, en intégrant toutes les ressources existantes, telles que les professionnels des situations d'urgence et les connaissances traditionnelles	Recenser les ressources et les possibilités, tant au niveau de la communauté locale que des différents services de protection au sein des institutions	États parties Organisations consultatives (ICCROM) Points focaux nationaux Gestionnaires de sites Secteur privé Bureau hors siège de l'UNESCO Centre du patrimoine mondial	●	●	

7. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 45 COM 10B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/23/45.COM/10B,
2. Rappelant les décisions **41 COM 10A**, **42 COM 10A**, **43 COM 10B** et **44 COM 10D** adoptées respectivement à ses 41^e (Cracovie, 2017), 42^e (Manama, 2018), 43^e (Bakou, 2019) sessions et à sa 44^e session (Fuzhou/en ligne, 2021),
3. Salue les efforts déployés par les États parties de la région Amérique latine et Caraïbes pour le remplissage et la soumission de la section I et le très haut niveau de remplissage et de soumission de la section II du questionnaire du Rapport périodique ;
4. Remercie l'Institut régional pour le patrimoine mondial de Zacatecas (Mexique) et le Centre régional Lucio Costa pour la formation à la gestion du patrimoine (Brésil), ainsi que les organisations consultatives qui ont facilité l'exercice de soumission du Rapport périodique dans la région ;
5. Accueille avec satisfaction le Rapport régional du troisième cycle de la région Amérique latine et Caraïbes et encourage les États parties à le diffuser largement auprès de tous les acteurs concernés de la région ;
6. Prend note de la publication prévue du Rapport périodique du troisième cycle de la région Amérique latine et Caraïbes dans les Cahiers du patrimoine mondial, sous réserve de la disponibilité de ressources financières, et invite les États parties à verser une contribution financière à cet effet ;
7. Salue également les efforts conjoints des points focaux nationaux et des gestionnaires de sites du patrimoine mondial, du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et des Organisations consultatives pour l'élaboration d'un Plan d'action cadre dans un format adaptable, afin de faciliter son appropriation et sa mise en œuvre par les États parties ;
8. Approuve le Plan d'action cadre régional du troisième cycle élaboré en collaboration avec tous les États parties et d'autres acteurs du patrimoine dans la région et note avec satisfaction que les priorités s'alignent sur celles énoncées dans la Déclaration adoptée à l'unanimité lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable - MONDIACULT 2022 (Mexico, 2022) et les réflexions menées lors de la conférence internationale « Les 50 prochaines années - L'avenir du patrimoine mondial dans des périodes de défis, renforcer la résilience et la durabilité » (Delphes, 2022) ;
9. Encourage les États parties à intégrer le Plan d'action cadre régional du troisième cycle dans leurs stratégies nationales et sous-régionales relatives au patrimoine, et demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives, les centres de catégorie 2 et d'autres partenaires, de soutenir les États parties dans sa mise en œuvre ;
10. Demande également au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO de suivre la mise en œuvre du Plan d'action cadre régional en vue de préparer un rapport d'évaluation à mi-cycle qui sera présenté au Comité du patrimoine mondial au bout de trois ans.

ANNEXES

- Annexe 1** [Résumé quantitatif des résultats de la section I](#)
- Annexe 2** [Résumé quantitatif des résultats de la section II](#)
- Annexe 3** [Résumé des résultats des indicateurs de suivi](#)